★ Année 1947. — N° 65. Le Numéro : 2 fr. 50. Jeudi 3 Juillet 1947. ★

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE
QUESTIONS ÉCRITES ET RÉPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS PARLEMENTAIRES :

FRANCE, COLONIES ET PAYS DE PROTECTORAT FRANÇAIS : **215 fr.**

ÉTRANGER : **320 fr.** *(pour les pays accordant une réduction de 50 °/₀ sur les tarifs postaux)* ET **425 fr.** *(pour les autres pays).*

(*Compte chèque postal :* **100.97, Paris.**)

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e	POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 6 FRANCS

ASSEMBLÉE NATIONALE

1re LÉGISLATURE

SESSION DE 1947 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 87e SEANCE

Séance du Mercredi 2 Juillet 1947.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.

2. — Excuse et congé.

3. — Demande d'interpellation.

4. — Vérification des pouvoirs (suite). — Département de la Réunion. — Retrait de l'ordre du jour.

5. — Demande en autorisation de poursuites. — Rejet.

6. — Politique économique et financière du Gouvernement. — Suite de la discussion d'interpellations :

MM. Francis Leenhardt, de Menthon, Schauffler, André Philip, ministre de l'économie nationale; Jean Crouzier, Bocquet, Edgar Faure, Moussu, Jean Masson, Paul Devinat.

Suspension et reprise de la séance.

Suite de la discussion des interpellations : M. Alfred Krieger. — Clôture de la discussion générale.

MM. Charles Lussy, Jacques Duclos : décision de suspendre la séance jusqu'à 21 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Paul Ramadier, président du conseil; Bétolaud.

Ordre du jour de confiance de MM. Charles Lussy, Gazier et Francis Leenhardt.

Suspension et reprise de la séance.

MM. le président du conseil, Jacques Duclos, Lecourt.

Suspension et reprise de la séance.

Nouvel ordre du jour de confiance de MM. Charles Lussy, Lecourt, Queuille et Eugène Claudius-Petit : MM. le président, le président du conseil.

Sur l'application de l'article 49 de la Constitution (question de confiance) : MM. Lecourt, Jacques Duclos, le président du conseil, Noguères, Bétolaud, René Pleven.

Décision de ne pas renvoyer à vendredi la discussion sur l'ordre du jour.

Sur l'ordre du jour : MM. Jacques Duclos, le président du conseil, Bétolaud, Triboulet. — Clôture.

Décision de renvoyer à vendredi après-midi le vote sur l'ordre du jour de confiance.

7. — Renvoi pour avis.

8. — Règlement de l'ordre du jour : M. Christian Pineau.

9. — Dépôt d'une proposition de loi.

10. — Dépôt d'une proposition de loi déposée au Conseil de la République.

11. — Dépôt de propositions de résolution.

12. — Dépôt d'un avis.

13. — Dépôt de rapports.

14. — Dépôt d'un avis du Conseil de la République.

PRESIDENCE DE M. RAMARONY,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la deuxième séance du mardi 1er juillet a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

EXCUSE ET CONGE

M. le président. M. Jadfard s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour et demande un congé.

Le bureau est d'avis d'accorder ce congé.

Conformément à l'article 42 du règlement, je soumets cet avis à l'Assemblée

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le congé est accordé.

— 3 —

DEMANDE D'INTERPELLATION

M. le président. J'ai reçu de M. Kriegel-Valrimont une demande d'interpellation sur l'action que le Gouvernement a menée contre les agissements qui, depuis plu-

sieurs mois, visent à atteindre les institutions républicaines, en particulier sur les conditions dans lesquelles un officier qui s'est manifesté comme un agent de la trahison de Pétain a pu si longuement déployer son activité, et celles dans lesquelles un autre officier a pu être nommé inspecteur général de la gendarmerie et désigné en 1945 comme compagnon de la Libération par le Président du Gouvernement provisoire après avoir dirigé en 1943 la lutte contre la Résistance dans le Morbihan.

La date du débat sera fixée ultérieurement.

— 4 —

VERIFICATION DE POUVOIRS (*suite*)

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

Retrait de l'ordre du jour.

M. le président. L'ordre du jour appellerait l'examen des conclusions du rapport du 7e bureau sur les opérations électorales du département de la Réunion.

Mais un orateur s'étant fait inscrire, il y a lieu, conformément au deuxième alinéa de l'article 5 du règlement, de retirer cette vérification des pouvoirs de l'ordre du jour.

— 5 —

DEMANDE EN AUTORISATION DE POURSUITES

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée.

La commission a conclu au rejet de la demande en autorisation de poursuites.

Personne ne demande la parole?...

Je consulte l'Assemblée sur les conclusions de la commission.

(*L'Assemblée, consultée, adopte les conclusions de la commission.*)

M. le président. En conséquence, la demande en autorisation de poursuites est rejetée.

— 6 —

POLITIQUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU GOUVERNEMENT

Suite de la discussion d'interpellations.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations:

1° De M. Gazier, sur la politique économique et financière du Gouvernement;

2° De M. Viollette, sur la politique économique du Gouvernement;

3° De M. Triboulet, sur le « dirigisme », notamment en matière de ravitaillement.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Leenhardt. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Francis Leenhardt. Mes chers collègues, le groupe socialiste m'a mandaté pour exprimer la surprise que lui ont causées les réactions suscitées par l'interpellation de mon ami M. Gazier.

Nous avons pourtant, nous autres socialistes, autant que les autres groupes représentés dans le Gouvernement, le droit d'interpeller le Gouvernement, et il me semble que les membres des groupes du mouvement républicain populaire et du rassemblement des gauches ne se sont pas privés du droit d'interpellation. La liste des demandes d'interpellations qu'ils ont déposées est fort longue; je ne les énumérerai pas. Elle est si longue toutefois que, récemment, M. le président du conseil a dû en faire la remarque et nous demander de consacrer davantage de temps aux travaux législatifs.

Vous me direz peut-être que la question est différente pour les socialistes, parce que M. le président du conseil appartient précisément au groupe socialiste. Ce à quoi je réponds que vous l'avez choisi au même titre que nous-mêmes, qu'il a été désigné à la suite des consultations menées par M. le président de la République et choisi, non pour son appartenance au parti socialiste, mais pour les qualités personnelles que vous et nous lui avons reconnues.

A voir aujourd'hui certains scandalisés par le développement de cette interpellation, nous avons le sentiment que peut-être, jusqu'à présent, nous n'avons pas assez usé de notre droit d'interpellation et qu'il faudra dorénavant que nous en usions davantage... (*Applaudissements à gauche.*)

M. Jacques Duclos. Faites !

M. Francis Leenhardt. ... si nous voulons, dans le concert gouvernemental, faire entendre notre voix, aussi fortement que les autres.

Au reste, qui interpellons-nous ? Nous n'interpellons pas M. le ministre de l'économie nationale ou M. le président du conseil nommément; nous interpellons le Gouvernement, c'est-à-dire une coalition formée de représentants des groupes que vous savez.

Ces groupes, il devient nécessaire de le rappeler après les critiques si nombreuses qui ont été apportées à cette tribune, sont solidairement engagés dans la politique du Gouvernement.

A certains moments de cette discussion et à entendre les termes dans lesquels on a dressé à cette tribune l'acte de décès de l'expérience Léon Blum, nous nous sommes demandé si ces critiques ne s'adressaient pas à un gouvernement socialiste homogène.

Malheureusement, le gouvernement socialiste homogène qui aurait pu, avec une efficacité qu'aucune formule de coalition ne permet, poursuivre cette expérience a dû se retirer devant la volonté de certains groupes de cette Assemblée, en sorte que vos critiques s'adressent aujourd'hui à un gouvernement de coalition.

Je crois qu'il était nécessaire de rappeler cela, et comme le disait hier un orateur, si l'on reproche bien souvent au parti communiste, et non sans raison, d'avoir pris des libertés un peu trop grandes avec la solidarité ministérielle...

M. Jacques Duclos. Pourquoi « non sans raison » ?

M. Francis Leenhardt. ... il serait souhaitable de ne pas suivre son mauvais exemple.

M. Jacques Duclos. Ce qui est évident, c'est l'absence actuelle de solidarité ministérielle. (*Exclamations.*)

M. André Le Troquer. Vous avez vous-mêmes donné le mauvais exemple.

M. le président. Je vous prie, messieurs, de ne pas interrompre M. Leenhardt qui, seul, à la parole.

M. Francis Leenhardt. Certains orateurs ont voulu, d'ailleurs, voir dans l'interpellation de M. Gazier je ne sais quelle volonté déterminée de rupture avec d'autres groupes.

Nous disons que nulle interprétation semblable n'est autorisée et nous renvoyons ceux qui, à ce sujet, ont des doutes, à la teneur de l'ordre du jour que le groupe socialiste a déposé, avec demande de priorité. Elle justifie et explique exactement la préoccupation qui nous a inspirés, qui est essentiellement le souci que ce Gouvernement de coalition exerce toute l'action nécessaire, à la fois pour l'amélioration du ravitaillement, pour la répartition équitable des sacrifices entre toutes les classes de la nation et pour la sauvegarde de la monnaie.

Cette interpellation a encore pour objet de mettre l'accent sur les dispositions essentielles qui nous paraissent, dans l'immédiat, de nature à permettre de poursuivre une action dans ce sens.

Aussi bien affirmons-nous, dans un des premiers considérants de cet ordre du jour, que l'opinion, à ce sujet, est mal informée.

Nous affirmons même qu'elle est sciemment trompée sur les difficultés auxquelles elle a à faire face.

J'ajoute que nous avons été très heureux de voir, reprise par un orateur du groupe du mouvement républicain populaire, M. Pflimlin, en des termes non ambigus, cette idée que l'opinion est mal informée.

Je ne puis mieux faire que de citer ses propres paroles:

« Nous devons proclamer la vérité sur l'état de nos ressources présentes et futures, car les Français se font beaucoup trop d'illusions.

« Ils pensent que si la pénurie n'a pas disparu, bien que la guerre soit terminée, c'est par l'effet d'une politique absurde. Certains journaux ont même écrit que la disette était créée par l'Etat.

« En un mot, bien des Français vivent dans une illusion soigneusement entretenue par une certaine démagogie antidirigiste qui ne saurait contribuer à résoudre nos difficultés. »

Or, nous pensons qu'il n'est pas possible de faire vivre la démocratie et de la défendre contre ceux qui l'attaquent si on la maintient dans le mensonge.

La démagogie a toujours conduit aux déceptions et celles-ci ont toujours ouvert la voie au fascisme.

C'est pourquoi nous avons, plus que d'autres partis, peut-être, sur ce plan, le souci des difficultés auxquelles le pays doit faire face et la préoccupation d'apporter en chaque circonstance la vérité, même si elle est peu agréable à entendre. (*Applaudissements à gauche.*)

Nous affirmons encore, dans notre ordre du jour, que la récente crise du pain et la hausse excessive du prix de la viande qui est survenue au cours du dernier mois n'ont point pour cause, contrairement à ce qu'on pense, les mesures de réglementation qui ont été prises, mais plutôt l'insuffisance des moyens consacrés à leur mise en œuvre efficace et persévérante.

Nous disons que toute revalorisation du prix du blé serait vaine si elle n'est accompagnée de mesures qui maintiennent les prix des céréales secondaires ainsi que les cours de la viande dans un rapport rationnel avec le nouveau prix du blé.

Mes chers collègues, je me permets d'attirer votre attention sur l'importance de cet objectif concret que nous avons fait figurer dans cet ordre du jour, bien que les ordres du jour soient habituellement conçus en termes assez généraux.

Nous estimons qu'il y a là une mise au point indispensable et qu'il n'est pas possible que vous ne reconnaissiez pas le bien-fondé de notre proposition sur ce terrain.

Voyons, en effet, ce qui s'est passé pour le blé et comment l'opinion a pu être égarée et peut-être trompée.

Il y a deux mois environ, des orateurs appartenant aux partis qui siègent à la

droite de l'Assemblée ont dit et répété dans le pays que le prix du blé était ridicule, stupide et constituait la source de tous nos maux.

Malheureusement, depuis quelques semaines, le même thème a été repris sur les bancs de l'extrême gauche et, sur les murs de toutes les communes de France, une affiche intitulée: « Face à la crise du pain » affirme que si nous avons actuellement des difficultés de ravitaillement en pain, c'est essentiellement parce qu'on a choisi pour le blé un prix qui n'était pas rémunérateur et que, dans ces conditions, nous subissons le contre-coup de nos erreurs.

Plusieurs membres à droite. C'est la vérité.

M. Francis Leenhardt. Force m'est de rappeler que, lorsque ce prix a été fixé l'année dernière, personne ne l'a trouvé ridicule, ni stupide.

M. Delachenal. Pardon! Nous avons protesté.

M. Leenhardt. Il a été fixé à la suite de la conférence du Palais-Royal, au cours de laquelle la C. G. A. a demandé le prix de 1.220 francs, la C. G. T. s'abstenant parce que le trouvant trop élevé; quelques jours après, toutefois, la C. G. A. ayant insisté, la C. G. T. a donné son accord à ce prix de 1.220 francs.

C'est dans cet état que la question est venue en discussion devant le conseil des ministres. Nous savons maintenant tout ce qui s'y est passé, puisque, récemment, le ministre de l'agriculture a été amené à rétablir la vérité devant le Conseil de la République. Au cours de ce conseil des ministres, M. Tanguy Prigent a été seul à défendre le prix de 1.220 francs avec ses collègues socialistes...

MM. Francisque Gay et de Menthon. Pas tous!

M. Francis Leenhardt. ...tandis que les autres ministres, notamment ceux du groupe du mouvement républicain populaire et ceux du groupe communiste... (*Protestations au centre.*)

Mes chers collègues, je n'y étais pas, mais le débat est devenu public.

M. de Menthon. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Leenhardt ?

M. Francis Leenhardt. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. de Menthon, avec l'autorisation de l'orateur.

M. de Menthon. Je regrette que M. Leenhardt se croie autorisé à trahir des secrets. Je tiens à préciser qu'une partie des ministres socialistes, je dirai même la majorité des ministres socialistes, se sont opposés à la proposition faite par M. le ministre de l'agriculture. (*Applaudissements au centre.*)

M. Dusseaulx. Voilà la vérité!

M. Francis Leenhardt. Quoi qu'il en soit... (*Exclamations et rires au centre et à droite. — Mouvements divers.*)

M. Joannès Dupraz. Dont acte!

M. Francis Leenhardt. Je retiens la déclaration de M. de Menthon comme une confirmation de ce que, à la fois, les ministres communistes et ceux du mouvement républicain populaire ont accepté le prix de 1.000 francs et l'ont considéré comme raisonnable.

Ce que je trouve moins raisonnable, c'est qu'un parti qui, par l'organe et de ses ministres et de son bureau politique, avait considéré que le prix de 1.000 francs était satisfaisant, vienne ensuite, par affiches apposées sur tous les murs de France, déclarer que l'on n'a pas fixé un prix rémunérateur pour le blé. (*Applaudissements à gauche.*)

Je n'avance rien que je ne puisse prouver et je crois que cette vérité doit être dite pour mettre fin à une campagne qui porte atteinte au moral de la nation.

Dans *l'Humanité* du 26 juillet 1946, on a pu lire ce procès-verbal de la séance du bureau politique du parti communiste, réuni le 25 juillet:

« Le bureau politique s'est réjoui des résultats de son action pour le relèvement des prix agricoles. Il a constaté que le prix du blé, porté de 676 à 1.000 francs nets, assure aux paysans une plus juste rémunération de leurs efforts pour le développement de la production agricole. « (*Interruptions à l'extrême gauche. — Mouvements divers.*)

Il s'agit maintenant de savoir pourquoi ce prix du blé, que, dans l'ensemble, on a considéré comme satisfaisant à 1.000 francs l'année dernière à cette époque, est devenu ensuite un prix stupide et incohérent. Voilà toute la question.

Nous disons, nous, que si l'on peut aujourd'hui déclarer que le prix du blé n'est pas suffisamment rémunérateur, ce n'est pas en raison du chiffre auquel on l'a fixé l'an dernier, mais parce qu'on a permis ensuite aux cours de la viande et des céréales secondaires de monter.

Il s'agit, par conséquent, d'organiser réellement le marché de la viande, ainsi que celui des céréales secondaires dont la collecte doit être rétablie: c'est l'objectif précis que poursuit l'ordre du jour que nous avons déposé.

Voyez-vous, l'incohérence n'est pas dans le cours fixé pour le blé, elle est dans le fait qu'on n'a pas voulu nous suivre lorsque nous avons affirmé — nous n'avons cessé de le faire — qu'il était nécessaire d'organiser le marché de la viande et de maintenir la collecte des céréales secondaires.

Nous posons nettement la question ? allons-nous persister dans les mêmes errements?

Quand un enfant de trois ans s'est brûlé la main, il ne lui vient pas à l'idée de mettre sa main à nouveau dans la flamme.

Allons-nous fixer un prix du blé en le revalorisant pour le laisser ensuite déprécier par de libres fluctuations des cours de la viande et des céréales secondaires et rendre ainsi plus difficile encore la soudure l'année prochaine ?

Telle est la question qui est à l'origine de l'interpellation que nous avons déposée.

M. Dusseaulx. Il y a longtemps qu'elle est posée.

M. Francis Leenhardt. Il est facile, n'est-ce pas, de venir railler le pseudo-rationnement qui existe actuellement en matière de viande, de dire, comme plusieurs orateurs l'ont fait — M. Triboulet en particulier — que le dirigisme est à l'origine de toutes nos difficultés en ce qui concerne la viande.

On a affirmé récemment encore — l'orateur le plus autorisé du parti communiste l'a fait à Strasbourg — que « pour la viande le résultat de ces efforts de rationnement sont probants. »

« On a changé de mois en mois les programmes, a-t-il dit. Le résultat, c'est la disparition ou presque de la viande sur le marché réglementé et la pratique de prix très élevés sur le marché parallèle. »

Nous disons, nous, au contraire, qu'il n'y a pas eu d'organisation du marché de la viande. Il y avait un plan Minjoz, déposé par le gouvernement socialiste homogène, qui aurait permis d'organiser le marché de la viande. Mais par suite des concessions que toute formule de coalition gouvernementale impose le plan Minjoz n'a pu être conservé.

M. Joubert. Pourquoi ne l'appliquez-vous pas?

M. Francis Leenhardt. Aujourd'hui, nous payons, par les prix élevés de la viande, les conséquences de l'abandon de ce plan.

Il est facile de déclarer qu'il y a eu de multiples plans de la viande. La presse, en particulier, s'est amusée à les compter. En réalité, ce n'était pas des plans de la viande. Il y a eu simplement, à certains moments, l'octroi de tolérances de hausse et à d'autres moments la décision de faire des achats prioritaires, à d'autres encore celle de les suspendre. Mais on ne peut pas parler de plans.

Ce qui frappe, au contraire, c'est qu'il n'y a eu ni taxation générale pour l'ensemble du pays, ni doctrine générale.

Sur ce point, on s'est heurté aux difficultés inhérentes à toute coalition gouvernementale. Mais, précisément, la question a pris aujourd'hui une telle acuité, que nous voulons que l'unité gouvernementale puisse être réalisée entre tous les groupes de la majorité sur ce problème auquel nous attachons une importance essentielle.

En effet, le processus de la hausse du prix de la viande peut être très simplement résumé. Je prends l'exemple du marché parisien, puisque c'est la situation de ce dernier qui a toujours amené l'évolution des cours de la viande.

Les cultivateurs, à un moment donné, retiennent leurs marchandises. C'est la phase de la rétention. A ce moment-là, les Parisiens n'ont pas de viande. Au bout de quelques semaines, les Parisiens s'impatientent et se tournent vers les pouvoirs publics. Ces derniers sont fondés à considérer que l'ordre public va être troublé si on laisse plus longtemps la population sans viande. Sous cette pression, les pouvoirs publics se décident à accorder une tolérance sur les cours pratiqués, qui ont provoqué la rétention. Quel est l'effet de cette tolérance ? Les acheteurs partant de Paris vont sur les lieux de production, surenchérissent et enlèvent la marchandise. Paris est de nouveau approvisionné.

Les autres régions, dont les habitants ont aussi le droit de manger de la viande, après avoir été frustrées pendant quelque temps de la possibilité d'en avoir, parce que tout était dirigé sur Paris où l'on payait plus cher, obtiennent également des tolérances de la part des pouvoirs publics. Elles payent plus cher que Paris sur les lieux de production. Paris est de nouveau privé de viande. Et ainsi de suite. Le cycle continue.

Tels sont les faits auxquels nous avons assisté. Nous ne pouvons pas accepter qu'ils se reproduisent. Il faut traiter le problème de la viande sur un plan général, prendre des mesures d'organisation. Les pouvoirs publics ne doivent pas se borner à calmer les impatiences au moment où elles ne sont que trop justifiées.

Ces tolérances successives ont abouti à des hausses de cours telles que, ainsi que l'a déclaré hier à cette tribune M. le ministre de l'économie nationale, la viande est devenue l'étalon monétaire.

Il n'est pas possible de sauvegarder le pouvoir d'achat des travailleurs si on laisse monter les cours de la viande. (*Applaudissements à gauche.*)

Il n'est pas possible non plus, vous l'avez vu, l'expérience en a été faite, de laisser libre le marché des céréales secondaires et de ne pas les collecter. Même taxées, si elles ne sont pas collectées, il est fatal que, dans l'état de pénurie actuel, elles atteignent des cours très élevés.

On reste véritablement confondu en voyant que cette corrélation si étroite entre la viande, le blé et les céréales secondaires, est contestée. L'argumentation qui prouve cette liaison peut être résumée en trois points:

Premièrement, il est évident que le cultivateur a intérêt à semer de l'orge plutôt que du blé, si la possibilité subsiste pour lui de vendre son orge à un prix supérieur à celui du blé.

En second lieu, il est normalement tenté de donner son blé aux porcs et aux poules, si ce blé lui revient meilleur marché que les céréales secondaires qu'il serait obligé d'acheter pour nourrir ses bestiaux.

Enfin, troisième argument que vous ne pouvez pas contester davantage, si les cours de la viande sont libres et si le marché de la viande n'est pas organisé, il est bien évident que les cultivateurs auront intérêt, au lieu de semer du blé, à consacrer le maximum de terrain aux pâturages ou à la culture des plantes fourragères, de façon à pouvoir alimenter leur bétail.

Je vous assure que j'ai écouté avec infiniment d'attention tous les orateurs qui se sont succédé à cette tribune. Je les ai entendus évoquer l'incohérence du prix du blé. Mais, jusqu'à présent, je n'ai entendu aucun d'entre eux exposer comment on pourrait empêcher que cette incohérence se reproduise demain. En effet, cette incohérence ne réside pas dans le prix fixé pour le blé, mais dans le fait qu'on laisse les prix de la viande et des céréales secondaires monter librement en n'organisant pas ces deux marchés. (*Applaudissements à gauche.*)

En ce qui nous concerne, nous n'en prenons pas notre parti. Nous croyons le moment venu de mesurer, comme l'affirme notre ordre du jour, que lorsqu'on abandonne trop tôt, sous la pression d'une opinion publique dont je soulignais tout à l'heure combien elle est mal informée, les mesures de collecte et de répartition, on aboutit pratiquement à supprimer toute efficacité du rationnement officiel et à laisser simplement les consommateurs livrés au rationnement par l'argent.

Dans ces renonciations, dans ces abandons dont fait état notre ordre du jour, il faut bien dire que nous avons dû subir, nous socialistes, les pressions des autres groupes. Nous reconnaissons qu'aujourd'hui il est indispensable de faire comprendre aux autres groupes qu'ils nous ont engagés bien souvent dans une voie d'où il est temps de revenir.

On a réduit considérablement et sans réfléchir suffisamment le personnel des services du ravitaillement, le personnel de l'économie nationale. Demain, la commission des finances va nous demander la suppression de quatre inspecteurs généraux de l'économie nationale, c'est-à-dire qu'au moment où nous nous préoccupons de faire un interventionnisme de l'Etat plus éclairé, plus réaliste, on va supprimer précisément quatre fonctionnaires de la classe la plus élevée, de ceux qui ont la vision la plus complète, à travers le pays, de la situation réelle, de ceux qui ne sont pas retenus par une gestion administrative absorbante, mais qui, au contraire, permettent au ministre d'être informé à tout moment sur la réalité de ce qui se passe dans les départements.

Ces mesures vont à l'encontre du but à atteindre.

Nous disons aussi que, dans le domaine industriel, chaque fois qu'on a essayé de relâcher prématurément des contraintes, on a été obligé d'y revenir.

Je ne veux citer que deux exemples — il y en aurait bien davantage à citer. Voici les exemples que je veux livrer aux méditations de M. Triboulet.

Le premier est celui du ciment. Le contingentement du ciment a été supprimé en novembre 1946 et le marché a été aussitôt désorganisé. Les prix ont eu tendance à s'élever. Que s'est-il alors produit ? Il faut y réfléchir. Il s'est produit, et c'était fatal, un accroissement de la demande et les matériaux associés à l'emploi du ciment, les briques, les tuiles, se sont trouvés appelés sur le marché parallèle, d'autant plus que la fabrication du ciment ne pouvait pas être poussée comme il aurait été désirable, par suite du manque de charbon. Il a fallu rapporter la mesure dès février 1947.

Voici un second exemple, plus précis, dont on peut tirer des conclusions particulièrement intéressantes: celui des aciers spéciaux.

La liberté ayant été rendue pour les aciers inoxydables servant à la fabrication des roulements à billes, les aciers d'outillage, on a vu les commandes affluer, les carnets de commande se sont remplis. Et les acheteurs, à ce moment-là, se sont plaints de quoi ? Non plus de la répartition officielle, mais du fait qu'ils étaient livrés au bon plaisir des fabricants. Certains acheteurs ont dû subir des délais de livraison plus longs, du fait qu'il n'y avait plus de priorités.

Chose plus grave, le choix des fabricants ne s'est pas exercé seulement sur les clients, il s'est porté également sur les produits. Il est normal que le fabricant préfère ne manufacturer et livrer que les produits sur lesquels il réalise le plus de bénéfices.

C'est ainsi, par exemple, que la fabrication des roulements à billes s'est trouvée sacrifiée.

La situation est analogue pour les aciers moulés.

Nous demandons que l'on réagisse...

M. Schauffler. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Francis Leenhardt. Volontiers.

M. Schauffler. Mon cher collègue, puisque vous parlez des aciers, je ne peux résister au plaisir de vous lire une lettre que j'ai reçue ce matin du cabinet de M. le ministre de l'économie nationale, à qui j'avais transmis les doléances de l'industrie du cycle et des accessoires en gros, qui se plaignait de la faiblesse des contingents de métaux ferreux.

Voici la réponse que j'ai reçue:

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en raison de la pénurie actuelle des métaux ferreux, une augmentation de ce contingent ne peut, malheureusement, pas être envisagée pour le moment.

« Par ailleurs, je tiens à vous rappeler qu'au cours du quatrième trimestre 1946 la direction des industries mécaniques et électriques s'est vue dans l'obligation d'émettre deux cent mille bons d'achat pour assurer la vente régulière de bicyclettes fabriquées irrégulièrement par des monteurs et des réparateurs, à l'aide de pièces détachées, alors que la fabrication trimestrielle est d'environ quatre-vingt-dix mille bicyclettes. (*Exclamations à droite.*)

« Le seul rapprochement de ces deux chiffres indique suffisamment que les réparateurs de bicyclettes disposent de tonnages relativement importants de métaux ferreux, mais que l'utilisation des pièces détachées pour la fabrication illicite de bicyclettes neuves s'avère plus rémunératrice. »

Que pensez-vous de cette réponse savoureuse, qui admet et légitime même le marché noir, puisque le ministère de l'économie nationale est appelé à régulariser la mise sur le marché de cent dix mille bicyclettes construites en fraude ?

Voilà une des beautés du dirigisme! (*Applaudissements à droite et sur certains bancs à gauche. — Mouvements divers.*)

M. André Philip, *ministre de l'économie nationale.* Monsieur Leenhardt, voulez-vous me permettre de répondre ?

M. Francis Leenhardt. Je vous en prie.

M. le ministre de l'économie nationale. Il ne s'agit pas de bicyclettes construites en fraude. Nous nous trouvons en présence d'un problème qui se pose non seulement dans ce cas-là, mais d'une façon générale, à l'heure actuelle, dans la répartition de la sidérurgie.

Les répartitions faites au cours du quatrième trimestre l'ont été sur la base de l'augmentation de la production. Cette augmentation avait été considérable, grâce aux gros efforts faits par le ministère de l'économie nationale, pour la sidérurgie, efforts qui avaient abouti à une augmentation de la production au cours des troisième et quatrième trimestres de l'an dernier. Pour la répartition du quatrième trimestre, on a raisonné sur la base des résultats obtenus en interpolant un peu les opérations pour l'avenir, dans l'espoir que l'augmentation réalisée au cours des troisième et quatrième trimestres de l'an dernier se poursuivrait.

Malheureusement, c'est un fait que nos disponibilités en charbon ont diminué et sont maintenant à peu près stabilisées.

Dans ces conditions, j'ai été obligé, pour les deuxième et troisième trimestres, de faire, pour la répartition des produits sidérurgiques, un certain nombre de réductions, parce qu'il y avait une certaine inflation de bons matières, les bons qui avaient été mis en circulation étant basés sur une production supérieure à la production réelle.

Si nous ne voulons pas aboutir à une inflation comme nous en avons connu pour une série de produits, il est nécessaire, à chaque répartition, de ramener exactement le volume des bons matières distribués à la production exacte, telle que nous pouvons la définir.

En tout cas, une chose est certaine: dans l'état de pénurie actuelle en ce domaine, si l'on abandonnait la répartition des produits de base, on aboutirait à une anarchie totale, à une hausse considérable de l'ensemble des prix et à l'orientation de la production vers les produits les moins utiles.

M. Schauffler. Il n'en reste pas moins vrai que 110.000 bicyclettes fabriquées irrégulièrement ont échappé à tout contrôle et, par conséquent, n'ont rien rapporté au Trésor.

M. le ministre de l'économie nationale. Le programme de production a été dépassé, ce qui n'est pas la même chose.

Il en a été de même pour l'industrie automobile.

M. Francis Leenhardt. Nos contradicteurs ne nous ont pas encore expliqué pourquoi, en Amérique, depuis la suppression du contrôle des prix et de la réglementation économique, l'indice des prix de gros est passé de 100 en juin 1946

à 130 en février 1947 pour la grosse industrie.

Ils ne nous ont pas expliqué davantage pourquoi, dans les mêmes conditions, l'indice des prix des denrées alimentaires est monté, de son côté, à 148.

M. Joubert. Pourquoi les prix montent-ils en période de dirigisme ?

M. Peytel. Quelle a été l'augmentation par rapport aux prix d'avant guerre ?

M. Francis Leenhardt. Nous sommes parfaitement conscients des tentations qui peuvent être offertes à certains fonctionnaires dans la période que nous vivons, précisément en raison des pouvoirs dont ils peuvent disposer.

Nous savons bien que le recrutement dans certaines administrations n'a pas toujours été ce qu'il aurait dû être, que des fonctionnaires ne font pas preuve de toute la compétence désirable. Certaines incohérences sont donc inévitables et notre devoir est précisément de les faire disparaître.

Nous savons aussi que lorsqu'une réglementation est maintenue, alors qu'elle ne se justifie plus, elle provoque un freinage dans la production.

Nous dénonçons donc les réglementations en vigueur lorsqu'elles sont devenues inutiles. Nous reconnaissons que la production et le commerce éprouvent des difficultés du fait des réglementations et que, chaque fois qu'il est possible d'en supprimer une, notre devoir est de le faire.

Nous ajoutons que, même au point de vue fiscal, dans un pays où, comme l'indiquait récemment le président de la commission des finances, la fraude atteint actuellement 40 p. 100, il y a intérêt à étendre le nombre des secteurs où les transactions sont libres.

Cependant, lorsqu'on rend cette liberté de façon prématurée, on aboutit au fait que j'ai signalé, et l'on est alors obligé de reconstituer, dans des conditions très défavorables, les organismes et les réglementations qu'on avait supprimés.

D'ailleurs, il y a une autre statistique que mon collègue Gazier a parfaitement soulignée: c'est que, même lorsque la réglementation est imparfaite, elle freine la hausse et gêne la spéculation dans les secteurs où règne la pénurie.

Il n'est donc pas possible, dans ces secteurs, que l'Etat s'abstienne.

Il faut qu'il rende les réglementations efficaces, qu'au lieu de les disperser sur un très grand nombre de produits, il les concentre sur les denrées agricoles qui rentrent pour deux tiers dans le budget des travailleurs. Telle est notre préoccupation.

Nous voulons aussi qu'une fois qu'il aura rendu cohérente et efficace la réglementation, il en impose le respect et n'accepte aucun manquement.

Or, un défi est actuellement lancé à l'extérieur du Parlement, contre la possibilité, en régime républicain, de réglementer la pénurie et nous pensons que des républicains ne peuvent pas ne pas relever ce défi.

Aussi bien, nous sommes entièrement d'accord avec notre honorable collègue M. Viollette, lorsqu'il a déclaré qu'il fallait fuir le débat doctrinal.

Oui, il n'y a plus de débat doctrinal.

Nous employons, d'ailleurs, dans notre ordre du jour, une expression qui ne laisse aucun doute sur le fait que nous n'agissons pas par doctrine, mais sous la contrainte des faits.

Nous disons en effet:

« Considérant que le problème économique de l'heure consiste à rendre pratique et efficace le contrôle là où il est imposé par les faits... »

Par conséquent, nous nous rejoignons sur ce plan. Seule, la contrainte des faits nous guide dans le perfectionnement de certaines méthodes et dans les mesures immédiates que nous préconisons à la fin de notre ordre du jour.

Mais nous pensons aussi que si le débat doctrinal est devenu sans objet de par les affirmations qui ont été apportées ici par les tenants du libéralisme eux-mêmes, par contre, il faut que le problème de fait, celui de la discrimination des secteurs où il y a pénurie et de ceux où il y a abondance, sorte d'une phase politique, pour ne pas dire électorale, pour entrer dans une phase technique.

Or, on affirme ici, bien souvent, la possibilité du retour à la liberté, pour certains articles, bien qu'aucun examen technique préalable n'ait été effectué. Je ne citerai à cet égard que deux exemples.

Le premier, qui a une importance extrême, et sur lequel le Gouvernement a, jusqu'à présent, réservé sa position est des plus intéressants du fait qu'émanant à la fois du groupe communiste, du rassemblement des gauches républicaines et du groupe du parti républicain de la liberté, des propositions de loi ont été déposées tendant à supprimer le rationnement en textiles.

Quelles considérations ont donc inspiré ces propositions ? Elles sont parties de la constatation que le cours noir des points est tombé à un niveau voisin de zéro, qu'on trouve des points en abondance et que, malheureusement, on n'obtient pas, en contre-partie, des objets manufacturés à des prix normaux.

Nous sommes bien obligés de dire qu'il s'agit là d'un cas particulier résultant du fait qu'on a validé une proportion de points formidable, sans tenir compte de la production de textile.

Voici quelques chiffres que je soumets à vos méditations: le 1er mars 1946, 80 p. 100 des points pouvaient être honorés en marchandises. En novembre 1946, cette proportion était tombée à 30 p. 100. La distribution mensuelle des points avait été, en 1945, de 200 à 340 millions par mois. Je sais bien qu'en février 1946, on a supprimé les bons d'achat individuels et que, par conséquent, il a fallu valider un nombre de points supérieur. Mais la distribution des points est passée, le 1er mars 1946, à 800 millions. C'était déjà un chiffre exagéré, mais il est un chiffre inacceptable, un chiffre tragique dans ses conséquences, c'est celui qu'a atteint, en octobre et en novembre 1946, la distribution des points faite par la production industrielle: ce chiffre, qui était de 200 à 340 millions, en 1945, a atteint 1.968 millions de points.

Je ne me souviens pas très bien quel était le ministre de la production industrielle à cette époque-là, mais je ne crois pas me tromper en affirmant qu'il siégeait sur les bancs communistes. C'est pourquoi nous nous étonnons que l'initiative de supprimer le rationnement des textiles soit partie de ces bancs.

En réalité, on a donné d'illusoires satisfactions. On a distribué ces points, alors qu'on savait qu'il était impossible de fournir leur contre-partie en textiles.

C'est ce procédé qui a faussé l'esprit du public. Celui-ci a cru que les textiles étaient aujourd'hui en surabondance, alors qu'en réalité, il y a une inflation considérable de points, inflation qui se manifeste aussi dans le montant des comptes de points des grossistes et des détaillants, qui est passé de 1.257 millions en 1943 à 4.320 millions en 1946, soit près de neuf fois le nombre de points que la production pouvait permettre d'honorer.

Ainsi, les négociants sont abondamment pourvus en points, de sorte qu'il leur est facile de vendre leurs marchandises sans points, comme de faire payer les points et d'augmenter les prix dans des conditions exagérées.

M. Jean Crouzier. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Leenhardt ?

M. Francis Leenhardt. Volontiers.

M. Jean Crouzier. Je désire simplement vous faire remarquer que l'approvisionnement des consommateurs est assuré pour 1947 à concurrence d'environ 75 p. 100 du montant des achats de 1938.

Par conséquent, la suppression des points textiles se justifie absolument.

M. le ministre de l'économie nationale. Il faut tenir compte des réductions importantes qu'il sera nécessaire d'opérer sur nos importations de coton.

M. Francis Leenhardt. Je voudrais vous faire observer, à mon tour, que l'un des plus grands pays producteurs de textiles, l'Angleterre, a récemment décidé de renforcer le rationnement des textiles.

Grâce à ce renforcement, et au fait que le système du rationnement n'a pas été faussé dans les conditions que je viens de dénoncer et qui obligent à tout reprendre depuis plusieurs mois pour refaire un système efficace, l'Angleterre consacre actuellement 80 p. 100 de sa production de textile au programme d'utilité sociale, tandis que nous n'avons pas pu poursuivre ici le même effort. L'exemple de l'Angleterre n'est d'ailleurs pas isolé: celui du Canada peut être cité dans le même sens.

Certes, je ne conteste pas que la production se soit sensiblement accrue, mais M. le ministre de l'économie nationale vient de dire qu'il n'est pas prouvé que nous puissions maintenir nos importations de laine et de coton au niveau actuel, en raison de nos disponibilités en devises.

Il y a enfin un problème plus grave, qui nous impose d'être extrêmement prudents dans ce domaine. Ce problème, c'est qu'on n'a pas pu réaliser jusqu'à présent le programme de production de tissus coloniaux indispensable à la paix de nos territoires d'outre-mer. (*Applaudissements à gauche.*)

On peut dire que, parmi les causes de la révolte à Madagascar, l'une des principales a été le manque de tissus, parce que la France n'a pas fait l'effort qui s'imposait. (*Applaudissements à gauche. — Mouvements divers.*)

M. Michelet. C'est tout à fait exact.

M. Francis Leenhardt. Nous disons qu'il n'est pas digne, c'est une question de patriotisme, d'abandonner ces dispositions lorsque l'on sait les conséquences qu'un tel abandon peut avoir sur l'approvisionnement des territoires d'outre-mer.

Nous devrions être tous d'accord sur ce point et dire qu'en tout cas, un examen technique approfondi s'impose avant que soient prises des mesures qui pourraient apparaître ensuite d'une folle légèreté. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

M. le ministre de l'économie nationale. Très bien !

M. Francis Leenhardt. La question de la monnaie matière a préoccupé M. Viollette.

Nous avons eu l'occasion de l'évoquer à la commission des affaires économiques en présence de MM. Letourneau et Lacoste qui se rendent certainement compte que si l'on trouve actuellement, en abondance,

au marché parallèle, de la monnaie-matière qui manque à nos artisans, c'est que certaines administrations, certaines entreprises nationalisées reçoivent des contingents directs qui restent très élevés, mais qu'il est difficile de fixer à un taux correspondant exactement à leurs besoins.

La solution serait, précisément, dans l'établissement, pour la monnaie-matière, d'un compte chèques qui permettrait de suivre tous les mouvements et qui fasse qu'aucune dérivation ne soit possible vers le marché parallèle.

Nous sentons bien que c'est là la seule disposition qui permettrait d'éviter que ce marché soit alimenté, et de donner davantage aux artisans qui n'ont, chaque trimestre, que des attributions ridicules de monnaie-matière.

Mais, me dira-t-on, cette solution logique du compte chèque pour la monnaie-matière ne peut être envisagée, parce qu'elle implique de recréer un service, une administration avec 1.500 ou 2.000 fonctionnaires.

Mais, demandez aux artisans s'ils ne préféreraient pas ce système, plutôt que d'être obligés d'acheter au marché noir, faute de recevoir des attributions suffisantes.

Telles sont les préoccupations qui nous animent. Vous voyez qu'elles n'ont rien de doctrinal ni de dogmatique et que notre interpellation n'a nullement pour objet de renforcer je ne sais quel dirigisme qu'on nous prête, mais, au contraire, de marquer sur des points précis la nécessité de reconnaître des faits, de les étudier sans parti-pris en vue d'un interventionnisme éclairé et réaliste.

Nous croyons que cet effort ne sera pas mal vu par les classes paysannes, car, contrairement à ce que certains pensent, elles savent bien que ce qui est important pour elles, c'est la sauvegarde de la monnaie et que si on laisse aller les prix, elles en seront elles-mêmes victimes.

Elles touchent leurs revenus une fois par an à l'époque de la récolte. Le reste du temps elles restent exposées aux dépréciations de la monnaie.

Voilà ce qui nous fait penser que nos efforts vont bien dans un sens qui, finalement, constitue pour eux une garantie et une sauvegarde.

Notre interpellation pose donc un problème extrêmement concret.

Ce problème, je serais tenté de l'évoquer à l'aide d'une image plus claire encore: Chaque fois que nous mangeons une bouchée de pain, et que nous constatons combien ce pain est mauvais, désagréable, nous devrions penser que s'il en est ainsi, c'est parce que des porcs en grand nombre ont pu manger librement, sans que les interventions nécessaires aient été effectués, le blé que produit notre pays.

Une concurrence s'est donc établie. (*Interruptions au centre.*) Mais oui ! une concurrence s'est établie, dans ce pays, entre l'homme et le cochon, et jusqu'à présent, dans cette concurrence, c'est le cochon qui a gagné. (*Applaudissements à gauche. — Exclamations au centre et à droite.*)

M. Peytel. Mangeons du cochon !

M. Joubert. Votre parti était au Gouvernement, monsieur Leenhardt.

M. Bocquet. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Leenhardt ?

M. Francis Leenhardt. Je vous en prie.

M. Bocquet. Je rappelle que les paysans français ont livré 44 millions de quintaux de blé. Cette quantité pouvait permettre largement de servir une ration quotidienne de 300 grammes et d'arriver aisément à la soudure. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. Schauffler. Et vous l'avez gaspillée.

M. Francis Leenhardt. Monsieur Bocquet, ce que je viens de dire a été déjà dit, à plusieurs reprises à cette tribune — je pourrais faire les citations le cas échéant — par des orateurs appartenant à tous les groupes de l'Assemblée.

Pourquoi, précisément, dit-on que le prix du blé est incohérent ? Parce qu'il est tel que l'on est tenté de l'utiliser pour la nourriture du bétail. Je n'ai donc rien affirmé qui puisse porter atteinte à l'effort fourni par beaucoup de paysans, effort que nous sommes les premiers à reconnaître.

Cet effort pourrait être renforcé et encouragé, notamment si l'on s'inspirait d'une disposition que le mouvement républicain populaire avait envisagée dans son congrès du mois de mars, mais qui jusqu'à présent n'a pas été reprise à cette tribune. Le mouvement républicain populaire a affirmé que la mobilisation des ressources, objet principal de la politique du ravitaillement, pourrait être facilitée par des méthodes établissant une corrélation aussi étroite que possible entre les livraisons de denrées effectuées par les producteurs agricoles et les fournitures de produits industriels dont ils bénéficieront.

M. Michelet. Nous maintenons cette manière de voir.

M. Francis Leenhardt. Nous pensons qu'il faudrait s'engager dans cette voie. Les engrais, les machines agricoles, l'outillage, qui contiennent, nous le sentons bien, une part importante de l'énergie, de la main-d'œuvre et des devises dont la nation dispose en quantité si limitée ne devraient pas être attribuées aux cultivateurs avant qu'ils n'aient livré une part raisonnable de leur production.

D'autre part ces attributions devraient avoir un caractère suffisamment progressif pour encourager et récompenser les cultivateurs qui livrent le maximum de denrées.

M. Michelet. Tout à fait d'accord.

M. Francis Leenhardt. Je vous remercie de votre approbation.

Nous avions donc le droit de nous étonner et de nous plaindre des railleries et des sarcasmes par lesquels, trop souvent, nos efforts pour rendre cet interventionnisme efficace sont accueillis, depuis un mois surtout, c'est-à-dire depuis que le parti communiste a rejoint le parti républicain de la liberté. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

Mais oui, n'avez-vous pas dit (*l'orateur se tourne vers l'extrême gauche*) que le dirigisme ne dirige rien du tout ? Avez-vous mesuré le mal que peut faire dans une opinion déjà mal éclairée le fait de lui donner à penser que tout effort de l'Etat est vain et stérile ? Je sais bien que, depuis quelques jours, cette tendance s'atténue; j'ai remarqué, dans le dernier discours prononcé par M. Jacques Duclos à l'occasion du débat financier, que votre antidirigisme prenait une forme plus atténuée et nous nous en félicitons. Cependant, au congrès de Strasbourg, qui est tout de même l'instance suprême de votre parti, l'endroit où sa voix s'exprime avec le plus de clarté, on a laissé entendre qu'en régime capitaliste, il était extrêmement difficile de diriger effectivement. Certes, dans les pays où les libertés démocratiques ne sont pas ce qu'elles sont chez nous, il est peut-être plus facile de diriger... (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Maurice Thorez. Ce sont des pays où il n'y a plus de capitalistes !

M. Francis Leenhardt. ...mais même dans ces pays dirigistes, on n'a pas supprimé le marché noir, on l'a, tout au plus, nationalisé.

Je crois pouvoir citer à cet égard un document suffisamment authentique pour n'être pas contestable. On pouvait lire, en effet, dans *l'Humanité* du 6 juillet 1946, que les ménagères soviétiques ont souri après la baisse des 40 p. 100, mais cette baisse, nous explique-t-on, s'est produite, non pas sur les prix des denrées rationnées, mais sur les prix commerciaux.

J'avoue que, personnellement, je n'avais pas la notion de ces prix commerciaux. Voici comment ils sont expliqués:

« En Union soviétique, en plus du rationnement, tout le monde peut acheter dans les magasins commerciaux où on trouve de tout, mais à des prix notablement plus élevés. Ces magasins ont été créés au printemps de 1944 pour empêcher le marché noir. Ils l'ont en effet rendu impossible parce que l'Etat vend aussi les denrées disponibles en surplus du rationnement à des prix qui ne peuvent être dépassés par personne sous peine de ne trouver aucun acheteur. » (*Rires sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Nous voyons donc que des difficultés existent dans tous les pays, alors que trop souvent l'opinion publique croit que nous sommes le seul pays à en rencontrer.

Bien que nous soyons très loin d'asseoir l'interventionnisme de l'Etat sur des bases aussi larges qu'en Russie soviétique, nous constatons que tout de même, là-bas, les choses ne sont pas aussi parfaites. Cela doit nous encourager dans notre effort dans le secteur limité où nous voulons persévérer et à vaincre les difficultés lorsqu'elles se présentent.

Nous disons d'ailleurs que prétendre qu'en régime capitaliste il est impossible à l'Etat de faire de l'interventionnisme, cela revient à admettre qu'aucun effort sérieux ne soit fait pour contrôler les prix et en empêcher la hausse.

Les socialistes se sont battus à différentes reprises, sous le gouvernement de M. Félix Gouin, sous celui de M. Léon Blum comme sous celui de M. Paul Ramadier, contre la hausse des prix et pour la réduction du profit capitaliste. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Ramette. Le résultat est là. C'est la hausse. Vous n'avez rien fait contre la hausse des prix. Vous vous êtes contentés de prendre des décrets.

M. Cermolacce. Mais vous niez le profit capitaliste.

M. Francis Leenhardt. Nous nous sommes battus pour réduire le profit capitaliste.

Lorsque vous citez les noms d'une série de sociétés qui ont fait en 1946 des bénéfices exagérés, nous vous faisons remarquer que nous ne sommes pas responsables de ces bénéfices, car, pendant le deuxième semestre de 1946, ce ne sont pas les socialistes qui ont autorisé les hausses, ce n'est pas eux qui détenaient les leviers de la vie économique. (*Applaudissements à gauche.*)

Nous sommes même obligés de rappeler que nous nous sommes refusés à garder la présidence du conseil avec M. Félix Gouin, parce que nous ne voulions pas diriger une politique inflationniste. (*Protestations au centre.*)

M. de Menthon. Cela est inadmissible. Voulez-vous, monsieur Leenhardt, me permettre de vous interrompre ?

M. Francis Leenhardt. Volontiers.

M. de Menthon. Mon cher collègue, vous venez de dire, me semble-t-il, que le parti socialiste n'était pas d'accord sur la politique économique suivie par le Gouvernement de M. Bidault.

M. Francis Leenhardt. Ce n'est pas cela que j'ai dit. J'ai rappelé que nous avions refusé de garder la présidence du conseil, que nos collègues du groupe communiste nous priaient avec insistance de conserver. Je n'entends pas contester la solidarité gouvernementale; je sais très bien que nous étions au Gouvernement. Ne me faites donc pas dire ce que je n'ai pas dit.

A droite. Il fallait quitter le Gouvernement.

M. Francis Leenhardt. Vous savez très bien que l'on ne pouvait pas quitter le Gouvernement, même si l'on n'était pas d'accord.

Vous l'avez peut-être oublié, mais, à cette époque, il y avait pour la deuxième Assemblée constituante un devoir qui primait tous les autres, celui de réaliser l'accord entre les trois groupes de la majorité pour revenir devant le pays et obtenir le vote d'une Constitution et la fin d'un gouvernement provisoire. Voilà pourquoi nous sommes restés. (*Applaudissements à gauche.*)

Nous sommes obligés de rappeler que si certaines sociétés capitalistes ont fait des profits exagérés, ce n'est pas de notre fait: les décisions qui ont ouvert la porte aux hausses de prix qui ont permis ces profits ont été prises sous des plumes autorisées qui vous engagent.

Je peux citer, puisque vous me provoquez sur ce terrain, le procès-verbal de la conférence économique du Palais-Royal, dans lequel je lis, sous la plume de M. Henri Raynaud, secrétaire communiste de la C. G. T., rapporteur de la commission des prix industriels à la consommation:

« Dans tous les cas où la répercussion de la hausse des salaires ne pourrait être absorbée par la réduction des marges bénéficiaires excessives et l'accroissement de la production dans des conditions présentant des garanties suffisantes de sécurité, la commission considère comme légitime la répercussion de l'augmentation des salaires, pour chaque branche d'industrie, dans les prix industriels ».

Je regrette que, dans le moment même où vous affirmiez que la hausse des salaires n'aurait pas de répercussion sur les prix, un membre autorisé de votre parti ait pris une position que vos journaux n'ont pas révélée au grand public, mais qui est à l'origine de toutes les décisions de hausse qui ont été prises et qui ont fait de cette hausse nominale de 25 p. 100 la plus grande duperie pour la classe ouvrière. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Quant à nous, nous nous refusons à laisser le Gouvernement désarmé devant les hausses de prix et le ravitaillement insuffisant.

Nous pensons que la liberté doit être rendue là où elle est possible techniquement et que l'on doit quitter le plan politique pour examiner les questions sur le plan technique.

Là où la liberté n'est pas suffisante, ce n'est plus la liberté de la concurrence, c'est la liberté de la spéculation, la liberté du profit. Nous attirons, sur ce point, l'attention des groupes de la majorité pour que chacun prenne conscience des responsabilités qui lui incombent.

Nous ne voulons pas laisser les consommateurs complètement désarmés. Nous convions les groupes de l'Assemblée à se rendre compte que les dispositions que nous avons proposées constituent un minimum sans lequel nous ne pourrions continuer efficacement notre participation au Gouvernement.

Nous pensons que ces mesures sont indispensables, non seulement pour amener une amélioration du ravitaillement et le salut de la monnaie, mais aussi pour sauvegarder ce qui, pour nous, socialistes, est la condition même d'un monde plus juste, c'est-à-dire la démocratie elle-même. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Edgar Faure.

M. Edgar Faure. Mesdames, messieurs, intervenant à mon tour, après mon ami M. Gaillard, au nom du groupe radical, je commencerai mon exposé là même où M. le ministre de l'économie nationale avait fait commencer le sien.

Ce point de départ commun ne préjuge d'ailleurs pas le chemin que nous poursuivrons. (*Sourires.*)

Il y a deux débats dans un. M. Leenhardt l'a dit aussi tout à l'heure: il y a un débat doctrinal et, si je puis dire, un débat pragmatique.

Débat doctrinal: c'est la querelle qui devient classique du libéralisme et du dirigisme. Débat pratique: celui qui consiste à prendre un à un les différents postes de notre économie, pour en examiner les caractéristiques et pour rechercher les meilleures solutions.

Du débat doctrinal, je ne dirai que peu de choses; mais je dois tout de même dire quelque chose, car je ne suis pas de l'avis de M. le ministre de l'économie nationale et de M. Leenhardt qui estiment que ce débat n'existe plus et qu'on peut le balayer d'un geste.

En réalité, il existe, il est important et il a une incidence certaine sur les questions pratiques qui nous occupent.

Sans doute, il est remarquable que les thèses adverses ne se soient pas opposées ici d'une façon tranchante.

Tant dans ce débat que dans le débat précédent, il est impossible de trouver un seul orateur qui se recommande du libéralisme intégral à la manière de Manchester.

On parle tout au plus de néo-libéralisme ou de libéralisme évolué — le mot est, je crois, de M. Guy Petit — ou même, comme hier, M. Pierre André, de libéralisme contrôlé.

Quant au dirigisme, le premier interpellateur, M. Gazier, que nous pouvions considérer comme l'avocat du dirigisme, a eu la coquetterie de ne pas nommer son client. Il a fait simplement une allusion à un nom barbare sous lequel on travestirait des méthodes d'intervention et d'organisation. Je crois qu'il a employé la formule: organisation économique dans le cadre républicain, ce qui est assez rassurant. (*Sourires.*)

En considérant le souci qu'ont les orateurs libéraux de dire que, dans certains cas, la réglementation est nécessaire, et le souci qu'ont les orateurs dirigistes de dire que, dans certains cas, elle est inutile, on pourrait avoir l'impression qu'ils sont arrivés sur une frontière commune.

Or, il n'en est rien.

Cette modération s'explique uniquement par le fait que les orateurs de cette Assemblée sont des êtres avisés et qu'ils reconnaissent la relativité des choses économiques.

Mais il y a, il faut le dire, deux tendances opposées.

Il y a la tendance libérale, qui est la nôtre, qui consiste à recourir le plus largement possible aux mécanismes de la liberté, à accepter l'intervention de l'Etat dans les cas où elle est nécessaire, et à préconiser, dans ces cas, les formes les plus souples du contrôle et de l'orientation.

Il y a, inversement, la tendance dirigiste, qui est celle d'une organisation autoritaire de l'économie, conçue comme permanente et générale ou comme devant s'approcher de plus en plus de ces caractères de permanence et de généralité.

Si cette tendance doctrinale n'a pas été exposée à cette tribune, même par M. le ministre de l'économie nationale, elle a cependant de bons auteurs, parmi lesquels précisément M. le ministre de l'économie nationale lui-même.

Nous avons presque tous lu le remarquable rapport qu'il a publié, il y a deux ans, à la suite de ses travaux comme ministre d'Etat chargé des études pour l'après-guerre.

Nous savons, d'après ce travail fort intéressant et d'une haute valeur — ce qui ne nous surprend pas — travail qui est exactement l'exposé de la doctrine dirigiste, que M. le ministre de l'économie nationale conçoit la division de l'économie en deux séries de secteurs: les secteurs socialisés, je n'y insiste pas, et les secteurs privés, qui sont tous des secteurs dirigés, et même fortement dirigés.

En effet, en dehors de la direction supérieure, qui doit être exercée par un ministre dit de la vie économique — ce qui est plus joli, à mon avis, que ministre de l'économie nationale — M. le ministre de l'économie nationale prévoyait l'institution de préfets professionnels ayant tous pouvoirs de décision en matière de prix et en matière de production.

Une quarantaine de préfets professionnels devaient régir l'industrie: un certain nombre d'autres préfets professionnels devaient régir l'agriculture: préfet du vin, préfet de l'élevage, etc.

Cette doctrine économique dirigiste n'a pas notre agrément, de même que nous n'avons pas donné notre agrément aux organisations du type de Vichy ni à toutes celles qui nous rappellent le Führerprinzip.

Car, enfin, le préfet professionnel, malgré son nom sympathique, c'est tout de même un peu l'application du Führerprinzip.

Je sais bien que M. le ministre de l'économie nationale n'a pas tenté, jusqu'ici, de réaliser au Gouvernement les doctrines qu'il avait formulées entre ses deux ministères. Mais nous n'avons pas de garantie pour l'avenir, puisque, hier, il proposait d'assurer des méthodes plus autoritaires dans la répartition. Et, à ce moment-là, j'ai cru voir se profiler à l'horizon les silhouettes galonnées de ces nouveaux préfets économiques.

D'autre part, un mot de M. Gazier nous donne également à réfléchir. Il nous a dit, en effet, que l'on pourrait resserrer l'organisation économique quand les Français seraient plus éclairés. Actuellement, nous sommes dans la pénombre. Aussi, on ne nous dirige pas beaucoup. Mais quand nous y verrons clair, on nous dirigera davantage.

M. le ministre de l'économie nationale. Non, quand on y verra plus clair, on n'aura plus besoin d'être dirigé.

M. Edgar Faure. Pour le moment, nous sommes suffisamment éclairés et très suffisamment dirigés. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et à droite.*)

Si je fais allusion à cette question doctrinale, c'est parce qu'elle a son importance. Elle crée dans les esprits, selon la doctrine, un préjugé. Je reconnais franchement que nous avons le préjugé de la liberté et que peut-être, dans certains cas, cela peut nous empêcher de voir claire-

ment les avantags que pourrait avoir une réglementation. Vous voyez avec quelle bonne foi je parle.

Mais, d'un autre côté, il y a le préjugé dirigiste. Et un certain nombre de mesures réglementaires ne peuvent vraiment s'expliquer que par ce préjugé. C'est pourquoi je tenais à le définir d'abord.

Si nous nous plaçons maintenant au point de vue des problèmes pratiques, nous rencontrons cette sorte d'accord, ou plus exactement, selon le mot de mon éloquent collègue M. Pflimlin, cette concordance qu'il avait exprimée par la formule suivante: En somme, lorsqu'il y a abondance il doit y avoir liberté, mais lorsqu'il y a pénurie il doit y avoir réglementation.

Et notre collègue en déduisait la question-clé, qui est la suivante: Y a-t-il ou n'y a-t-il pas pénurie ?

Je ne suis pas rigoureusement de son avis, et je m'en explique.

Je crois qu'il faut distinguer. Quand il y a abondance, il doit y avoir liberté. Mais quand il y a pénurie, si celle-ci n'est pas extrêmement importante, il peut se trouver que la liberté soit préférable à la réglementation Car la liberté est une, mais la réglementation est diverse.

On dit quelquefois que la liberté conduit vers l'anarchie. Mais aucune liberté n'est aussi anarchique que certaines réglementations. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et à droite.*)

Je voudrais maintenant citer deux exemples pour illustrer ce que je viens de dire, le premier, choisi dans un domaine où sévit une certaine pénurie, celui de la viande; l'autre, pris dans un domaine où il y a abondance, celui du bois.

On a déjà beaucoup parlé de la viande et tout le monde est d'accord, comme le disait hier M. le ministre de l'économie nationale, sur l'importance exceptionnelle de ce produit, notamment par suite du pourcentage de 28 p. 100 qu'il absorbe dans le budget des travailleurs...

M. le ministre de l'économie nationale. Alimentaire !

M. Edgar Faure. ...dans le budget alimentaire des travailleurs, s'entend.

Nous nous appuyons sur des chiffres et sur des faits pour traiter ce sujet de la viande.

Si on examine la politique suivie en cette matière depuis deux ans, nous devons faire deux constatations.

La première, c'est que cette politique a été incohérente.

M. le ministre de l'économie nationale. Cela est bien vrai, nous en sommes d'accord.

M. Edgar Faure. Vous voyez, je suis objectif.

La deuxième, c'est que cette incohérence se traduit en quelque sorte par un mouvement d'accordéon et que, chaque fois qu'on est allé dans un sens plus libéral, le marché de la viande s'est amélioré...

M. le ministre de l'économie nationale. Mais les prix ont monté, tandis que, dans les périodes réglementaires, ils ont baissé.

M. Edgar Faure. ... et chaque fois qu'on est allé dans un sens réglementariste, le marché est devenu plus difficile.

Je veux parler ici sans parti pris. La première période est justement celle d'un ministre socialiste, M. Pineau. Comme le rappelait hier notre collègue M. Gaillard, M. Pineau avait pris l'initiative — dont je le félicite — de l'ordonnance du 12 septembre 1945, qui supprimait les impopulaires et néfastes commissions d'achat.

Pendant cette période, une certaine tendance libérale se manifeste. Les prix commencent à monter tout d'abord — c'est plutôt d'ailleurs une régularisation — de 72 à 85 francs, si je ne me trompe. Mais ensuite ils redescendent et trouvent leur plafond à 66 francs.

On peut alors faire des achats et de la congélation, qui sera très utile dans les périodes suivantes.

M. le ministre de l'économie nationale. Voulez-vous indiquer les mois quand vous citez des chiffres.

M. Edgar Faure. Je ne puis entrer dans les détails de l'administration.

M. le ministre de l'économie nationale. Les prix varient suivant l'époque considérée.

M. Edgar Faure. Si mes chiffres sont inexacts, contestez-les. Je ne peux pas dire de quel jour il s'agit. Je sais qu'à cette époque les prix sont descendus jusqu'à 66 francs. Si vous n'êtes pas de cet avis, monsieur le ministre, dites-le.

M. le ministre de l'économie nationale. Il faudrait que je sache de quel moment il s'agit.

M. Edgar Faure. A un moment déterminé, pendant que M. Pineau était au ravitaillement, quand on a commencé à ressentir les effets d'une politique semi-libérale.

Puis, nous passons à la période de M. Tanguy Prigent et à celle de M. Longchambon.

On commence à envisager les associations en participation. On prend la circulaire du 19 janvier 1946. Voici une date, monsieur le ministre, puisque vous êtes amateur de chronologie. (*Sourires.*)

On voit aussitôt les prix remonter. Je ne vais pas dire jusqu'à quel niveau, de façon à ne pas avoir de difficultés avec vous. (*Sourires.*)

Nous passons ensuite à l'expérience de M. Farge, qui a été flottante. Les prix ont oscillé. Ils ont diminué un peu au moment du double secteur, puis remonté jusqu'à 160 francs au moment où l'expérience de M. Farge est devenue plus autoritaire.

La loi sur les achats prioritaires, avec les expériences auxquelles elle a donné lieu dans la suite, n'a pas amélioré les choses.

Et nous en sommes arrivés à la phase du Gouvernement actuel.

Je crois que le Gouvernement actuel a cherché à reproduire, en les rapprochant dans le temps, les diverses variations qui avaient marqué le passage au pouvoir des ministres précédents.

Au début, on a cru voir une légère amélioration, parce que M. Rastel marquait l'intention de faire une politique un peu plus libérale. Puis, les choses ont empiré parce qu'on est revenu à l'esprit réglementariste. On a rétabli les achats prioritaires; par une circulaire du 21 avril, on a décidé qu'ils seraient exceptionnels; puis, le 10 mai, on a dit qu'ils seraient rétablis plus largement. Et l'on est revenu deux ou trois fois depuis à des méthodes différentes.

M. Audeguil. Et à 400 francs le kilo !

M. Edgar Faure. La leçon de cette expérience, c'est que la politique de la viande a été désordonnée et incohérente, que la situation n'a cessé d'empirer, mais que c'était dans les moments où l'on était libéral que cela allait le mieux et dans les moments de réglementation que cela allait le plus mal.

Si maintenant nous examinons les éléments objectifs, hors du processus historique, que constatons-nous ?

Nous constatons d'abord qu'une réglementation de la production est impossible. Aussi, pratiquement, on ne la tente pas.

Elle est impossible parce que nous avons un million et demi à deux millions de producteurs, dont certains sont de petits producteurs et certains des producteurs occasionnels.

Nous constatons ensuite que toute réglementation à ce stade de la production est néfaste, parce que psychologiquement la production de la viande est une opération spéculative, qui commence au moment où l'éleveur, au lieu de garder son bétail comme une sorte de monnaie matière, comme le disait M. Pineau, l'engraisse pour en faire de la viande.

Par conséquent, au stade de la production, toute réglementation ne peut qu'être impossible et nuisible psychologiquement.

Aussi, l'esprit réglementariste s'est-il reporté au domaine de la distribution.

Je crois d'ailleurs que M. le ministre de l'économie nationale s'est inspiré dans ce domaine de la prévention générale qu'il manifeste envers le commerce et tous les organismes de distribution.

Je me souviens d'une controverse que nous avons eue, il y a quelques mois, lorsqu'il a fait adopter par notre Assemblée une loi qui devait tout résoudre en diminuant le nombre des commerçants: la loi sur les cartes d'acheteur de bétail.

Je suis d'accord avec M. le ministre de l'économie nationale sur le fait qu'il existe trop d'intermédiaires dans ce commerce. Mais je ne suis pas d'accord sur un autre point: c'est qu'il voit là une cause, alors que pour ma part j'y vois une conséquence.

Je ne pense pas que ce soit le nombre des intermédiaires ou l'organisation de la distribution qui dérègle le marché. Je crois que c'est parce que le marché est déréglé et désorganisé qu'on assiste au pullulement des intermédiaires. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et à droite.*)

M. le ministre de l'économie nationale. Si les intermédiaires se multiplient, c'est parce que ces opérations permettent de réaliser des bénéfices coquets.

M. Edgar Faure. Mais ce n'est pas vous qui profitez de ces bénéfices, ni votre collègue M. le ministre des finances.

Ce n'est pas en tout cas votre réglementation qui les fera disparaître. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nous sommes d'accord sur le fait qu'un mécanisme normal de la distribution n'est pas onéreux. Le mécanisme du commerce du bétail est bien meilleur marché que celui des commissions d'achat, dont vous avez peut-être la nostalgie, puisque dans ce temps-là les frais étaient de 12 p. 100, compte non tenu des frais administratifs, que la Cour des comptes n'a jamais pu chiffrer, alors que maintenant, dans les barèmes normaux, les frais se montent à 2,80 p. 100 pour les chevillards et les marchands de bestiaux.

M. le ministre de l'économie nationale. Oh !

M. Edgar Faure. Ce sont les barèmes officiels.

La carte d'acheteur de bétail que vous avez instituée a abouti à un résultat assez curieux.

Je crois me souvenir — vous me contredirez si je me trompe — que cette loi — que, pour notre part, nous n'avons pas votée — prévoit que toutes les cartes d'acheteur seront distribuées avant le 30 juin. A partir de cette date, on ne pourra plus acheter sans cette carte.

Or, à ma connaissance — mais je ne suis pas aussi bien renseigné que vous — aucune carte d'acheteur n'a encore été délivrée à ce jour.

M. le ministre de l'économie nationale. La loi est entrée en application le 1er juillet.

M. Edgar Faure. Nous sommes aujourd'hui le 2 juillet et, à ma connaissance, personne n'a qualité pour acheter du bétail. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et à droite.*)

La situation est exactement la même en ce qui concerne les bons de circulation.

A ma connaissance, ils existent toujours. Or, comme les crédits pour les centres d'abat n'ont été votés que jusqu'au 30 juin, il n'y a plus de contrôleurs comptables des centres d'abat qui délivraient les bons de circulation. De sorte que ces bons de circulation sont toujours obligatoires, mais il n'y a plus personne qui soit compétent pour les délivrer. (*Rires et applaudissements sur certains bancs à gauche et à droite.*)

Si nous passons du stade de la distribution à celui de la consommation, je pense que ce n'est pas la peine d'insister. Le rationnement par tickets a fait une faillite totale. Nous n'y revenons pas.

On avait conçu à un moment donné un miracle: le rationnement valeur. M. le président du conseil nous en avait dit grand bien le 18 février. Je ne sais même pas si cela vaut la peine d'en parler. En effet, je crois qu'on n'a pas insisté dans cette expérience, qui aurait permis à chaque Français de manger chaque semaine pour 22 francs de viande, s'il habitait à la ville, ou pour 16 francs, s'il habitait à la campagne, soit en moyenne, *grosso modo* 1.000 francs par an.

Ce système de rationnement aurait permis aux Français de manger dans l'année 200.000 tonnes de viande sur une production que vous chiffrez à 1.475.000 tonnes.

Cela démontre la parfaite absurdité de ce système de rationnement, que je vous félicite d'avoir judicieusement abandonné. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et à droite.*)

J'estime donc que, pour la viande, il est inutile de rechercher des réglementations extraordinaires.

Vous avez l'intention de constituer des stocks de viande congelée. C'est une excellente idée dont nous discuterons lorsque le projet viendra en discussion.

Mais il n'est vraiment pas utile de recourir à des procédés extraordinaires de réquisition et à la gendarmerie pour arriver à acheter 30.000 tonnes de viande sur une production totale de 1.500.000 tonnes. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et à droite.*)

M. le ministre de l'économie nationale. L'Assemblée sera également saisie du projet sur les mutuelles obligatoires.

M. Edgar Faure. Pourquoi rendre les mutuelles obligatoires ? Laissez donc les gens travailler comme ils l'entendent !

Rien n'empêche les Français de faire, s'ils le veulent, des mutuelles, des associations en participation ou selon toute autre formule.

Punissez les gens malhonnêtes et laissez les personnes honnêtes agir comme elles l'entendent. Ce sera le bien général. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et à droite.*)

M. le ministre de l'économie nationale. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Faure ?

M. Edgar Faure. Volontiers.

M. le président. Avec la permission de l'orateur, la parole est à M. le ministre de l'éducation nationale..., pardon, de l'économie nationale.

M. le ministre de l'économie nationale. Je crois que ce lapsus pourrait être exact, car, dans l'état d'ignorance actuel de l'ensemble de l'opinion publique, le rôle d'un ministre de l'économie nationale devrait être, si possible, celui d'un ministre de l'éducation nationale. (*Applaudissements à gauche.*)

Vous venez de faire allusion à la question des mutuelles. Or, il est un problème qui domine le marché de la viande: c'est la surenchère des acheteurs en face des producteurs.

Nous avons fait l'expérience de mutuelles facultatives. Elles représentent un des moyens d'organisation du marché. Mais si elles permettent de diminuer déjà, dans une certaine mesure, le nombre des intermédiaires, elles n'apportent pas une solution au problème d'ensemble de la multiplication des demandeurs en face d'une production qui demeure réduite.

Le problème essentiel, sur lequel l'Assemblée devra se prononcer, est celui de la création, en vue d'assurer l'alimentation de Paris et des centres déficitaires, de mutuelles obligatoires dans un certain nombre de départements, mutuelles qui grouperaient dans le cadre du département l'ensemble des commerçants et des intermédiaires en boucherie.

Ainsi, un organisme unique ou un ensemble d'organismes coordonnés se porterait acheteur auprès du producteur. On éviterait par ce moyen ce qui a été le mal, ce qui a désorganisé le marché de la viande durant ces six derniers mois: la surenchère des acheteurs arrivant de tous les départements, en particulier de Paris, sur les centres producteurs et détruisant complètement l'équilibre des prix. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Edgar Faure. Monsieur le ministre de l'économie nationale ou de l'éducation économique (*Sourires*), vous me permettrez de vous répondre, au nom de quelques ignorants, ceci:

Vous avez fait plusieurs expériences. Celle des achats prioritaires a lamentablement échoué. Celle des cartes d'acheteur a aussi échoué.

M. le ministre de l'économie nationale. Elle avait réussi en février, lorsqu'on payait la viande 65 francs le kg. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Edgar Faure. Le fait même que vous recherchiez maintenant un troisième moyen prouve, monsieur le ministre, que les deux premiers que vous avez utilisés se sont révélés complètement inefficaces.

Je crois que vos mutuelles d'achat, qui sont un procédé autoritaire, ne réussiront pas davantage que les autres.

J'ai admis, contrairement peut-être à certains de mes collègues, qu'il pouvait y avoir encore dans le marché de la viande une certaine pénurie. Quoique le nombre de têtes de bétail soit le même, j'ai tenu compte de la surconsommation rurale dont vous avez parlé. Mais cette pénurie est faible.

Si donc vous ne déréglez pas le mécanisme psychologique du producteur, vous pouvez escompter qu'il engraissera son bétail et qu'il y aura suffisamment de viande pour nourrir la population. A ce moment, les surenchères deviendront purement et simplement ce qu'elles doivent être, c'est-à-dire la concurrence normale.

Il est de fait que vous n'arriverez pas à imposer à la campagne des méthodes autoritaires. Sinon vous détournerez les éleveurs de la production ou vous les dirigerez vers le marché noir. Et à ce propos il est un autre aspect du problème que je voudrais souligner. M. le ministre de l'économie nationale sait mieux que moi que le Trésor perd chaque année plusieurs milliards de taxes sur les quantités de viande réellement existantes, en raison de ces reliquats de systèmes de réglementation qui empêchent le rétablissement d'un circuit normal dans lequel le fisc comme le consommateur trouvera son compte. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et à droite.*)

Je voudrais maintenant traiter rapidement d'un produit, le bois, pour lequel, contrairement à la viande, il n'existe pas de pénurie.

En ce qui concerne le bois, la situation est nettement meilleure que celle d'avant guerre.

Notre production de l'année 1946 est de 10.169.000 mètres cubes en bois d'œuvre, contre 7.100.000 selon l'indice de 1938. De plus, le Gouvernement français s'est assuré la possibilité d'exploiter, cette année, 6 millions de mètres cubes en Allemagne.

Quelle est la réglementation en la matière ?

Le répartiteur du bois, qui dépend du ministère de la production industrielle, établit le volume des besoins dits prioritaires, qui, pratiquement, sont indéfinis. Ces besoins sont répartis par les soins des services de la production forestière, qui dépendent du ministère de l'agriculture.

Il y a, là encore, une division qui n'est peut-être pas favorable à l'exécution des tâches.

M. le ministre de l'économie nationale. Nous sommes d'accord.

M. Edgar Faure. J'enregistre cet accord.

Cette réglementation aboutit au fait que tous ceux qui veulent être prioritaires le deviennent facilement. Je ne discute pas, naturellement, la priorité reconnue à la reconstruction, par exemple, Mais les pompes funèbres sont également prioritaires et bien d'autres.

On voit ainsi entrer dans le cadre de l'imposition autoritaire de nombreux services, de nombreuses transactions qui devraient entrer dans le cadre libre du marché. Il en résulte que les chantiers regorgent de bois, que les prétendus prioritaires ne viennent pas en prendre livraison, que la trésorerie des commerçants est handicapée et que, par contre, les artisans — toujours eux — sont les victimes de cette réglementation et manquent de bois.

Nous avons demandé, par une proposition qui est déposée, que l'on rende la liberté à ce marché, en prévoyant simplement des impositions prioritaires limitées à la reconstruction, aux mines, à la S. N. C. F., et qui devront être effectuées par les soins des organismes professionnels syndicaux.

J'ajoute qu'en cette matière j'ai pris acte d'une décision favorable du Gouvernement au sujet du fonds national forestier.

Nos collègues se souviennent qu'à la suite d'une loi votée par la précédente Assemblée, un arrêté du ministre de l'agriculture a institué une taxe de 10 pour 100 sur toutes les transactions de bois. Cela ne pouvait qu'augmenter le prix de vente.

Nous avons récemment enregistré la promesse de voir abaisser cette taxe à 6 p. 100. Cette mesure est encore insuffisante. La taxe grève lourdement le marché du bois, alors qu'il s'agit d'assurer le

reboisement, opération dont nous ne contestons pas l'utilité, mais dont nous ne verrons les résultats que dans cinquante ans, à supposer que nous vivions aussi longtemps.

Je ne citerai pas d'autres exemples. Je ne suis pas, en effet, un esprit universel, et je ne veux pas, traitant de tous les sujets, donner l'impression de faire une leçon sur l'ensemble de l'économie. J'admire même ceux de mes collègues qui en font le tour complet.

J'ai voulu montrer par ces deux exemples les inconvénients du préjugé dirigiste.

Nous demandons que l'on rétablisse la liberté complète dans les deux domaines que j'ai cités.

Certainement, nous aurions raison également dans d'autres domaines, puisque le Gouvernement vient de rendre aujourd'hui la liberté pour un certain nombre de produits. En entrant dans l'Assemblée, on peut acheter maintenant du tabac librement. Nous avons démontré, je pense, qu'en parlant de la liberté, nous ne nous bornons pas à des discussions nominales.

Lorsque nous critiquons le dirigisme, nous ne critiquons pas une Tarasque issue de notre imagination, mais une doctrine fort nocive quand elle pèse sur les esprits chargés de responsabilités considérables.

Pour nous, la liberté n'est pas seulement un mot: c'est une préférence raisonnée, une suggestion utile, souvent une solution pratique.

Mais permettez-moi de dire, en conclusion, que si la liberté n'est pas seulement un mot, elle est aussi un mot et qu'il ne faut pas mépriser la puissance des mots, qui est grande.

Si, demain, le Gouvernement met en avant ce mot de « liberté » en l'accompagnant de quelques solutions pratiques comme celles que nous suggérons, il rencontrera dans le pays une grande audience et le bienfait en sera plus étendu que les avantages précis que nous proposons sur des problèmes particuliers.

On peut être assuré de ne pas être en contradiction avec le sentiment populaire si l'on se réfère, en matière économique, comme on doit le faire dans le domaine politique, à cette grande leçon de Waldeck Rousseau, qui disait: « Nous avons choisi la liberté: faisons-lui confiance ».

Faites confiance à la liberté, messieurs les ministres: cette confiance vous sera largement rendue. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Moussu.

M. Moussu. Mes chers collègues, les orateurs qui m'ont précédé ont tous mis l'accent sur le problème du ravitaillement. Il est, en effet, évident que parmi les difficultés de l'heure, celles qui ont trait au ravitaillement sont des plus importantes.

On a notamment exposé que, pour les travailleurs en particulier, le coût de l'alimentation se traduisait par un prélèvement d'environ 70 p. 100 sur le salaire. On aurait pu étendre à d'autres catégories cette considération, en particulier aux vieux, aux retraités, à tous ceux dont les ressources sont limitées et qui, très souvent, consacrent la quasi-totalité de leurs ressources afin de s'assurer des rations toujours insuffisantes.

Aujourd'hui, on se tourne vers les producteurs agricoles et on leur dit: Il faut de toute nécessité que les denrées agricoles baissent de prix afin de permettre un accroissement du pouvoir d'achat des travailleurs et de ceux dont les ressources sont insuffisantes.

On affirme que cette solution est très facile à obtenir sans placer pour cela la production agricole dans une situation difficile, étant donné surtout que les producteurs ont, pendant l'occupation et depuis la libération, réalisé des bénéfices importants qui leur permettent de supporter aujourd'hui une baisse importante du prix de leurs récoltes.

Un explication s'impose ici. Nous connaissons parfaitement des secteurs de la production agricole dans lesquels, en effet, on a enregistré pendant l'occupation et depuis la libération des résultats particulièrement importants, qui correspondent à des bénéfices que les producteurs eux-mêmes n'avaient jamais espéré réaliser.

Les producteurs de fruits et de certains légumes, les producteurs de graines, les propriétaires de certains élevages, les producteurs de vins à appellation contrôlée ont connu, en effet, pendant cette période, des situations particulièrement brillantes.

Mais ils sont loin de constituer la majorité des producteurs agricoles. Dans d'autres secteurs, de beaucoup les plus importants, en particulier dans les régions de polyculture, de petite et de moyenne production, la situation des agriculteurs est, aujourd'hui, complètement différente de ce que l'on se plait à dire dans une certaine presse. Les bénéfices qui ont pu être réalisés sont maintenant du domaine du passé.

A ceux qui ne seraient pas convaincus je demande de consulter le compte rendu des opérations de l'exercice 1945 de la caisse nationale de crédit agricole.

On y trouvera, entre autres renseignements, deux courbes particulièrement suggestives qui montrent, l'une la progression constante des demandes de prêts formulées par les agriculteurs, l'autre la diminution régulière des dépôts effectués par les mêmes agriculteurs. Ces deux courbes, jusqu'il y a quelque temps très nettement séparées, se rejoignent peu à peu.

On sait aujourd'hui que de nombreuses caisses de crédit agricole ne disposent plus des éléments qui leur permettaient de satisfaire les demandes de prêt des cultivateurs.

Cependant, il est de toute nécessité que les produits agricoles deviennent accessibles, dans un très proche avenir, non seulement à tous les travailleurs, mais à tous ceux dont les moyens d'existence sont réduits et qui, actuellement, ne trouvent que difficilement à s'alimenter.

Dans ce but, ainsi que le disait l'autre jour M. Pflimlin, il ne faut pas se contenter d'administrer la pénurie, il faut surtout augmenter la production. Et cela est encore plus vrai dans le domaine agricole que dans tous les autres. (*Applaudissements au centre.*)

Pour augmenter la production agricole, en particulier, il faut réaliser certaines conditions. Il est évident que les conditions de la récolte de blé de 1947 nous échappent. Cette récolte sera ce qu'elle sera. Elle sera certainement mauvaise, mais nous n'y pouvons plus rien. C'est donc vers la récolte de 1948 que nous devons diriger nos efforts, afin qu'elle soit, autant que possible, abondante, car c'est dans le plus proche avenir qu'il faut arriver à fournir aux Français tout ce dont ils ont besoin pour se nourrir.

M. Pflimlin a également insisté sur le fait que, dans les prochaines années, nous ne pourrons plus compter sur l'étranger pour nous nourrir, comme nous l'avons fait depuis la libération. En effet, le problème des devises se pose d'une façon particulièrement grave et c'est avec nos propres ressources qu'il faudra demain assurer la subsistance de tous les Français.

Mais je ne voudrais pas tant faire la critique du passé, qu'apporter des mesures précises, constructives et efficaces, susceptibles de donner des résultats rapides, car c'est de cela que nous avons avant tout besoin.

Quatre conditions me paraissent indispensables pour réaliser rapidement une augmentation de la production agricole. Il faut d'abord créer un climat favorable à la production. Pour cela, en particulier, doivent cesser ces campagnes de dénigrement de la classe paysanne, qui ont pris jour dans certaine presse et à la radio et dans lesquelles on a systématiquement présenté les paysans comme des exploitateurs du peuple, vivant de la misère des autres.

M. Marcel Cachin. Très bien!

M. Moussu. Je ferai observer à ce propos que si l'on a su justement magnifier l'effort des mineurs et des cheminots, on n'a pas pensé à magnifier celui des cultivateurs. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Eux aussi ont accompli très largement leur devoir et ils n'ont pas fait grève, même lorsqu'on les obligeait à livrer leur blé à 300 francs au-dessous du prix de revient. (*Nouveaux applaudissements.*)

Enfin, pour créer le climat favorable à la production agricole, il faut harmoniser les prix dans l'agriculture. On a beaucoup parlé d'harmonisation des prix agricoles; mais rien n'a été fait. En réalité, cette opération ne pourra être réalisée qu'en redonnant aux céréales et tout spécialement au blé la place qui leur revient dans la production nationale.

Pour cela, il faut appliquer honnêtement et consciencieusement les dispositions du décret du 23 mars 1947. Et je me permets, monsieur le ministre de l'économie nationale, d'insister sur l'intérêt majeur que présente, non pas tant pous les cultivateurs — car je ne défends pas ici des intérêts égoïstes — mais pour la culture du blé en France, la nécessité de fixer le prix du blé à un taux rémunérateur. Il ne faut pas ruser avec le décret du 23 mars; il faut l'appliquer correctement, avec le souci d'apporter au monde agricole la juste rémunération de son labeur. (*Applaudissements au centre.*)

Pour la prochaine récolte, les différents calculs opérés à la fois par l'O.N.I.C., par les producteurs de blé, par le ministère de l'économie nationale et par le ministère de l'agriculture donneraient, paraît-il, pour le blé, un prix variant entre 1.800 francs et 2.000 francs; pour l'orge, un prix variant entre 1.700 et 1.800 francs et, pour l'avoine, un prix variant entre 1.500 francs et 1.600 francs.

A ce propos, et sans vouloir entrer dans une polémique, je voudrais indiquer à M. Leenhardt que je ne suis pas d'accord sur ses déclarations. Il a dit que le prix de 1.000 francs pour le blé, qui avait été accepté l'année dernière par tout le monde, aurait donné satisfaction si les prix des céréales secondaires n'avaient dansé une telle sarabande. Le problème me paraît mal posé dans ces conditions, car il était impossible de maintenir le prix du blé à 1.000 francs tout en maintenant le cours des céréales secondaires. Ce prix du blé correspondait, en effet, pour les cultivateurs à un déficit. Si donc on avait maintenu le prix des céréales secondaires — mais c'était une impossibilité — en même temps que le prix du blé à 1.000 francs, nous n'aurions plus de blé pour l'année prochaine, car aucun cultivateur n'aurait continué à pro-

duire du blé avec la certitude de perdre 300 francs par quintal.

Les prix agricoles ont une autre conséquence qu'il ne faut pas négliger. On a beaucoup discuté, hier et les jours précédents du prix de la viande. M. le ministre de l'économie nationale nous ad it que le prix de la viande est au coefficient 16. C'est profondément regrettable; mais cela tient au fait que le prix du blé est lui-même au coefficient 4,5. Il existe, en effet, une relation entre tous ces coefficients. L'insuffisance du prix du blé a obligé le cultivateur, pour conserver à son exploitation toutes ses possibilités de travail, à vendre certains produits à des prix supérieurs aux cours normaux.

L'harmonisation des prix agricoles que nous demandons — et sur laquelle j'insiste, car c'est une nécessité pour l'avenir de l'agriculture en France — ne se fera d'ailleurs pas exclusivement dans le sens de la hausse. Il est, en effet, des produits qui doivent baisser et, c'est le cas, en particulier de la viande. Tous les producteurs sont d'accord sur ce point: la viande est à un prix trop élevé. Mais il ne sera possible, pour la faire baisser, de demander aux cultivateurs une aide efficace, qu'à partir du moment où le produit principal de l'exploitation agricole, le blé, aura atteint un prix satisfaisant. (*Applaudissements au centre.*)

D'ailleurs, on peut se faire tout de suite une idée du résultat de l'harmonisation des prix agricoles avec, au sommet, un prix suffisant pour le blé. Nous avons, en effet, un exemple très significatif; c'est celui de la betterave. Lorsque, il y a bientôt trois ans, le plan de cinq ans pour la betterave a été établi, on a décidé que la rétribution des producteurs se ferait en fonction du prix de revient. Immédiatement, du seul fait de l'application de cette mesure, on a vu augmenter la production de la betterave et du sucre. Pourquoi la même méthode, appliquée au blé, ne donnerait-elle pas les mêmes résultats ?

Avec un prix suffisant pour le blé, il doit être possible, tout en maintenant les prix des autres céréales, d'obtenir une production largement suffisante de blé. Car cette mesure d'harmonisation doit nécessairement s'accompagner, pour être efficace, de mesures permettant la stabilisation des prix des autres céréales, en particulier de l'orge et de l'avoine qui, l'an dernier, ont échappé, en montant en flèche, au contrôle des prix.

Pour obtenir ce résultat, il faudra prévoir, pour la prochaine récolte, la livraison des céréales secondaires exactement comme on l'a prévue pour le blé. C'est une mesure indispensable, sans laquelle il ne sera pas possible de maintenir ni l'augmentation de la livraison du blé, ni le prix des céréales secondaires, ni le prix de la viande, quelles que soient, par ailleurs, les autres méthodes employées. (*Applaudissements au centre.*)

Je sais bien que cette mesure de collecte des céréales secondaires entraînera une réaction plutôt fâcheuse dans les milieux agricoles. Mais je suis persuadé que les producteurs, informés de la nécessité de maintenir le prix du blé et d'empêcher le « gâchis » qui a été constaté dans ce domaine l'an dernier, s'inclineront devant cette obligation, qu'ils considéreront comme une mesure d'intérêt général.

Comme autre moyen nécessaire au maintien de la production agricole, il faut placer la nécessité de fournir aux cultivateurs les engrais indispensables. Le problème des engrais est, en matière de production agricole, un problème capital, sur lequel on n'a pas suffisamment insisté. Si on ne le résout pas, les autres moyens employés, au lieu de jouer à plein, ne pourront que fournir des résultats très inférieurs à ceux qu'on pouvait espérer.

Il ne faut pas oublier, en effet, que la consommation des engrais était, en France, avant la guerre, au-dessous de la moyenne. Notre pays ne se classait, en Europe, qu'au sixième rang des pays consommateurs d'engrais. Depuis, cette situation, déjà sérieuse, s'est trouvée aggravée par la pénurie qui a régné pendant toute l'occupation. C'est pourquoi, actuellement, la terre de France est, elle aussi, en état de disette. De même que les travailleurs qui ne mangent pas ou mangent mal ne peuvent fournir un rendement excellent, la terre de France, n'ayant pas ce qu'il lui faut, ne peut fournir les rendements sur lesquels nous pourrions compter. (*Applaudissements au centre.*)

Les besoins, pour l'année 1947, s'expriment en chiffres de la façon suivante. Il nous faudrait 350.000 tonnes environ d'engrais azotés, 500.000 tonnes d'acide phosphorique et 450.000 tonnes de potasse. Or, les prévisions de production sont les suivantes: 229.000 tonnes à 230.000 tonnes d'azote; 395.000 tonnes d'acide phosphorique et 450.000 tonnes de potasse. Autrement dit, pour les engrais, un secteur s'avère particulièrement déficitaire, celui de l'azote. Or, l'azote est l'engrais de base sur lequel doivent s'aligner tous les autres engrais pour la constitution d'une fumure équilibrée.

On déclare qu'en ces matières nous avons retrouvé la production d'avant-guerre. Ce n'est pas tout à fait exact. Si, dans certains secteurs, comme ceux de l'acide phosphorique et de la potasse, notre production a atteint le niveau d'avant-guerre, l'insuffisance de notre production d'azote crée une situation difficile pour une utilisation rationnelle des engrais. Il nous faut donc faire un effort particulièrement marquant pour donner aux agriculteurs des engrais azotés en quantité suffisante.

Il nous est possible, à cette fin, de réaliser un effort d'importation. Mais il ne faut pas oublier que l'importation d'engrais azotés est conditionnée, pour la France, par la livraison de potasses, en particulier au Canada et aux Etats-Unis. Les expéditions d'engrais azotés que pourront nous faire ces pays seront donc limitées à un total d'environ 50.000 tonnes.

Nous devons donc faire un gros effort de production. Nous pourrions obtenir 50.000 tonnes supplémentaires d'engrais azotés en appliquant deux mesures.

La première consisterait à attribuer un contingent supplémentaire de gaz aux usines de production. Cette mesure permettrait d'obtenir environ 30.000 tonnes d'azote.

La seconde mesure serait une attribution de métaux ferreux de 300 à 400 tonnes. Elle permettrait d'obtenir 20.000 tonnes d'azote supplémentaire.

Cet effort serait encore insuffisant, mais nous pourrions déjà mettre à la disposition des cultivateurs une quantité d'engrais azotés suffisante pour permettre l'augmentation de notre production, et les répercussions s'en feraient sentir rapidement sur les possibilités d'alimentation des Français.

Il faut enfin donner à l'agriculture des moyens de culture.

Le nombre des chevaux de plus de trois ans, qui était de 2.250.000 en 1938, est aujourd'hui de 1.800.000, ce qui représente un déficit de 450.000 têtes.

Pour pallier cette diminution, on a mis des tracteurs à la disposition de l'agriculture, mais en nombre nettement insuffisant. Quantité de demandes restent en souffrance et le peu de tracteurs fournis a été loin de compenser la diminution des moyens de traction que représente la perte de 450.000 chevaux.

Le nombre de nos tracteurs sera, à la fin de l'année, porté à 70.000 environ. Mais les tracteurs ne sont pas tout. D'autant que — et c'est un fait au sujet duquel des mesures doivent être prises sans retard — nombre de tracteurs sont mis à la disposition des agriculteurs sans être accompagnés du matériel qu'ils doivent tirer. Ils sont livrés sans charrue, sans « cultivateur », sans déchaumeuse. On donne ainsi aux exploitants agricoles des moyens très coûteux et qui, souvent, ont nécessité des sorties importantes de devises, mais qui ne peuvent rendre à l'agriculture tous les services que l'on pourrait en espérer.

Les tracteurs, en outre, ne suffisent pas. L'agriculture a besoin aussi de tout un matériel à traction hippomobile très varié, qui représente la plus grosse partie des moyens qu'utilisent les cultivateurs; mais ces machines sont aujourd'hui à bout de souffle.

Nous n'avons plus assez de charrues, ni de pulvérisateurs à disques, ni de moissonneuses-lieuses, et il importe de mettre très rapidement ces engins à la disposition de l'agriculture.

C'est une nécessité et, si besoin est, il ne faut pas hésiter à sacrifier quelques programmes intéressants, certes, mais qui doivent céder le pas à la fourniture de moyens de production agricole, dont nous avons par-dessus tout besoin. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs.*)

Il suffirait pour cela de mettre à la disposition des producteurs français une quantité suffisante de métaux ferreux.

L'attribution actuelle, qui est de 60.000 tonnes par trimestre, est trop modeste. Il faut de toute nécessité la porter à 100.000 tonnes par trimestre, de façon à permettre aux usines françaises de travailler à plein rendement, pour donner à l'agriculture la possibilité de produire, elle aussi, avec des moyens efficaces et de procurer ainsi aux consommateurs ce dont ils ont besoin. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il est nécessaire aussi, dans ce même ordre d'idées, d'accorder une priorité particulière aux commandes déjà passées par les producteurs dans les aciéries, de façon que ces commandes soient rapidement exécutées et que l'on n'attende pas huit à dix mois après la commande pour remettre aux usines les moyens de production dont elles ont besoin.

J'ai entendu dire, au cours de ces discussions, qu'il fallait avoir recours à l'importation de grosses quantités de céréales secondaires. C'est évidemment séduisant, mais il ne faut pas oublier les difficultés que nous avons à maintenir notre plan d'importations. Avant la guerre, nous importions environ 25 millions de quintaux de céréales secondaires, mais l'année prochaine nous ne pourrons vraisemblablement en importer qu'une quantité extrêmement réduite.

Le moment est donc venu de mettre en œuvre chez nous une méthode qui a fait ses preuves depuis déjà assez longtemps à l'étranger, méthode que les cultivateurs et producteurs français connaissent bien: l'ensilage des fourrages verts, qui permet de stocker pendant la période de production des fourrages renfermant une grande quantité de matières protéiques indispensables à la production de la viande et du lait.

Cette méthode n'a pas été suffisamment utilisée chez nous. Elle pourrait nous per-

mettre de pallier, dans une large mesure, notre insuffisance de céréales secondaires.

Il faudrait ainsi pouvoir mettre le plus rapidement possible à la disposition des producteurs français des silos-cuves — il en faudrait de 25.000 à 30.000 — de façon à permettre en pleine période d'hiver de rendre à notre production laitière un essor grâce auquel il serait remédié dans une certaine mesure à la crise de la viande et à la crise du lait. (*Applaudissements au centre.*)

Il est un dernier problème qui intéresse plus particulièrement l'agriculture et qu'il est nécessaire de régler pour qu'elle retrouve son activité productrice: c'est le problème de la main-d'œuvre.

Depuis quelques années, le nombre des producteurs agricoles a diminué d'environ 300.000. Il ne faut pas oublier qu'avant longtemps, l'agriculture française va voir disparaître les prisonniers allemands, qui ont rendu chez nous des services importants et permis de pallier l'insuffisance de main-d'œuvre. Leur départ va causer un vide très grave dans le monde agricole et il faudra leur trouver des remplaçants.

Certes, nous avons d'abord le devoir de tout faire pour maintenir à la culture les ouvriers qualifiés que nous possédons. Nous avons le devoir d'accorder aux ouvriers agricoles une situation comparable à celle dont bénéficient les ouvriers de l'industrie et du bâtiment et les travailleurs du commerce.

Du point de vue social, du point de vue des allocations familiales et de la sécurité sociale, il faut que nos ouvriers ne soient plus des ouvriers diminués. Nous devons leur accorder tout ce qui peut les maintenir à la terre.

M. le président. Je me permets de vous faire remarquer, monsieur Moussu, que la discussion porte sur la politique économique et financière du Gouvernement et non sur la politique agricole.

M. Joannès Dupraz. Les deux sont inséparables.

M. Moussu. Je termine, monsieur le président.

Nous devons, disais-je, maintenir nos ouvriers agricoles à la terre, mais on ne contrarie pas le courant des exodes de la campagne vers la ville par des mesures sociales ou des améliorations de salaires seulement. Il est certaines causes de ces exodes, contre lesquelles nous ne pouvons pas grand'chose.

Nous avons à prévoir le plus rapidement possible la mise à la disposition du monde rural des moyens de production sous forme d'une main-d'œuvre destinée à remplacer les prisonniers qui vont partir.

Il faudrait au minimum 100.000 cultivateurs en 1947, 100.000 pendant le premier semestre de 1948 et 100.000 ultérieurement, si la motorisation n'est pas réalisée.

Du 1er janvier 1946 au 1er juin 1947, 6.084 étrangers seulement ont été fournis à l'agriculture et 9.536 demandes n'ont pas été satisfaites.

Il faut faire appel aux « personnes déplacées » en Allemagne; il y a là, on l'a répété plusieurs fois à cette tribune, une main-d'œuvre qualifiée qui peut rendre d'importants services. On a dit qu'il y avait des obstacles politiques à l'introduction de cette main-d'œuvre en France; mais ces obstacles doivent disparaître, car, aujourd'hui, la nécessité de donner à manger à tous les Français s'impose et tout doit céder devant elle.

Les cultivateurs n'ont peut-être pas compris la nécessité de faire appel à cette main-d'œuvre étrangère. Il faut, par une propagande bien orchestrée, leur en montrer la nécessité; il faut aussi faciliter les demandes administratives et autoriser les syndicats agricoles à présenter les demandes de main-d'œuvre pour leurs adhérents et à s'enquérir de la suite donnée à ces demandes.

Ce sont là, mes chers collègues, des mesures qui intéressent peut-être plus la production agricole que d'autres, mais cette production agricole est absolument indispensable pour résoudre le problème économique qui est à la base de la politique dont nous discutons aujourd'hui, problème qui consiste à donner à manger aux Français. (*Applaudissements au centre.*)

Car si nous ne produisons pas, nous nous retrouverons demain devant la même situation. Il ne suffit pas aujourd'hui de donner aux travailleurs, quels qu'ils soient, des salaires moyens plus élevés si, demain, nous ne leur donnons pas les moyens matériels de subsistance.

Ce n'est que par la production agricole que nous pourrons triompher de cette crise, particulièrement grave.

Tous ensemble, avec la volonté d'obtenir ces résultats dans un milieu où, jusqu'à présent, on ne s'est pas assez préoccupé des questions agricoles, nous résoudrons ce problème essentiel à la paix sociale. (*Applaudissements au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Masson.

M. Jean Masson. Mesdames, messieurs, je ne promettrai pas d'être bref: je le serai.

Je n'ai pas l'intention, en effet, d'infliger à l'Assemblée un inutile discours dans une querelle qui est en train de se vider et qui oppose, d'une part, le renforcement du dirigisme préconisé par MM. Gazier et Philip au nom du parti socialiste, et, d'autre part, le retour au libéralisme dans tous les domaines où il est possible, défendu par le rassemblement des gauches républicaines, dont je suis un des représentants.

Quelle que soit l'issue du débat, et quelle que soit la définition de la politique nouvelle du Gouvernement, je voudrais, en quelques mots, appeler son attention sur les conséquences néfastes d'un dirigisme mal compris, dans un secteur bien limité de l'économie, je veux parler de l'artisanat.

La France, à l'heure actuelle, compte quelque neuf cent mille entreprises artisanales, occupant deux millions d'ouvriers.

Or, la situation des artisans français, particulièrement dignes d'intérêt, ne semble pas cependant assurée de toute la sollicitude des pouvoirs publics.

L'artisan est pourtant appelé à jouer, dans la reconstruction de la France et dans le relèvement économique du pays, un rôle important.

Pourtant, jamais l'artisanat n'a rencontré autant de difficultés.

L'artisan, professionnel qualifié, qui prend part lui-même aux travaux de son entreprise, et qui se trouve être, par conséquent, le trait d'union entre l'industrie et l'utilisateur, dispose en général de moyens financiers limités.

Il est, en quelque sorte, laminé par la grosse entreprise, menacé par la concentration, et il voit ses charges fiscales l'accabler, car elles augmentent au fur et à mesure que ses moyens de travail diminuent par suite du manque de matières premières.

Parmi les problèmes urgents qui se posent à l'artisanat français, en dehors de l'élaboration de ses statuts, qui font l'objet de différents projets de loi déposés sur le bureau de cette Assemblée, et en dehors aussi de la question de l'apprentissage, il y a surtout le problème de la répartition.

Or, le vœu unanime des artisans est de voir atténuer, sinon supprimer, un dirigisme qui s'est révélé particulièrement injuste à leur endroit. Dans les secteurs où il est impossible de revenir à la liberté totale, les artisans demandent que les méthodes de répartition des matières premières soient plus rationnelles et plus équitables. Les artisans voudraient que la répartition fût confiée aux professionnels eux-mêmes, et non pas à des para-fonctionnaires aussi irresponsables qu'incompétents.

Par rapport au secteur industriel, les artisans sont cruellement lésés. Je voudrais donner à cette Assemblée quelques chiffres.

Un forgeron reçoit actuellement 160 kilogrammes de métaux ferreux par trimestre; un carrossier en reçoit 140 kilogrammes; un serrurier, 90 kilogrammes; un électricien, 20 kilogrammes; un garagiste, 20 kilogrammes.

Un électricien touche par trimestre la valeur de 1.450 francs de bons de matériel et de 190 francs pour les tubes nécessaires à ses installations, soit 20 mètres de ligne électrique. Un artisan maçon reçoit 150 kilogrammes de ciment par mois et un peintre 30 kilogrammes de peinture par trimestre.

Vous entendez bien qu'avec une répartition aussi ridicule, il n'est même plus possible aux malheureux artisans de payer leurs impôts, surtout depuis que les forfaits ont été considérablement relevés. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

Or, si les attributions officielles sont insignifiantes, le dirigisme est conçu d'une façon si inintelligente et si inefficace — je m'en excuse auprès de M. Philip — que le marché noir, lui, par contre, est abondamment pourvu. A la distribution, rien, ou presque, et au marché noir, tout. Le mécontentement des artisans est d'ailleurs si pleinement justifié qu'ils en arrivent parfois à refuser cette aumône qui leur est faite de la monnaie-matière, car chacun sait que la monnaie-matière est en vente courante et qu'elle fait l'objet d'une cote officieuse, sinon d'une cote officielle.

Une des raisons de la fraude, c'est que la répartition mal faite attribue des quantités de monnaie-matière importantes à des gens qui ne sont pas des utilisateurs directs. Il en résulte une fuite considérable vers le marché noir, qui s'ajoute d'ailleurs à la fuite, non moins importante, en provenance des administrations chargées précisément de la répartition ou de la sous-répartition de ces monnaies-matières.

En tout cas, il est certain que depuis deux ans on a fait bien des promesses sur ces bancs aux artisans et que, malgré les promesses faites, la baisse des dotations de l'artisanat est constante.

Je voudrais donner à M. Philip deux chiffres comparatifs:

Dans le troisième trimestre de 1946, 1 million 113.000 tonnes de métaux ferreux ont été au total livrés à la répartition. L'artisanat a reçu, pour sa part, 28.500 tonnes, soit 2,54 p. 100.

Dans le deuxième trimestre de 1947, celui qui vient de se terminer, 1.450.000 tonnes de métaux ferreux ont été au total livrés à la répartition et l'artisanat n'a reçu que 33.000 tonnes, soit 2,28 p. 100.

Si l'on considère les chiffres depuis deux ans trimestre par trimestre, on s'aperçoit que les répartitions ainsi faites à l'artisanat sont en diminution constante.

Mon intervention n'a pas d'autre but que de jeter un cri d'alarme. On voudrait

tuer l'artisanat qu'il serait difficile de faire mieux, puisque chaque jour, d'une part on réduit ses moyens de travail en le contraignant à s'approvisionner au marché noir et que, d'autre part, on augmente ses charges. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Diderot disait dans l'Encyclopédie, et cela ne date pas d'aujourd'hui: « Les artisans se sont cru misérables parce qu'on les a méprisés. » Je demande au Gouvernement de ne pas oublier, sinon de ne pas mépriser l'artisanat français.

Pour le rénover, pour lui redonner sa splendeur passée, il faut l'aider. Nous avons le devoir de l'aider. En l'aidant vous favoriserez l'apprentissage, vous permettrez à de jeunes ouvriers de devenir des maîtres, c'est-à-dire des chefs sur le plan de la valeur humaine et sur celui de la valeur professionnelle.

C'est en ne négligeant rien pour faire des hommes de métier, c'est-à-dire des maîtres, et par conséquent des chefs, que la France retrouvera sa place et son prestige dans le domaine économique, culturel et spirituel. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Devinat.

M. Paul Devinat. Mesdames, messieurs, si je me permets d'intervenir dans ce débat après tant d'orateurs, c'est pour y apporter l'écho des graves préoccupations que suscitent dans nos territoires d'outre-mer nos difficultés économiques et financières.

Il est impossible de tenir l'Union française à l'écart de ces discussions; je remercie tout particulièrement M. le ministre de l'économie nationale, ainsi que M. Leenhardt, d'avoir apporté une contribution positive, en ce qui concerne l'économie d'outre-mer, à l'étude des solutions qui s'imposent à nous.

Oui, notre économie d'outre-mer est en péril et, avec elle, c'est toute notre politique qui risque de l'être. Il faut que le pays le comprenne et le sache. Je voudrais le montrer par quelques chiffres et quelques exemples très simples.

Le commerce extérieur de nos territoires d'outre-mer, Afrique du Nord et Indochine exceptées, nous fournit des éléments de comparaison entre les années 1938 et 1946.

En 1938, les importations de nos territoires d'outre-mer s'élevaient à 1.550.000 tonnes de marchandises — je raisonne sur les poids des marchandises, car il est plus facile de les comparer que les prix — et les exportations s'élevaient à 2.500.000 tonnes.

En 1946, les importations étaient tombées à 1.100.000 et les exportations à 1.500.000 tonnes, soit pour les importations une baisse de 25 p. 100 et pour les exportations une baisse de 33 p. 100. Que signifient ces chiffres, sinon, de toute évidence, une baisse grave de production ?

Mais ce qui est plus grave encore, ce sont les rapports de ces territoires avec la métropole. Tandis qu'en 1938 la France recevait 80 p. 100 et fournissait 62 p. 100 du total des échanges, en 1946, la France, si elle a reçu 83 p. 100, n'a fourni que 56 p. 100. C'est ce qui démontre l'insuffisance du ravitaillement de nos colonies par la métropole.

Là est la cause essentielle de notre baisse de production. Hier encore, on pouvait l'attribuer à la guerre et à ses suites. On pouvait l'attribuer à l'absence ou à la pénurie des transports. Mais la guerre est finie; les transports ont repris, la baisse de production dans nos colonies n'est plus aujourd'hui — il faut le dire nettement — que la conséquence de la pénurie des biens de consommation et de l'usure de l'outillage.

Je sais qu'on a parlé de l'abolition du travail forcé comme de l'une des causes importantes de la baisse de la production coloniale. Je ne veux pas m'arrêter à ce sujet de controverse. Il y a beaucoup à dire sur le travail forcé. Il conviendrait surtout de rappeler que pendant la guerre il a fallu recourir à une réquisition de la main-d'œuvre, mesure qui a été à l'origine des graves difficultés que nous avons connues par la suite.

Mais l'administration, qui a encouru sur ce point de justes reproches, a trouvé de nouvelles méthodes pour remplacer le travail forcé, au moins à Madagascar. Nous venons d'être informés que le haut-commissaire avait demandé que pour la récolte du café, si indispensable pour l'équilibre économique de la grande île, l'on recourût dans toute la mesure du possible, à qui ? Aux rebelles. C'est aux rebelles, je ne sais pas comment on s'y prendra, que l'on veut aujourd'hui demander de faire la récolte du café à Madagascar. Voilà qui me rappelle la fameuse histoire du sel sur la queue du moineau. (*Sourires.*)

La vérité, il faut bien le dire, c'est que si l'indigène était bien payé, et surtout s'il trouvait dans les comptoirs et les boutiques les objets de consommation dont il a besoin, la production serait immédiatement accrue. L'indigène n'hésite pas à travailler si l'on satisfait ses besoins comme il est en droit de le réclamer. Et le problème est posé: la France n'approvisionne pas normalement ses territoires d'outre-mer, et c'est la cause profonde du malaise colonial actuel.

Nous constatons que, d'une part, la métropole se réserve la presque totalité de la production coloniale et qu'elle la paye au prix mondial, tandis qu'elle ne livre à ses colonies qu'avec parcimonie, et que ce qu'elle livre, elle le vend souvent à des prix supérieurs aux prix mondiaux. Ainsi s'accroît un déséquilibre inquiétant dans les échanges et dans la balance des comptes entre la métropole et ses territoires d'outre-mer.

Les conséquences, vous les devinez, en sont funestes. Actuellement, partout dans nos colonies, le matériel est à bout de souffle, les pièces de rechange sont introuvables, les travaux sont négligés. Il n'y a plus de locomotives pour tirer les trains. Les routes retournent à la brousse. Nous assistons à une asphyxie progressive de nos moyens de production coloniaux, et un jour prochain, c'est le consommateur français qui s'en apercevra, lorsqu'il recevra d'outre-mer moins de savon, d'huile ou de café.

Pour nos territoires d'outre-mer, importer est une nécessité vitale. Ils sont dans l'obligation d'importer des biens de consommation — ceux que les Anglais appellent si bien des « exciting goods » — et du matériel d'équipement.

Si, comme on l'a souvent déclaré, en France il faut exporter pour vivre, dans nos colonies, il faut importer pour produire.

Il faut importer, mais d'où, et comment ?

La capacité industrielle française est actuellement réduite. Les délais réclamés pour livrer sont trop longs. Reste l'étranger.

Mais importer de l'étranger, cela veut dire qu'il faut disposer de devises. Or, quel est le contingent de devises, pour 1947, attribué aux territoires d'outre-mer sur l'ensemble des prévisions de l'année ? Un peu plus de 10 p. 100. Ce pourcentage est absolument insuffisant. Il ne faut pas oublier que si nos colonies nous ont fourni l'an dernier un contingent de devises d'environ 30 millions de dollars, elles obtiendraient, si elles pouvaient exporter directement à l'étranger leurs matières premières, toutes les devises nécessaires pour s'approvisionner ou s'équiper.

Le choix est inéluctable. La France doit, ou approvisionner les colonies en marchandises, ou les approvisionner en devises ou, si elle ne peut le faire, laisser ces territoires exporter plus librement sur l'étranger pour obtenir directement des devises ou pour trouver des crédits.

Nous abordons ainsi le deuxième aspect du problème économique colonial. Pour développer les richesses de ces territoires, il ne faut pas seulement les approvisionner en marchandises; il faut les équiper, donc pouvoir y investir des capitaux.

Voyez l'exemple que nous donne la Grande-Bretagne. Non seulement elle se prive pour envoyer outre-mer les biens de consommation nécessaires, mais elle a consenti des sacrifices financiers importants afin d'y permettre l'investissement de nombreux capitaux.

Nous venons d'apprendre que le Gouvernement travailliste avait déposé un projet créant une organisation de crédit qui permettrait, dans les années à venir, d'investir par voie d'emprunt plus de cent millions de livres dans les colonies britanniques, soit à peu près 50 milliards de francs.

Et nous, qu'avons-nous fait ?

Nous avons pensé au problème, c'est exact.

Nous avons prévu la mise au point de plans décennaux pour le développement de nos territoires d'outre-mer. Nous avons créé une direction du plan au ministère de la France d'outre-mer, ainsi qu'une sous-commission du plan Monnet, présidée par l'un de nos collègues.

Pour financer ce plan, nous avons également, par la loi du 30 avril 1946, créé un fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer, le F. I. D. E. S. Une caisse centrale des territoires d'outre-mer permet de financer à son tour le F. I. D. E. S.

C'est sur le papier une magnifique organisation, bien qu'un peu compliquée et un peu coûteuse.

Voilà plus d'un an que ces organismes existent et fonctionnent. Qu'ont-ils fait ?

Les plans, les fameux plans décennaux ne sont pas encore établis. La direction du plan du ministère des territoires d'outre-mer, en l'absence de tout programme, a fait de son côté ce qu'elle a pu, avec un beau courage, et aussi parfois, il faut le dire, avec un beau désordre.

Elle a étudié et présenté au F. I. D. E. S. des projets divers, elle a décidé des investissements, elle a accordé des subventions, hélas! souvent au hasard et sans toujours tenir compte des réalités.

Aux cinquante milliards de francs affectés, comme je viens le l'indiquer, à la réalisation du plan britannique, nous opposons péniblement dix huit cent millions que l'Assemblée a délégués au fonds d'investissement.

Quant à la caisse centrale, elle vit des avances du Trésor, et son fonctionnement demeure encore incertain.

Au total, rien de bien sérieux et de bien efficace. De la confusion dans les attributions, des doubles emplois, des fonctionnaires qui, actuellement, ne savent pas encore quelles sont leurs fonctions, des méthodes improvisées, et malheureu-

sement aussi, parfois, de l'arbitraire. De grandes ambitions et de petits intérêts.

Tandis que le F. I. D. E. S. et la direction du plan ont essayé, dans les conditions que je viens d'indiquer, d'investir des capitaux ou d'affecter des subventions, le désordre règne à l'intérieur du ministère de la France d'outre-mer et il règne aussi dans les rapports entre les différents ministères.

Les moindres démarches, quand il s'agit d'approvisionner les territoires d'outre-mer, donnent lieu à des difficultés nombreuses, nécessitent une longue attente.

C'est au moment même où nous réclamons une plus large autonomie pour les territoires d'outre-mer, notamment en accroissant les pouvoirs des assemblées locales, que nous augmentons le poids de toutes les contraintes à l'intérieur de la métropole!

Ayant montré les efforts entrepris, voyons quel est le but.

Le but est défini par la masse des crédits d'investissement dans les territoires d'outre-mer, prévus pour les dix prochaines années par le plan Monnet, à savoir 500 milliards de francs.

Ces crédits seront-ils fournis par le budget de la métropole ? Le seront-ils par les budgets coloniaux ? Impossible.

La loi du 13 avril a bien prévu la faculté, pour la Caisse centrale, de recourir éventuellement à l'émission de billets; mais je ne pense pas que vous estimerez que l'inflation soit, pour nos territoires d'outre-mer, un meilleur remède que pour la métropole.

Il faut alors se mettre en face de la réalité. Il faut aller jusqu'au bout, logiquement, de ce qui s'impose à l'esprit.

Il n'y a qu'une solution valable, si l'on s'inspire des leçons de l'expérience: l'emprunt, le recours à l'épargne. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

Et nous voici, du même coup, ramenés du terrain colonial sur le terrain métropolitain.

Pour épargner, il faut d'abord produire et, disons-le franchement, produire avec profit.

Si le débat sur le dirigisme a un sens, il doit amener à cette conviction que l'excès de contrôle ne doit pas, d'abord, décourager la production.

Ecoutez, à cet égard, ce jugement que je trouve dans le dernier rapport de la Banque des règlements internationaux, laquelle est incontestablement une haute organisation internationale et doit avoir, en la matière, une réelle autorité.

« Il ne faut pas que les contrôles, quelles que soient leurs fins, entraînent simplement un ralentissement des affaires. Il s'agit avant tout de créer des conditions qui incitent les particuliers et les entreprises à faire, de leur propre initiative et dans leur propre intérêt, ce qui est souhaitable au point de vue général. »

De cette condamnation du contrôle, il ne ressort nullement que l'économie doive être livrée à elle-même. C'est là notre doctrine: l'Etat doit assurer la direction de l'économie, bien entendu. Il doit jouer le rôle du chef d'orchestre et s'assurer que chacun joue bien sa partie dans l'ensemble. Mais il doit d'abord donner l'exemple de l'ordre et de la méthode. Et, à ce point de vue encore, la Banque des règlements internationaux nous donne ce conseil:

« Il n'est pas rare que des plans soient élaborés par des services distincts qui n'ont guère de contacts entre eux, alors qu'il y a beaucoup plus de chance d'obtenir des résultats concrets au moyen d'un plan d'ensemble destiné à éliminer des déséquilibres essentiels. »

Oui, un contrôle, mais sans tracasserie et respectueux des initiatives privées. Oui, une direction et un plan, mais qui soient efficaces, qui soient un moteur et non pas un frein des énergies. Et surtout, la volonté d'assurer la stabilité des prix et de garantir avant tout la monnaie contre l'inflation. C'est tout le problème.

M. Paul Ramadier, *président du conseil.* Très bien!

M. Paul Devinat. Dans ces conditions, et dans ces conditions seulement, la confiance reviendra, l'épargne surgira de ses cachettes, le crédit sera restauré. Alors l'aide étrangère pourra être sollicitée sans risque. Car, tout est là: l'aide étrangère ne doit pas être pour nous une fin en soi, mais un moyen de consolider la reprise de notre économie. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et au centre.*)

Ceci m'amène à cette dernière citation du rapport de la Banque des règlements internationaux, que je trouve singulièrement pertinente:

« Dans plus d'un pays européen, le manque de confiance dans la monnaie éloigne effectivement les produits du marché, en dépit de toutes les mesures de contrainte imposées par les autorités. Dans ces conditions, les prêts de l'étranger peuvent apporter un soulagement en faisant obtenir des marchandises extrêmement nécessaires, mais aucun résultat durable ne sera atteint si les emprunteurs ne mettent à profit les ressources étrangères avant tout pour s'assurer un répit à la faveur duquel une série cohérente de mesures intérieures puisse être prise.

« En d'autres termes, il y a lieu de contracter et d'utiliser les prêts en tant que partie d'un plan d'ensemble destiné à assurer une restauration financière et monétaire. »

Voilà exactement comment, à mes yeux, se situe la question.

Il ne s'agit pas de discuter de la plus ou moins grande dose de dirigisme ou de libéralisme que nous serons amenés à ingurgiter, chaque matin, à notre petit déjeûner; il ne s'agit pas de discuter de la vertu des mots. Il s'agit de rendre l'emprunt possible, l'emprunt qui, pour demain, comme après l'autre guerre, reste notre suprême et seule ressource nationale.

Pour rendre l'emprunt réalisable, il faut proscrire l'inflation.

Rien n'est encore perdu, mais le temps presse. Il presse chez nous. Mais je vous assure qu'il presse encore plus dans nos territoires d'outre-mer, où nos ressources sont épuisées, où le désordre s'installe et où les ruines s'accumulent.

Faut-il parler de celles de l'Indochine ? Faut-il rappeler le nombre de milliards perdus là-bas par l'épargne française ? Faut-il parler des ruines de Madagascar ? Je pense qu'il n'en est pas besoin devant vous.

Songez qu'en ce moment nos richesses sont en train de passer dans des mains étrangères. Le fait se produit chaque jour davantage devant les difficultés et devant l'insécurité grandissantes. Il n'est que temps de réagir.

Vous connaissez le mal. Vous n'ignorez pas les remèdes. Mais attention! N'attendons plus davantage. Il ne faut pas que s'ajoutent, à ce tableau si sombre, les désillusions de nos frères d'outre-mer.

Pour terminer, je citerai à nouveau ce mot du ministre de la France d'outre-mer, que je trouve si juste et si vrai:

« En leur donnant le droit de vote, il ne faut pas que nous ne leur ayions donné que le droit de se plaindre. » (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Plusieurs voix à droite. La clôture !

M. le président. J'entends demander la clôture de la discussion.

Quelqu'un demande-t-il la parole contre la clôture ?

M. Alfred Krieger. Monsieur le président, j'étais inscrit dans la discussion générale. Je désire développer mon exposé.

M. le président. Je ne puis vous donner la parole que contre la clôture.

M. Queuille. Nous demandons une suspension de séance. (*Protestations à droite.*)

M. le président. Je suis saisi d'une demande de suspension de séance.

Je vais consulter l'Assemblée sur cette demande.

Si l'Assemblée décide de suspendre la séance, je donnerai la parole à M. Krieger, à la reprise, contre la clôture de la discussion générale.

Je consulte l'Assemblée sur la demande de suspension de la séance.

(*L'Assemblée consultée, décide de suspendre la séance.*)

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance suspendue à dix-sept heures quarante-cinq minutes, est reprise à dix-huit heures cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Krieger, contre la clôture.

M. Alfred Krieger. Mesdames, messieurs, la clôture ayant été demandée, j'aurais voulu pouvoir affirmer que, dans ce débat, l'essentiel vient d'être dit.

Cependant, si nous avons entendu développer avec éloquence la critique du dirigisme, il m'est difficile, pour ma part, de relever dans la controverse engagée beaucoup d'éléments nouveaux qui auraient le mérite de présenter des solutions constructives.

A telle formule, défendue avec conviction, on a opposé telle autre, avec l'aplomb que donne la certitude.

Mais si j'estime qu'en conclusion l'Assemblée reste aussi partagée à la fin de la discussion qu'à son début, j'ai l'impression que l'effort fourni de part et d'autre s'annule quant à sa portée pratique.

Certes, nous savons dorénavant que le dirigisme préconisé par les uns s'irrite des obstacles qui s'accumulent devant lui, dont les autres prétendent que c'est lui qui les crée.

Nous savons aussi que les adversaires du dirigisme étatique ne sont pas assez naïfs pour prétendre que les choses iraient toutes seules dans un monde sans direction.

Quant à moi, je crois qu'il est vrai que le mot « dirigisme » ne signifie rien par lui-même et reste un vocable qui fait illusion s'il n'est pas employé en fonction d'un objectif avoué.

Or, si je me reporte à certain passage de l'intervention de M. Gazier, je constate avec satisfaction qu'il indique son objectif d'une façon précise, car il nous expose que « la réglementation consiste à essayer de limiter les moyens du riche et du fort et d'élever le faible au niveau du premier ».

Voilà qui est clair et net. Voilà qui donne un sens déterminé à ses paroles lorsqu'il emploie le mot « dirigisme ».

« Elever le faible au niveau du fort », dit M. Gazier. Moi, je crains que croire à

cette possibilité ne signifie toujours nourrir des illusions. Je m'explique.

Je relève dans l'inventaire des ressources de l'économie française publié par M. le ministre de l'économie nationale, qu'au recensement de 1936, la France comptait 20.260.000 personnes actives, hommes et femmes, dont 7.715.000 patrons et 12.545.000 ouvriers.

Il n'enlève rien à la valeur de la démonstration à laquelle j'entends me livrer que la situation de 1936 exigerait un certain correctif, puisque la non concordance des chiffres actuels ne dément pas le principe que cette population active groupe théoriquement les personnes de vingt à soixante ans.

On peut d'ailleurs schématiser la population totale par sa division en trois catégories:

La première, de zéro à vingt ans, qui représente la génération qui monte; la deuxième, de vingt à soixante ans, la génération au travail; la troisième, de soixante ans et plus, la génération qui s'en va.

Je m'excuse de cette parenthèse qui n'a qu'un rapport indirect avec ma première conclusion à laquelle je vais arriver rapidement. Mais elle était de nature à simplifier mon exposé.

Pour l'instant, je ne veux m'arrêter qu'à la génération au travail, qui, par son activité, doit normalement subvenir aux besoins de celle qui monte et de celle qui s'en va, car, en dernière analyse, c'est elle qui paye à la première l'allocation familiale et à la seconde la retraite des vieux.

La statistique nous renseigne sur la décomposition par branche d'activité de cette génération au travail et nous indique que 7.204.000 personnes sont employées dans la pêche, les forêts et l'agriculture; 7.300.000 dans les mines, l'industrie et les transports; 2.700.000 dans le commerce; 700.000 dans les professions libérales; 800.000 dans les soins personnels, y compris les domestiques, et, époque bienheureuse, 1.433.000 dans les services publics de l'Etat et des collectivités.

Elle reste malheureusement muette quant aux diverses échelles hiérarchiques qui régissent ces activités multiples, si bien que je me vois réduit à de prudentes estimations, lorsque je veux déterminer dans cette gamme le nombre des faibles, c'est-à-dire de ceux que M. Gazier pose en critère, pour le standing de vie de toute la nation.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit! Les déshérités de la nature, les moins doués, ceux qui, faute de ressources physiques et intellectuelles suffisantes occupent, sans y être pour rien, le plus bas rang de l'échelle sociale et qui, à ce titre, méritent toute notre sollicitude, ce sont bien les faibles que M. Gazier veut élever au rang des forts.

En vérité, notre collègue s'enferme ainsi dans le cruel dilemme, soit de mettre le faible au rang du fort ou d'abaisser le fort au rang du faible.

Dans les deux cas, on arrive à la suppression de la hiérarchie des valeurs.

M. le ministre de l'économie nationale. Vous trouvez que la force a une valeur supérieure à la faiblesse ?

M. Alfred Krieger. Si vous voulez me permettre de continuer, monsieur le ministre, vous verrez ce que j'en pense.

Si le dirigisme dont mon honorable collègue préconise l'applicaion doit conduire à cette conséquence, il vaut mieux ne pas insister. Si, par contre, il est lui-même convaincu — et je m'empresse de dire que je le suppose — que l'activité économique, la vie même d'un pays devient impensable si on ne déploie pas tout l'éventail des valeurs hiérarchiques, il devra admettre, par voie de conséquence, que la différenciation justifiée de la rémunération suppose une égale différenciation des conditions d'existence.

C'est pour avoir méconnu cette vérité que nous sommes peut-être arrivés au point où nous en sommes.

Le dirigisme intégral qui s'étend à tous les domaines transforme chaque Français en rationnaire type « standard bas » en ce qui concerne notamment la satisfaction des besoins vitaux, situation dont il ne peut s'évader, tant que le système subsiste, qu'en marge de la légalité.

C'est cela, à mon avis, qui a creusé le fossé entre la réalité et la légalité, c'est cela qui a créé le marché noir, avec son cortège d'amoralité et d'hypocrisie.

Il est grand temps, je crois, de faire amende honorable de nos erreurs et de mettre fin à un illogisme qui, n'ayant pu modifier la nature des gens et des choses, a eu pour conséquence l'avilissement progressif de toutes les valeurs matérielles et morales du pays.

Nous devrons chercher d'autres solutions pour protéger les faibles, qui devront être des solutions efficaces, parce que jamais ceux-ci ne se sont trouvés aussi mal lotis que depuis qu'on a entrepris d'assurer leur bonheur par le seul fait du dirigisme.

J'ai l'impression que c'est là le véritable problème. Il faut donc que je m'y arrête un peu plus longuement.

Malheureusement, sa complexité est telle qu'il est impossible de le traiter autrement que dans son ensemble.

Cet ensemble peut comprendre trois chapitres:

1° L'assainissement politique, condition primordiale de la réussite de toute œuvre de redressement:

2° La réorganisation économique intérimaire, pour assurer la mise hors d'eau de notre économie qui est en train de se noyer;

3° La stabilisation économique et financière définitive, que l'on peut se contenter de mentionner pour mémoire, en attendant la réalisation des deux premiers points.

L'assainissement politique constitue donc la condition préalable. En effet, il n'est pas possible de parler de redressement économique et financier aussi long temps que les remous politiques risquent à tout moment de faire chavirer la barque.

Dans cet ordre d'idées, il importe peu de déterminer les facteurs politiques réels qui sont à l'origine de l'agitation sociale actuelle; il importe peu de savoir si, oui ou non, le parti communiste cherche à préparer sa rentrée au Gouvernement à grand renfort de grèves et de troubles.

Cela est sans importance, car, en l'état actuel des choses, et compte tenu de la composition politique de cette Assemblée, aucun gouvernement politique n'aura de chance de réussir une opération d'assainissement d'envergure.

Or, si nous ne pouvons pas modifier la structure de l'Assemblée, il faudra peut-être modifier celle du Gouvernement, c'est-à-dire, au lieu de donner à la direction de l'Etat un caractère politique, ne l'envisager que sous le seul angle technique.

Les doctrines de tous les partis qui siègent sur ces bancs sont sans doute infiniment respectables et peut-être pas tellement dissemblables au fond, puisqu'à une certaine époque — et je parle d'un passé récent — on était arrivé à en réaliser la synthèse dans le cadre du programme du C. N. R.

Bien sûr, du programme à sa réalisation, il y avait du chemin à faire; les obstacles rencontrés pendant les étapes ont fini par disloquer la synthèse.

Mais j'en arrive à me demander si nous pouvons impunément continuer à appuyer sur ce qui sépare, en compromettant ainsi jusqu'à l'existence même de la République, ou si nous ne devons pas rechercher, au contraire, le trait d'union neutre qui réside dans la technicité des problèmes qui se posent à tous les Français, de quelque bord qu'ils soient.

Croyez-vous vraiment qu'une entreprise puisse prospérer si, lors du choix des responsables qui auront à présider à sa gestion, on se laisse guider par d'autres considérations que la valeur technique des intéressés ?

Et pourquoi voulez-vous que les affaires de l'Etat soient conduites autrement qu'une entreprise gigantesque où l'importance des affaires à gérer permet précisément de mesurer les capacités requises pour être apte à l'emploi ?

Croyez-moi, une première solution consiste à rendre la fonction ministérielle obligatoirement apolitique.

J'entends bien que les sceptiques se moqueront de ma naïveté, en soutenant que la sélection des valeurs techniques n'empêche pas forcément la pratique d'une politique partisane.

Je persiste cependant à croire que la probité intellectuelle existe toujours et j'aperçois, depuis l'extrême gauche jusqu'à la droite, sur tous les bancs, des hommes qui sont réputés avoir une grande compétence technique dans tels domaines sans que leur intégrité politique puisse être, en quoi que ce soit, suspecte. A cet égard, je ne crains aucun démenti.

Or, si le principe de la sélection apolitique est acquis, certaines susceptibilités doctrinaires n'ont plus de raison d'être. Il suffirait alors de reviser dans le sens des compressions la formule de la composition même du Gouvernement pour arriver à d'heureux résultats. Sous ce rapport, je pense rester dans le cadre des économies à réaliser en déclarant qu'à la place des 26 ministres actuels, 6 pourraient suffire.

La question de leur nombre est d'ailleurs beaucoup moins importante que le fait que leurs partis respectifs devront les mettre en congé politique de même que les sous-secrétaires d'Etat appelés à les seconder et qui devront également être choisis en dehors de toute appartenance politique et seulement sous l'angle de leur valeur et réalisateurs.

Voici une mesure à laquelle, j'imagine, le pays tout entier applaudirait, car il y verrait un prologue à la politique d'économies et de compressions dont le Gouvernement donnerait lui-même l'exemple.

Nous pourrions ainsi réaliser une première condition indispensable à la réussite de l'œuvre de redressement qui doit s'amorcer par la réorganisation économique et financière du pays.

Je dépasserais le cadre de cette courte intervention si j'essayais d'entreprendre l'examen détaillé de l'ensemble des mesures qui semblent indiquées pour arriver à cette fin.

D'autres débats devront s'instituer, sous l'impulsion du Gouvernement, pour fixer le cadre de la réorganisation nationale, laquelle ne peut être différée, tant il est vrai que l'heure n'est plus aux solutions partielles, mais aux réformes générales.

Mais il me semble indispensable, dans le présent débat, de prendre position à

l'égard de la politique économique qu'il convient de poursuivre pour mettre fin à l'équivoque dirigiste dont l'ombre continue à planer sur toute la vie économique du pays.

M. le président. Monsieur Krieger, je vous rappelle que vous ne disposez que de cinq minutes pour parler contre la clôture.

M. Alfred Krieger. Je vais m'efforcer d'être bref, monsieur le président.

Ce débat devrait donc être déterminant pour l'avenir de la France.

Jusqu'à présent, j'en ai surtout retenu une chose. C'est que l'Etat, se trouvant continuellement sur la défensive, a pris des engagements si nombreux et si variés qu'il est difficile de savoir exactement où nous en sommes. La poursuite d'une politique dont on ignore où elle mène peut donc paraître d'autant plus redoutable.

En tout cas, les résultats obtenus sous le signe du dirigisme sont tels que, maintenant que nous sommes arrivés au carrefour, ils devraient nous faciliter l'organisation de notre économie sur de nouvelles bases, en tirant l'enseignement des leçons du passé.

Jusqu'à présent, les partisans du *statu quo* ont motivé leur hostilité aux réformes préconisées par les uns et les autres, par la crainte d'une inflation résultant de la hausse continuelle des salaires et des prix, elle-même due à la pénurie persistante, sans pourtant être parvenus à éviter ni l'inflation, ni la hausse conjuguée des salaires et des prix, ni à mettre fin à la pénurie.

Au contraire, au fur et à mesure que le fisc est devenu plus exigeant, la pénurie s'est accrue, ce qui prouve que l'on peut la créer artificiellement.

Ce phénomène trouve sans doute son explication naturelle dans l'égoïsme humain et, si nous voulons donner de nouvelles bases à notre organisation économique, il nous sera difficile d'ignorer ce facteur.

Mais d'abord, il convient de rectifier cette notion généralement accréditée que l'inflation monétaire est l'élément déterminant de la hausse des salaires et des prix.

Consultez les statistiques, et vous constaterez que, de 1914 à 1945, le coût de la vie aux Etats-Unis n'a même pas doublé pour une circulation monétaire huit fois supérieure en 1945 qu'en 1914. L'exemple de la Grande-Bretagne montre que le coût de la vie n'a que doublé de 1914 à 1946, tandis que la circulation monétaire a atteint le coefficient 40.

Il convient donc d'en déduire qu'il n'y a pas un problème monétaire en soi et que gagner la bataille des prix, c'est gagner la bataille du franc.

M. le ministre de l'économie nationale. Très bien!

M. Alfred Krieger. S'il paraît ainsi démontré que l'inflation monétaire n'engendre pas forcément la hausse des prix et, par voie de conséquence, celle des salaires, il faut bien considérer que la pénurie est la vraie responsable de la montée constante des prix.

Mais quelle pénurie, la pénurie réelle ou la pénurie artificielle ?

J'ose prétendre que, sauf quelques exceptions bien connues, il n'y a plus de pénurie réelle en France.

Reportez-vous aux données statistiques sur la situation de la France au début de 1946, rassemblées en vue des négociations de Washington qui, déjà, ne parlent plus des goulots d'étranglement que pour les transports, la main-d'œuvre et l'énergie.

Pour le reste, on peut peut-être déduire qu'il s'agit de petite misère négligeable qu'on surmonte par l'improvisation quotidienne.

Or, en ce qui concerne les transports, M. Philip m'a rassuré. Dans l'excellente brochure qu'il a fait paraître en mai 1946 pour se justifier de son passage au ministère des finances, je relève l'indication que la quantité de charbon allouée à la S.N.C.F. est, tous les mois, supérieure à la consommation d'avant guerre, et comme ce charbon sert certainement à faire rouler des wagons transportant des marchandises, je me réjouis à la fois de l'élimination de ce goulot et de l'accroissement apparent des biens transportables.

Quant à la main-d'œuvre, je considère que nous sommes beaucoup plus victimes d'une mauvaise répartition que d'une pénurie effective.

Faut-il encore faire allusion à l'accroissement inconsidéré du nombre des fonctionnaires de l'Etat, des collectivités et des entreprises nationalisées qui représentent aujourd'hui plus de 16 p. 100 de la population active, donc environ 3.250.000 salariés ? Bien que dans ce domaine, les réformes qui s'imposent seront sans doute de nature à influencer favorablement le cours des événements.

En ce qui concerne enfin l'énergie, je pense, s'agissant surtout du charbon, que nous sommes en présence d'un problème politique que nous ne pouvons malheureusement pas résoudre seuls. Gardons-nous, dans ce domaine, de prendre nos désirs pour des réalités, à seule fin de nous appliquer à tirer le maximum de nos propres ressources.

L'échéance fatale du départ des prisonniers de guerre ne doit pas nous prendre au dépourvu et, dès maintenant, des solutions définitives devront être recherchées.

M. le président. Monsieur Krieger, vous avez déjà dépassé votre temps de parole. Je vous prie donc de conclure.

M. Alfred Krieger. Je vais conclure, monsieur le président. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

Le problème se pose différemment si nous considérons la pénurie artificielle, qui existe si bien qu'elle est trop souvent confondue avec la pénurie réelle.

Que veut dire « pénurie artificielle » ? C'est, à mon sens, la pénurie de biens de consommation et d'objets utilitaires qui n'est pas provoquée par leur insuffisance effective, mais pas leur retrait du circuit officiel à des fins déterminées. Clandestins à la production, clandestins aux stades de gros et de détail, clandestins jusqu'à la consommation: c'est le marché noir, dont l'importance est difficile à évaluer, mais dont l'ampleur dépasse peut-être le volume des transactions avouées.

J'ai dit tout à l'heure que l'inégalité justifiée des rémunérations suppose une égale inégalité des conditions d'existence. C'est parce qu'on n'a pas tenu compte de la réalité de cet état de choses, c'est parce que le rationnement a nivelé tous les consommateurs, tant en ce qui concerne les quantités que les prix, sans égard aux revenus différents des uns par rapport aux autres, que la marge du revenu inemployé a déserté dans l'illégalité, en créant une demande là où, théoriquement, il ne devait pas y avoir d'offres.

Or, la demande ayant provoqué l'offre, celle-ci ne pouvait venir que d'un marché non officiel qui, lui-même, ne pouvait se former qu'en marge de la réglementation normale, au détriment des prix, des stocks et des rations.

Par suite de l'incompréhension de ces causes profondes, on a assisté avec passivité à l'instauration d'une économie dans l'économie qui, tel un ver solitaire, est devenue de plus en plus gourmande en suçant la substance de l'organisme officiel. En d'autres termes, notre production nationale... (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. le président. Monsieur Krieger, je suis désolé de devoir vous rappeler à l'observation du règlement. Je vous rappelle que vous ne disposez que de cinq minutes pour parler contre la clôture.

M. Eugène Claudius-Petit. Je tiens à faire remarquer que M. Krieger est le seul orateur de notre groupe.

M. le président. Je consulterai l'Assemblée sur la clôture. Si celle-ci n'est pas prononcée, M. Krieger disposera du temps de parole qui lui conviendra. Mais, dès maintenant, je le prie de conclure.

M. Krieger. Je conclus, monsieur le président.

En d'autres termes, notre production nationale connaît, dans tous les domaines, rationnés, un double secteur.

Le premier, assez faible, est constitué par la production réglementée; le second, de plus en plus puissant, est formé par le marché noir. Réunis, ils comprennent l'ensemble des ressources nationales qui devraient être suffisantes pour faire vivre toute la nation.

Seulement, tout le monde feint pudiquement d'ignorer le deuxième secteur, surtout le fisc, qui se voit frustré chaque jour d'un volume imposable considérable. Une partie importante du revenu national passe dans ce secteur sans laisser trace ni dépôt, pendant que le premier secteur, de plus en plus malingre, plie sous les charges.

Tout le monde le sait, personne n'y peut rien. Actifs ou passifs, nous sommes tous pris dans l'engrenage et entraînés dans le cercle.

J'en conclus qu'il faut à tout prix reprendre le contrôle du secteur parallèle, même si, pour sauver notre économie, nous étions dans l'obligation de l'officialiser.

Nous avons vu que l'Etat compte au moins deux catégories de citoyens: les faibles et les forts. Les faibles seuls nous intéressent; les forts se sont toujours tirés d'affaire tout seuls et continueront à le faire, mais il faut empêcher que ce soit au détriment des finances de l'Etat.

Comme vous ne voulez pas, mesdames, messieurs, savoir comment on y arrivera, j'arrête là mon exposé et je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et à droite.*)

M. le président. Je consulte l'Assemblée sur la clôture de la discussion générale.

(*L'Assemblée, consultée, prononce la clôture.*)

M. le président. Nous en arrivons aux ordres du jour.

M. Charles Lussy. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Charles Lussy.

M. Charles Lussy. Mesdames, messieurs, il suffit de regarder les bancs de cette Assemblée pour se rendre compte qu'un groupe important est en train de délibérer.

Nous savons, d'autre part, que le Gouvernement doit poser la question de confiance. La préparation des ordres du jour, dans ces conditions, peut demander de la part des groupes un peu plus de réflexion

que d'habitude et peut-être même des prises de contact.

Je demande à l'Assemblée s'il ne vaudrait pas mieux, pour éviter une suspension de séance dont nous ne savons pas jusqu'à quelle heure elle se prolongerait, décider tout simplement d'ajourner le débat jusqu'à vingt et une heures. C'est à la fois une question de correction envers nos collègues et de bonne conduite du débat. (*Applaudissements à gauche.*)

Voix nombreuses à droite. A demain.

M. Jacques Duclos. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Jacques Duclos.

M. Jacques Duclos. Je demande qu'avant la reprise de la séance, les textes des ordres du jour soient communiqués aux présidents des groupes, parce qu'on ne peut pas voter si on n'a pas ces textes en mains.

Nous avons le droit et le devoir d'exiger que ces documents soient portés à la connaissance des présidents des groupes. (*Très bien ! très bien !*)

M. Charles Lussy. Je souhaite même que ce soit la règle générale pour tous les débats.

M. le président. M. Lussy demande le renvoi de la suite du débat à ce soir, vingt et une heures.

Je vais consulter l'Assemblée.

Plusieurs membres à droite. A demain !

M. Charles Lussy. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Charles Lussy.

M. Charles Lussy. Il n'y aurait évidemment aucun inconvénient à renvoyer à demain la suite du débat si l'Assemblée n'avait pas décidé déjà de discuter demain le budget. Il serait de mauvaise méthode, je crois, j'ajourner encore cette discussion.

M. le président. La demande de renvoi à demain est-elle maintenue ?

Plusieurs membres à droite. Oui !

M. le président. L'Assemblée est en présence de deux propositions. L'une tend à renvoyer la suite du débat à ce soir, l'autre à la renvoyer à demain.

Je consulte l'Assemblée sur la date la plus éloignée, c'est-à-dire sur le renvoi à demain.

(*L'Assemblée, consultée, se prononce contre le renvoi à demain.*)

M. le président. La parole est à M. Charles Lussy.

M. Charles Lussy. Je propose à l'Assemblée de se réunir ce soir à vingt et une heures et demie.

M. le président. Je consulte l'Assemblée sur la proposition de M. Charles Lussy, tendant à renvoyer la suite du débat à vingt et une heures trente minutes.

(*L'Assemblée, consultée, adopte cette proposition.*)

M. le président. En conséquence, la séance est suspendue jusqu'à vingt et une heures trente.

(*La séance, suspendue à dix-huit heures trente-cinq minutes, est reprise à vingt et une heures trente minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Cet après-midi, l'Assemblée a prononcé la clôture de la discussion générale ouverte sur l'interpellation de M. Gazier.

J'ai été saisi d'un ordre du jour déposé par MM. Lussy, Gazier, Leenhardt et les membres du groupe socialiste.

Je vais en donner lecture.

M. Lecourt. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Lecourt.

M. Lecourt. Mesdames, messieurs, je crois qu'il serait de bonne méthode qu'avant d'aborder la discussion des ordres du jour l'Assemblée entende l'exposé de M. le président du conseil.

Après cet exposé, toutes les observations utiles pourraient être échangées sur les ordres du jour.

Je propose donc à l'Assemblée d'entendre d'abord M. le président du conseil et de suspendre ensuite la séance pour que les ordres du jour puissent être examinés par les groupes. (*Applaudissements au centre.*)

M. Jacques Duclos. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Jacques Duclos.

M. Jacques Duclos. J'admets parfaitement que M. le président du conseil s'explique d'abord. Mais je pense que les représentants des divers partis devraient pouvoir exprimer leur opinion dès ce soir sur les ordres du jour, étant entendu que, vingt-quatre heures plus tard, si la question de confiance est posée, nous expliquerons nos votes.

Discuter sur les ordres du jour, en effet, est une chose, et expliquer son vote en est une autre.

M. Lecourt. Nous sommes d'accord.

M. Jacques Duclos. J'admets donc parfaitement que la priorité soit donnée à M. le président du conseil pour son exposé, à la condition que nous puissions nous expliquer par la suite. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Je vais donner lecture de l'ordre du jour présenté par MM. Lussy, Gazier, Leenhardt et par le groupe socialiste. (*Interruptions sur divers bancs.*)

M. Maurice Schumann. Nous sommes d'accord pour entendre d'abord M. le président du conseil.

M. le président. M. le président du conseil demande-t-il la parole ?

M. Paul Ramadier, *président du conseil.* Je demande la parole.

M. Jacques Duclos. Il est entendu que notre droit de parole est réservé ?

M. le président. Oui.

La parole est à M. le président du conseil. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Paul Ramadier, *président du conseil.* Mesdames, messieurs, il n'est pas douteux que nous sommes en ce moment et depuis quelques semaines en présence d'une situation économique nouvelle, qui exigeait l'examen auquel l'Assemblée vient de se livrer.

Nous avons connu, à la suite des déclarations du président Léon Blum, une période pendant laquelle nous pouvons dire que tous les éléments psychologiques de l'inflation avaient disparu, ou tout au moins avaient perdu la plus grande partie de leur virulence.

De janvier à avril, en dépit de certaines fluctuations, nous avons constaté une grande stabilité des prix, les fluctuations étant de très faible amplitude dans le domaine industriel; dans le domaine agricole, la même stabilité ou, en tout cas, une stabilité assez grande étant obtenue.

Au mois d'avril, par exemple, en ce qui concerne le coût de la vie, l'indice marquait le chiffre le plus bas atteint depuis le début de l'année et depuis une assez longue période.

Mais cette stabilité, qui avait été obtenue surtout par l'adhésion générale et par la volonté du Gouvernement de ne point laisser s'affirmer et prévaloir les tendances à la hausse qui, de temps à autre, se manifestaient, présentait cependant, il faut le reconnaître, certaines faiblesses.

Il y avait, d'une part, le problème budgétaire, vers la solution duquel plusieurs étapes successives avaient été franchies, mais qui restait encore préoccupant et qui n'a pu être à peu près résolu que par l'effort drastique que M. Schuman a demandé à l'Assemblée nationale et que vous avez bien voulu voter comme un remède énergique indispensable au salut du pays.

Il y avait, d'autre part, un élément resté en suspens dont, dès le début, on avait nettement souligné l'importance: la production.

L'augmentation de la production allait-elle se manifester ? Y aurait-il, au contraire, un arrêt relatif dans la progression ou, tout au moins, un ralentissement ?

Il faut bien reconnaître que ce premier semestre a été, à cet égard, un semestre de ralentissement dans le progrès, du fait de l'insuffisance des importations de charbon et, depuis quelques semaines, de la réduction du nombre des ouvriers mineurs, du fait, sans doute, également que la progression de la production d'énergie électrique reste encore très inférieure aux besoins qui se révèlent et qui, contenus et accumulés depuis six ans, tendent maintenant à se manifester avec une grande impatience, pour ne pas dire, parfois, avec une certaine violence.

C'étaient là les deux points d'interrogation qui subsistaient en janvier, qui sont restés posés, qui le restent encore à l'heure actuelle, malgré les progrès réalisés.

Je crois que sur le premier point, en ce qui concerne l'équilibre du budget ordinaire et extraordinaire, tout de même l'effort décisif a été accompli et que l'exécution de la loi que vous avez votée permettra un assainissement profond de la situation financière de l'Etat.

En ce qui concerne la production, l'examen plus attentif, plus minutieux des statistiques a révélé que, cependant, il y avait, malgré les appréciations pessimistes, un certain relèvement qui se poursuivait, assez lent sans doute, sur un rythme insuffisant, mais tout de même avec une continuité qui permet, sans être trop optimiste, d'espérer atteindre dans quelques mois le niveau de la production de 1938.

Mais il faut bien dire que, ni dans le secteur de l'équilibre financier, ni dans le secteur de la production, les progrès ne se sont manifestés à la cadence qui eût été nécessaire pour que la baisse ou la stabilisation produite en janvier devint véritablement définitive.

Et alors, lorsque dans le courant de mai s'est produite dans le domaine alimentaire la hausse saisonnière qui se manifeste chaque année au moment où disparaît à peu près du marché l'approvisionnement en viande et où, d'autre part, les légumes ne sont plus représentés que par des primeurs, il y a eu comme une espèce de renoncement à l'adhésion qui avait été donnée et, de toutes parts, des mouvements d'impatience qui se sont manifestés et généralisés, une espèce de psychose qui s'est emparée du pays.

Ce furent les manifestations des classes moyennes. Je ne parle pas des excès auxquels certains se sont livrés et qui relèvent, eux, de la criminalité. Je parle seulement des manifestations qui sont restées sur le plan de la revendication.

Il y a eu des grèves qui ont éclaté de ci de là. Je ne veux pas parler de leur aspect politique. Elles ont montré une impatience de la classe ouvrière qui s'est étendue jusqu'aux cadres supérieurs de bien des entreprises, d'une manière à la fois singulière et alarmante.

Devrais-je attacher quelque importance à certaines manifestations agricoles où l'on a parlé de recours à la force ?

En tout cas, mesdames, messieurs, dans le désarroi des esprits, des manifestations sont venues de tous les côtés, manifestations d'égoïsme exacerbé et de destruction irréfléchie.

Ce premier élément d'inflation a donné immédiatement le départ à toute une spéculation boursière sur les monnaies d'or, qui s'est déclenchée et qui a renversé et retourné la tendance.

Voilà que nous nous retrouvons, en ce début de juillet, après, il faut le dire, heureusement, un palier de six mois, au point où nous étions psychologiquement à peu près à l'époque des élections et de la période incertaine qui a suivi.

Voilà, mesdames, messieurs, le problème devant lequel nous sommes.

Problème économique ? Problème psychologique ? Problème politique ? En vérité, on ne saurait comment le définir.

Psychologique, cette incrédulité monétaire dont parlait M. Léon Blum, cette incrédulité qui s'est emparée de tous les Français et qui les jette, en vérité, à désespérer de leur destin et du destin de la patrie.

Car, en définitive, tout cela, tous ces mouvements qui éclosent, qu'est-ce au juste, sinon une espèce de grand acte de désespoir ?

Est-ce que, au fond, lorsque l'on parle à chacun de ceux qui revendiquent ou qui manifestent, on ne rencontre pas toujours la même, l'éternelle réponse ? Oui, nous demandons des salaires; oui, nous demandons des prix; oui, nous demandons que nos marges soient relevées. Mais nous savons bien que la monnaie ainsi jetée par la planche à billets dans la circulation, ne fera, en définitive, qu'apporter une augmentation nouvelle des prix, une aggravation générale de l'inflation et que, à peine tiré le billet de banque avec lequel on nous paiera, tout l'avantage sera aussitot perdu par l'augmentation des prix correspondante. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur certains bancs à droite.*)

Et non seulement chacun le sait, non seulement chacun le croit, mais chacun marche devant soi d'un pas de somnambule comme enivré par la perspective des milliers de francs, des millions et des milliards, sachant qu'au bout il y a la culbute, il y a l'abîme, il y a la ruine et, après, l'épouvantable misère d'un pays tombé dans la catastrophe monétaire, mais qui recherche dans les profondeurs de son énergie la volonté suprême indispensable alors pour surmonter à travers les souffrances et les douleurs toutes les privations d'une terrible renaissance. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

Chacun sait tout cela. Notre devoir n'est-il pas de dire à ces somnambules qui s'en vont tout éveillés vers l'abîme : Nous vous sauverons même malgré vous, nous vous sauverons comme on sauve un homme qui se noie, en frappant au besoin sur sa tête pour l'assommer s'il cherche, au moment où on le sauve, à entraîner son sauveur. (*Mouvements divers.*)

Il y a des heures, mesdames, messieurs, où le devoir du Gouvernement est d'agir avec une vigueur extrême et où c'est dans la volonté de quelques-uns que peut résider la chance suprême.

Il y a aussi l'aspect économique du problème. Reviendrai-je sur la querelle académique entre le dirigisme et le libéralisme ?

Je me souviens d'un temps où l'on opposait le dirigisme à la politique des nationalisations, des socialisations et du socialisme. Ce temps n'est pas très loin et, sans doute, quelques-uns de ceux qui ont participé à ces controverses sont-ils encore sur certains de ces bancs. Aujourd'hui, les champions ne sont plus les mêmes qui combattent sous les mêmes formules.

Permettez-moi de vous dire que, pour ce qui me concerne, je ne porte qu'un intérêt très relatif à cette controverse académique. Je suis un peu comme ceux qui cherchent leur bien où ils le trouvent. (*Sourires.*)

Et certes, je veux du libéralisme et je veux du dirigisme et je veux des nationalisations, non point parce que je préfère l'un ou l'autre ou la troisième, mais parce que, ici, voilà ce qui convient, là voilà ce qu'il faut, ailleurs, voilà ce qui peut réussir.

Il y a, on l'a dit, des secteurs et des moments où la liberté économique est la plus raisonnable, celle qui gêne le moins la production — pour reprendre la formule d'un des orateurs de cet après-midi — celle qui est le plus susceptible de permettre aux échanges de se développer de la manière la plus directe et aux moindres frais pour le consommateur.

Quelles sont ces conditions ? Un équilibre, d'abord, entre les besoins et les ressources. Non point, certes — ce serait trop demander — que tous les besoins soient couverts par des ressources suffisantes. Jamais il n'arrive, ou presque jamais, que tous les besoins soient couverts par toutes les ressources et il faut bien qu'il y ait un certain barrage à des consommations illimitées qui vont jusqu'au delà du gaspillage. C'est, normalement, le jeu des prix. Mais encore faut-il que ce jeu des prix n'aboutisse pas à des paradoxes qui privent, en fait, le pauvre, celui qui a peu de ressources, celui qui vit de son travail, du nécessaire. (*Applaudissements à gauche et au centre.*) C'est cet équilibre qui est la première condition indispensable du retour à la liberté.

Il y en a une autre : c'est un marché sain. Car, voyez-vous, je fais par empirisme cette constatation qu'aujourd'hui les échanges n'ont pas retrouvé le jeu normal d'avant guerre. Le commerçant a perdu en partie le sens de sa responsabilité. La spéculation a été pendant plusieurs années trop facile, et il n'y a dans le commerce ni la même activité pratique ni le même sens du risque qui existaient autrefois. Ce sont là des conditions qu'il faut restaurer pour que la liberté soit sans danger. Il faut que, sur les marchés libres, la concurrence joue réellement, effectivement, efficacement; il faut que les commerçants se disputent la clientèle et non pas que la clientèle se dispute toujours et systématiquement les marchandises, même quand il y en a trop.

Ce sont des conditions parfois difficiles à réunir, dans l'état présent des esprits, et c'est pourquoi le retour à la liberté se trouve contrarié, dans bien des cas, par la multiplication incroyable du nombre des intermédiaires.

Savez-vous qu'il y a aujourd'hui deux fois plus de marchands de bestiaux qu'il n'y en avait avant la guerre, pour un commerce de beaucoup diminué et qui l'était encore davantage il y a un an, alors que, déjà, le nombre des marchands de bestiaux était à peu près le même ? (*Mouvements divers.*)

M. Louis Rollin. C'est en proportion de l'augmentation des fonctionnaires.

M. le président du conseil. Le nombre des commerçants et des intermédiaires s'est également accru dans une proportion importante. Ce sont là des éléments qui empêchent les marchés de revenir rapidement à un état normal et qui contrarient le retour à la liberté.

Je ne dis pas que, dans certains secteurs, ce retour ne soit pas immédiatement possible. Au cours de la déclaration que j'ai lue, il y a une quinzaine de jours, je vous ai donné la liste des produits pour lesquels nous pouvions immédiatement rendre la liberté. Nous sommes et nous serons, et sans doute les gouvernements qui viendront après le nôtre seront-ils encore obligés de n'avancer dans cette voie qu'à pas comptés et au fur et à mesure que reviendront des mentalités normales et un approvisionnement plus important.

Par contre, il y a des secteurs où il faut parfois maintenir, parfois développer, parfois même rétablir des méthodes que l'on appelle dirigistes — j'entends une intervention de l'Etat dans le détail de la distribution.

Oh ! mesdames, messieurs, il y a une chose contre laquelle je veux vous mettre en garde. C'est le travers qui consiste à assimiler le dirigisme à certaines méthodes de police, d'interdiction, qui sont peut-être, qui sont même souvent nécessaires, mais qui ne sont jamais suffisantes. Le dirigisme doit toujours comporter un élément d'organisation. C'est à la seule condition que cet élément d'organisation existe que le dirigisme peut être efficace.

Il y a des constructions, comme celle de l'office des céréales, qui, malgré les critiques dont elles ont pu être l'objet et qui parfois étaient fondées, ont bravé des années d'expérience et montré non seulement leur efficacité, mais leur nécessité. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

Il y a des domaines où, sous une autre forme — et je pense à celui des produits laitiers, grâce — il faut le dire — à l'existence de nombreuses coopératives laitières — des constructions plus récentes ont également fait leurs preuves.

Mais il est également des constructions qui ont disparu peut-être trop tôt; et c'est sans doute le cas dans le domaine de la viande.

Ce n'est pas que je sois un grand admirateur du système établi par Vichy sur des bases qui remontaient d'ailleurs à une époque antérieure. Je l'ai connu, ce système; je l'ai pratiqué quand j'étais au ministère du ravitaillement en 1944 et 1945, et j'en ai compris, aussi bien que n'importe lequel d'entre vous, tous les défauts et toutes les insuffisances. Néanmoins, il avait le mérite d'exister, de fonctionner et d'assurer, au moment de la plus grande détresse, un minimum de ravitaillement.

Nul aujourd'hui ne peut songer à le rétablir et ne réussirait d'ailleurs à le rétablir. Mais dans les conditions nouvelles, avec des formes nouvelles, il apparaît certain que, si nous ne revenons pas à une certaine discipline, nous n'obtiendrons jamais que le marché de la viande se redresse. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Il y a deux périodes dans l'année: le second semestre pendant lequel la viande abonde sur les marchés, et le premier semestre qui, comme je l'ai dit un jour, n'est qu'un long carême où il n'y a pas de production normale de la viande et dont l'approvisionnement, tel qu'il existait avant la guerre, a disparu parce que les aliments manquent pour l'engraissement à l'auge et qu'il y a là toute une spéculation agricole autrefois importante et aujourd'hui à peu près complètement disparue.

Il faut donc qu'en vue de cette période d'hiver nous employions les moyens qui sont en notre pouvoir pour assurer l'approvisionnement, et d'abord par un prélèvement sur le bétail d'été que nous pourrons frigorifier. Malheureusement, ce ne sera qu'en quantité trop faible, car nos moyens de congélation et de conservation frigorifique ne sont pas suffisants, en quantité assez importante tout de même pour apporter aux populations des grands centres un secours efficace et assurer environ le tiers de leur ravitaillement en viande pendant l'hiver. Cet apport, d'autre part, il faudra bien entendu le compléter, pour éviter que, pendant cette période d'hiver, il y ait des pointes de prix aussi élevées que celles que nous avons connues cette année. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Mais comment y parviendrions-nous si nous n'avions entre nos mains certains moyens de contrainte indispensables ? (*Vifs applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs au centre. — Protestations à droite.*)

M. Desjardins. Nous y voilà !

M. le président du conseil. Il ne s'agit pas, messieurs (*l'orateur se tourne vers la droite*), de rechercher la popularité ni dans les villes, ni dans les campagnes. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

La contrainte n'est populaire nulle part. Personne ne la désire et, soyez-en assurés, le Gouvernement pas plus que les consommateurs ou que les producteurs. Mais il est des moments où la contrainte est nécessaire. (*Nouveaux applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs au centre. — Exclamations à droite.*)

Il faut qu'entre les mains du Gouvernement qui a la charge d'assurer le ravitaillement de ce pays on mette les armes nécessaires (*Rires et exclamations à droite*) pour qu'il puisse agir, en tout état de cause, et malgré les protestations malgré les rires, malgré les sarcasmes et contre eux, s'il le faut (*Applaudissements à gauche et au centre*), contre ceux qui s'en vont dans le pays en lançant aux paysans des appels à la force, comme ceux que nous avons lus, il y a quelques jours. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il faut que le Gouvernement puisse répondre à cela en employant les méthodes légales capables, le cas échéant, de contraindre celui qui se dérobe à accomplir le devoir de son état envers la nation.

Sans doute, le recours à la contrainte doit être exceptionnel; on doit, autant que possible, l'éviter. Mais, s'il est interdit au Gouvernement, à la République d'imposer à ceux qui se dérobent à leur devoir...

A droite. Les cheminots ?

M. Godin. Ce ne sont pas les paysans qui se mettent en grève.

M. Montel. Demain, on se montrera énergique !

M. le président. Messieurs, je vous prie de garder le silence.

M. le président du conseil. Ceux qui, l'hiver dernier, ont permis de porter le prix de la viande à 400 francs ont peut-être, dans les grèves récentes, une lourde, une terrible responsabilité. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre. — Interruptions à droite. — Bruit.*)

M. Bétolaud. Adressez-vous aux ministres du ravitaillement successifs !

M. le président du conseil. Il ne s'agit pas de balmades de bureaucratie. Il ne s'agit pas d'esquiver d'aucune manière l'effort de persuasion. Il ne s'agit pas d'enlever à l'agriculteur la juste rémunération d'un effort patient.

M. René Schmitt. Bien sûr !

M. Desjardins. Exemple, le prix du blé !

M. le président du conseil. Il s'agit simplement de mettre les produits agricoles au service du ravitaillement du pays et non point à celui de la spéculation. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

C'est pourquoi, mesdames, messieurs, vous êtes appelés à discuter et à voter un certain nombre de projets de loi sur le plan de congélation de la viande, sur l'organisation du ravitaillement par les mutuelles obligatoires, au profit des grandes villes, sur l'assainissement du commerce. (*Interruptions à droite.*)

Oui, il s'agit d'interdire le commerce aux repris de justice. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Bougrain. Cela va sauver le pays !

M. le président du conseil. Il s'agira également, par un projet qui vous sera prochainement soumis, de modifier les règles de la sous-répartition et d'assurer un contrôle meilleur et une efficacité plus grande dans la répartition.

Trop souvent, jusqu'à ce jour, on a continué à répartir les matières premières d'après les années de références d'avant guerre sans souci des programmes qu'il faut réaliser à l'heure actuelle.

Il y a ainsi beaucoup de matières premières qui, au lieu d'aller aux points où elles sont nécessaires, restent peu ou mal employées ou s'en vont parfois vers le marché noir. (*Applaudissements à gauche. — Interruptions à droite.*)

Un projet vous sera prochainement soumis pour tenter d'apporter quelque remède à une situation que certainement beaucoup d'entre vous ont dénoncée et que peut-être un moins grand nombre voudront guérir.

En tout cas, mesdames, messieurs, voilà dans quel esprit nous voulons agir: renforcement de l'autorité là où cela est nécessaire;...

M. Desjardins. Il est bien temps !

M. le président du conseil. ...renforcement de la liberté où cela est possible.

M. Marc Sangnier. Bravo !

M. Kir. Très bien !

M. le président du conseil. Le domaine de la liberté grandira sans doute au fur et à mesure qu'une situation normale se rétablira. Je pense d'ailleurs qu'il y a des formes de direction et d'organisation de l'économie qui sont des combinaisons utiles de l'organisation et de la liberté et que, sur des bases de coopération, de mutualité, dans une société assainie, dans un marché qui aura retrouvé son équilibre, il sera possible, sans contrainte, d'avoir une économie organisée et se dirigeant en harmonie avec le Gouvernement.

A droite. C'est la collectivisation !

M. le président du conseil. Pour l'heure, il est encore nécessaire de maintenir un certain nombre de contraintes.

C'est pourquoi — et ici j'aborde l'aspect politique du débat — le Gouvernement a accueilli l'interpellation avec la plus grande satisfaction. (*Rires à droite. — Applaudissements à gauche*), parce qu'elle lui permet de poser clairement le problème devant l'Assemblée.

A droite. Clairement !

M. Charles Lussy. La demande d'interpellation n'avait pas d'autre but !

M. le président du conseil. Il y a, messieurs, des hommes comme vous (*l'orateur se tourne vers la droite*) qui n'ont pas confiance dans le Gouvernement, qui ne veulent pas que son autorité soit consolidée.

M. Montel. Nous le jugeons aux résultats obtenus.

M. le président du conseil. ...qui ne veulent pas que ce Gouvernement continue à agir, et dont les désirs s'en vont vers d'autres gouvernements. (*Applaudissements à gauche.*)

Messieurs, il faut le dire et si la majorité partage votre avis, il vous faudra prendre vos responsabilités.

M. Bougrain. Ne vous tournez pas seulement vers nous. Regardez aussi de l'autre côté !

M. Jacques Duclos. Mêlez-vous de vos affaires et pas des nôtres !

M. Maurice Schumann. M. Duclos est jaloux !

M. le président du conseil. Attendez, messieurs (*l'orateur s'adresse à la droite*); chacun son tour. Laissez-moi tout d'abord m'expliquer avec vous. (*Interruptions à droite.*)

Je vous fais l'honneur de la première place.

M. de Moustier. Nous sommes les plus anciens dans l'opposition.

M. le président du conseil. J'imagine qu'il y a, par-delà vos travées, des hommes qui essayent parfois de rapprocher leurs idées des vôtres et dont l'action évoque des noms qui vous sont chers.

M. Joubert. C'est difficile à comprendre. (*Rires à droite.*)

M. le président du conseil. Lisez les journaux du matin et vous verrez que, au delà d'oppositions comme la vôtre, il y a des hommes qui plus ou moins follement organisent des mouvements armés... (*Vives interruptions à droite. — Applaudissements à gauche. — Bruit.*)

M. de Moustier. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Bougrain. Vous n'avez pas le droit de dire cela, monsieur le président du conseil ! Dénoncez tous les complots armés qui sont fomentés, ainsi que leurs auteurs.

M. July. Vous présidez le Gouvernement. Faites-les arrêter, mais ne nous insultez pas.

M. Bétolaud. Je demande la parole.

M. le président. Monsieur le président du conseil, autorisez-vous M. Bétolaud à vous interrompre ?

M. le président du conseil. Oui, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Bétolaud, avec l'autorisation de M. le président du conseil.

M. Bétolaud. Monsieur le président du conseil... (*Interruptions à gauche.*)

M. Charles Lussy. Laissez parler M. Bétolaud.

M. Bétolaud. ...je veux espérer que vos paroles ont dépassé votre pensée.

Je ne pense pas que vous imaginiez qu'il y ait dans cette Assemblée un seul homme qui ne soit pas un véritable républicain. (*Interruptions à gauche et sur certains bancs au centre.*)

Je n'ai pas de leçons de républicanisme à recevoir.

Je ne pense pas, monsieur le président du conseil... (*Interruptions à gauche et au centre.*)

M. le président. Messieurs, M. Bétolaud a la parole avec l'autorisation de M. le président du conseil. Je vous prie de l'écouter en silence.

M. Bétolaud. Je ne pense pas, monsieur le président du conseil, que vous preniez à votre compte les racontars des journaux. Mais si vraiment vous aviez, vous qui avez des moyens d'information que nous n'avons pas, la certitude que l'un quelconque des membres de cette Assemblée a conspiré contre la République, nous sommes surpris que ne soit pas encore déposée sur le bureau de l'Assemblée une demande de levée de l'immunité parlementaire de ce député. (*Applaudissements à droite et sur certains bancs à gauche. — Mouvements divers.*)

M. le président. J'invite l'Assemblée à écouter en silence M. le président du conseil qui a la parole. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président du conseil. Monsieur Bétolaud, je fais appel au propre témoignage de vos oreilles.

Je n'ai pas dit qu'il y avait, sur les bancs de cette Assemblée, des conspirateurs.

J'ai dit qu'en arrière de certaines agitations, il y avait des conspirateurs et que, à l'abri de certaines formules, s'étaient formées des associations qui voulaient manier la force contre la République. (*Applaudissements à gauche. — Vives interruptions à droite.*)

M. Joseph Laniel. Vous n'avez pas besoin de regarder de notre côté pour dire cela. Qu'est-ce que cela signifie ?

M. le président du conseil. Et lorsqu'on fait le bilan...

M. Joseph Laniel. Pas plus que vous, je n'ai attenté à la République. Jamais je ne l'ai fait.

Je l'ai défendue dans la clandestinité, comme vous. (*Applaudissements à droite.*)

Regardez vers tous les bancs et non pas seulement de notre côté.

C'est inadmissible. (*Applaudissements à droite.*)

M. le président du conseil. Je ne vous ai jamais accusé, monsieur Laniel !

M. July. Nous avons défendu le pays autant que vous.

Notre président, M. Clemenceau, ne l'a-t-il pas défendu comme vous ? (*Applaudissements à droite.*)

M. Bétolaud. Nous ne nous laisserons pas insulter.

C'est intolérable !

M. Bougrain. C'est de la provocation !

M. le président. Veuillez écouter dans le calme.

M. le président du conseil. Je veux dire que lorsque des manifestations se produisent, lorsqu'on voit, dans certaines villes, des préfectures envahies, ... (*Nouvelles interruptions à droite.*)

M. Rousseau. C'est une diversion indigne d'un président du conseil.

M. Triboulet. C'est de la basse démagogie. (*Applaudissements à droite. — Interruptions à gauche.*)

M. Bétolaud. C'est intolérable !

M. Bougrain. Nous réclamons des excuses !

M. le président du conseil. ...des registres du contrôle économique incendiés, on s'aperçoit ensuite que ce ne sont pas des commerçants qui sont les auteurs de ces violences... (*Nouvelles interruptions à droite. — Bruit.*)

Je veux dire que dans certaines manifestations... (*Nouvelles et vives interruptions à droite.*)

M. le président. Veuillez écouter M. le président du conseil.

Vous pourrez vous faire inscrire tout à l'heure sur l'ordre du jour.

Si le bruit ne cesse pas, je suspendrai la séance.

M. le président du conseil. ...on retrouve à la base de ces manifestations l'action de certains groupements. (*Applaudissements à gauche. — Nouvelles et vives interruptions à droite. — Bruit prolongé. — A gauche et sur divers bancs au centre, MM. et Mmes les députés se lèvent et applaudissent l'orateur.*)

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt-deux heures trente-cinq minutes, est reprise à vingt-deux heures cinquante minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

J'invite l'Assemblée tout entière à écouter avec calme et dignité l'exposé de M. le président du conseil.

La parole est à M. le président du conseil. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président du conseil. Croyez bien, mesdames, messieurs, que je ne veux mettre en cause aucun des républicains et des patriotes qui, sur quelque banc de l'Assemblée que ce soit...

M. Michel Clemenceau. C'est un peu tard !

M. le président du conseil. ...se sont montrés dans la Résistance les fermes défenseurs de la République et de la patrie.

Mais, lorsqu'on constate dans certaines manifestations violentes la présence, l'intervention de certains groupements tels, par exemple, que ce fameux réseau, lorsqu'on constate ensuite que les mêmes hommes se trouvent mêlés à certaines aventures qui pourraient bien avoir des épilogues judiciaires, alors on est en droit de dire : Attention ! Il y a une exploitation du mécontentement et du malaise qui aggrave l'indiscipline et qui finit en vérité par saper, avec la République, la patrie et tout ce qu'il y a de sain dans la nation.

Je peux aussi me retourner vers d'autres et dire qu'on a aussi, de ce côté, exploité certaines situations, que des éléments irresponsables sont à l'origine de certaines grèves...

M. Ramette. Comme chez Renault !

M. le président du conseil. ...— chez Renault et ailleurs — trotzkistes ou autres, ou inconnus venus d'on ne sait où, et qui, en dehors des organisations syndicales, ont lancé ce mouvement giratoire des grèves qui, je le constate, l'une après l'autre, ont mis en cause toutes les industries, tous les établissements nationalisés, à l'exclusion presque totale des établissements privés du commerce et de l'industrie.

Il y a aussi une certaine exploitation politique et, m'adressant à vous (*l'orateur désigne l'extrême gauche*), je vous dis : Lorsque, dans vos journaux, lorsque, par votre propagande, une sorte de bataille quotidienne est livrée pour encourager les mouvements de revendication, alors votre responsabilité est engagée.

Vous savez comme nous que toute augmentation générale des salaires est vaine, qu'elle introduit le désordre dans l'économie, que ce n'est pas un allègement apporté à la situation ouvrière.

Pourquoi, dès lors, ne pas le dire et le répéter sans cesse ?

Est-ce qu'il y aurait, dans le déclenchement des grèves, dans l'ébranlement qui en résulte pour l'économie tout entière, dans une sorte de désespoir et presque de défaitisme vis-à-vis de la monnaie et de l'économie, comme un renouvellement de je ne sais quelle tactique que l'on croyait périmée ?

Et si, de la sorte, à travers la France, et peut-être à travers l'Europe, certains espoirs se fondaient sur les ruines accumulées des monnaies, eh bien ! nous, républicains, nous avons le devoir de dire : non ! (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

Nous avons le devoir de sauvegarder l'édifice social qui abrite notre liberté si chèrement reconquise par vos morts comme par les nôtres. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Je m'en voudrais de séparer les vôtres des nôtres, car il n'y a, en vérité, quand ils sont morts, que les morts de la France, les morts de la République. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et sur certains bancs à droite.*)

Dans ce mois de juin, ce fut comme un assaut contre la monnaie, une exploitation du malaise, des revendications. Les grèves ont été déclenchées les unes après les autres comme une marée montante ; la spéculation a suivi, quand elle n'a pas précédé.

Nous avons besoin de savoir, aujourd'hui, si ce Gouvernement, non seulement a votre confiance, mais encore peut tenir de cette confiance l'autorité nécessaire pour assurer le redressement du pays dans les semaines et dans les mois qui viennent. (*Applaudissements à gauche.*)

Oui, le redressement est possible. Oui, la production peut retrouver un certain élan au fur et à mesure que les importations nous arrivent. Oui, il est possible d'espérer que la France remontera — certes, trop lentement ! — la pente qu'elle doit remonter.

Mais ce n'est possible que si la discipline volontaire de tous les Français coordonne les efforts et que si, à certaines heures, des disciplines dissolvantes ne s'opposent pas les unes aux autres, l'action des cagoulards, les grèves, tous les mouvements de violence illégale ou légale se jetant à la traverse de la marche du pays.

Si nous avons l'autorité nécessaire, dites-le, mesdames, messieurs. Sinon, qu'un autre gouvernement vienne pour accomplir l'œuvre indispensable.

Mais il faut sauver la République et la patrie. (*Applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs au centre.*)

M. le président. Je donne lecture de l'ordre du jour présenté par MM. Lussy,

Gazier, Leenhardt et par le groupe socialiste:

« L'Assemblée nationale,

« Considérant que l'amélioration du ravitaillement et la répartition équitable des sacrifices entre toutes les classes de la nation constituent le premier devoir des républicains soucieux de défendre la démocratie;

« Considérant que toute revalorisation du prix du blé sera vaine si elle n'est accompagnée de mesures assurant le maintien des cours des céréales secondaires ainsi que ceux de la viande dans un rapport rationnel avec le nouveau cours du blé;

« Considérant que s'il est souhaitable de poursuivre la suppression des réglementations et des contrôles dans tous les secteurs où ils se révèlent inapplicables, ou constituent une gêne injustifiée pour la production et le commerce, il est par contre nécessaire, là où la pénurie laisse les consommateurs sans défense contre les méfaits de la spéculation, de les maintenir et même de les renforcer avec une fermeté qui inspire le respect de l'Etat républicain;

« Considérant que le problème économique de l'heure consiste à rendre pratique et efficace le contrôle là où il est imposé par les faits et non à s'abandonner aux illusions d'une politique de facilité dont les travailleurs et les économiquement faibles sont les victimes désignées;

« Considérant que le pays se trouve dans un état de crise économique qui met en danger, non seulement l'équilibre intérieur de la métropole, mais celui des relations avec les territoires de l'Union française dont les besoins n'ont pas été, jusqu'à présent, suffisamment satisfaits;

« Considérant qu'une politique des engrais, du machinisme et de la main-d'œuvre doit être mise en œuvre pour assurer le développement de la production agricole;

« Approuve les déclarations par lesquelles M. le président du conseil a annoncé qu'il renforcerait la collecte des céréales secondaires et qu'il engagerait la responsabilité du Gouvernement sur des projets correspondant aux préoccupations ci-dessus, notamment:

« Un plan de congélation de la viande (*Exclamations à droite et sur certains bancs à gauche*) avec les mesures d'exécution réclamées par le Gouvernement pour assurer sa réalisation;

« Organisation du marché de la viande par la création de mutuelles obligatoires dans certains départements;

« Assainissement de la profession commerciale;

« Projet de réorganisation de la sous-répartition des produits industriels contingentés;

« Décidée à donner au Gouvernement les moyens indispensables pour appliquer sa politique, lui fait confiance,

« Et, repoussant toute addition (*Exclamations à droite et sur certains bancs à gauche*),

« Passe à l'ordre du jour. » (*Applaudissements à gauche.*)

J'indique à l'Assemblée que, sur cet ordre du jour, il y a trois orateurs inscrits.

M. Maurice Petsche. Y a-t-il plusieurs ordres du jour ou n'y en a-t-il qu'un seul ?

M. le président. Je ne suis saisi que de l'ordre du jour dont j'ai donné lecture.

M. Lecourt. Nous demandons une suspension de séance.

M. le président. M. Lecourt demande une suspension de séance.

Je vais consulter l'Assemblée.

M. Jacques Duclos. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Jacques Duclos.

M. Jacques Duclos. Je ne comprends rien à ce qui se passe ici.

A droite. Nous non plus!

M. Jacques Duclos. A dix-neuf heures, on nous a demandé de suspendre la séance. Nous avons tous compris qu'il s'agissait pour certains de nos collègues de prendre langue et d'essayer de se mettre d'accord.

Nous nous attendions tous à trouver un texte de synthèse sur le bureau de l'Assemblée. (*Rires à l'extrême gauche, sur certains bancs à gauche et à droite.*)

Mon premier geste, en arrivant ici, a été de demander s'il y avait un nouvel ordre du jour.

Nous avons eu un premier ordre du jour, puis une deuxième mouture. Nous attendions la troisième mouture; elle n'est pas venue. Et, maintenant, on nous demande une suspension.

Alors, je ne comprends pas, monsieur le président du conseil...

M. Penoy. Vous comprenez trop bien!

M. Jacques Duclos. ...les conditions dans lesquelles vous allez poser la question de confiance, car la Constitution vous oblige à avoir l'autorisation de votre gouvernement pour poser la question de confiance.

Sur quel texte allez-vous la poser ? (*Applaudissements à l'extrême gauche, sur certains bancs à gauche et à droite. — Protestations à gauche et au centre.*)

M. le président. Je prie tous mes collègues d'écouter l'orateur.

M. Jacques Duclos. M. le président du conseil devrait nous dire sur quel texte il pose la question de confiance.

Si nos collègues ont besoin de dix minutes ou un quart d'heure pour mettre les choses au point, d'accord. Nous avons trop le sens de la courtoisie parlementaire pour leur refuser une suspension de séance. Mais qu'on nous dise au moins ce que l'on veut faire exactement, car maintenant, nous avons l'impression d'être dans le noir, dans le brouillard. Or, il faut y voir clair. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le président du conseil.

M. le président du conseil. Je veux répondre à M. Duclos que je ne sais pas si je poserai la question de confiance.

M. Jacques Duclos. On nous l'a dit.

M. le président du conseil. Mais je sais très bien que je ne la poserai pas, en tout état de cause, avant qu'il ait parlé, d'autant plus qu'il le désire vivement. (*Mouvements divers.*)

M. le président. La situation est donc la suivante:

Un ordre du jour est déposé. La question de confiance n'est pas encore posée. On a demandé une suspension de séance.

M. Duclos a demandé la parole sur cette demande de suspension.

M. Jacques Duclos. Mais pas contre!

M. le président. M. Lecourt m'a paru également demander la parole.

M. Lecourt. Je renonce à la parole. L'Assemblée comprend fort bien qu'après avoir entendu M. le président du conseil, certains groupes puissent demander à réfléchir. (*Applaudissements au centre.*)

M. Jacques Duclos. Nous sommes tout à fait d'accord!

M. le président. Je consulte l'Assemblée sur la demande de suspension de séance.

(*L'Assemblée, consultée, décide de suspendre la séance.*)

M. le président. Le principe de la suspension de séance est admis.

Il convient maintenant de fixer l'heure de la reprise de la séance. Quelle heure proposez-vous ?

Voix diverses. A demain!

M. Ramette. A vingt-trois heures quinze!

Sur certains bancs à gauche. Mardi!

M. le président. On propose vingt-trois heures quinze, demain et mardi.

Conformément au règlement, je dois consulter l'Assemblée sur la date la plus éloignée, c'est-à-dire celle de mardi prochain. (*Protestations au centre et à gauche.*)

M. Max Lejeune. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Max Lejeune.

M. Max Lejeune. Je me permets de faire remarquer que l'Assemblée vient de décider une suspension de séance, et non pas le renvoi de la suite de la discussion à une séance ultérieure. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. Je propose à l'Assemblée de suspendre la séance jusqu'à vingt-trois heures et demie environ.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

(*La séance, suspendue à vingt-trois heures cinq minutes, est reprise à vingt-trois heures cinquante minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Je suis saisi d'un nouvel ordre du jour, signé de MM. Lussy, Lecourt, Queuille et Eugène Claudius-Petit, et qui est ainsi libellé:

« L'Assemblée nationale, approuvant les déclarations du président du conseil sur la politique économique, fait confiance au Gouvernement et, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

La parole est à M. le président du conseil sur l'ordre du jour.

M. le président du conseil. Sur l'ordre du jour qui vient n'être lu, le Gouvernement pose la question de confiance. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. Je rappelle qu'une discussion s'était instaurée précédemment sur le point de savoir s'il devait y avoir, ou non, débat après que le Gouvernement a posé la question de confiance, et que l'Assemblée avait décidé de renvoyer la question devant la commission du règlement.

La commission du règlement saisie de cette question par le bureau de l'Assemblée, a fait connaître, par lettre du 9 mai dernier « qu'elle estime nécessaire un double débat. D'une part, au moment où la quesiton de confiance est posée, afin d'assurer aux groupes la possibilité de prendre parti, d'autre part, au moment où intervient, un jour franc après, le scrutin à l'occasion duquel la question de confiance est posée ».

La commission pense que « les conditions dans lesquelles la discussion s'est ouverte devant l'Assemblée les 2 et 4 mai sont régulières et devraient servir de précédent en la matière ».

A son avis, « la logique exige qu'une première discussion s'instaure au sujet du texte sur lequel la question de confiance est posée et qu'une deuxième discussion soit ouverte à l'occasion du scrutin sur la question de confiance ».

Dans ces conditions, l'Assemblée estimera sans doute qu'il y a lieu de continuer le débat ? (*Mouvements divers au centre.*)

M. Lecourt. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Lecourt.

M. Lecourt. Je désire attirer l'attention de l'Assemblée sur la grave décision qu'elle risque de prendre et qui ferait jurisprudence pour l'application même de la Constitution.

Il n'est pas douteux que si la Constitution a prévu un délai de vingt-quatre heures entre le moment où la question de confiance est posée par M. le président du conseil et celui où l'Assemblée est appelée à se prononcer, c'est afin que les positions respectives restent inconnues des uns et des autres et qu'un débat d'ensemble puisse intervenir au moment même où le vote va avoir lieu.

En conséquence, je demande à l'Assemblée, pour respecter l'esprit dans lequel la Constitution a été élaborée sur ce point, de bien vouloir renvoyer à la séance de vendredi le débat sur l'ordre du jour. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. Jacques Duclos. Cela n'est pas correct.

Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Jacques Duclos, sur le renvoi.

M. Jacques Duclos. Mes chers collègues, cet après-midi, je m'étais entretenu avec M. le président du conseil et je lui avais demandé de m'autoriser à parler avant lui.

Il avait accepté. Lorsque nous avons repris la séance, à vingt et une heures trente, M. Lecourt a demandé, avec certains de ses amis, que M. le président du conseil parle le premier. Nous avons accepté pour ne pas gêner l'audition de M. le président du conseil, en précisant, et j'ai insisté sur ce point, que nous réservions notre droit d'intervention ce soir même.

Si l'on nous retire maintenant ce droit d'intervention, je me permets de dire que c'est une atteinte portée à la représentation nationale dans cette enceinte. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche et sur certains bancs à gauche et à droite.*)

Je demande à M. le président du conseil de ne pas demeurer passif dans ce débat et d'intervenir lui-même pour que nous ayons le droit de parler. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le président du conseil. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président du conseil.

M. le président du conseil. M. Duclos m'avait, en effet, demandé, et j'avais consenti à ce qu'il parlât avant moi afin de faire connaître à l'Assemblée l'opinion de son groupe.

Les circonstances ont voulu qu'en dehors de ma volonté — vous en êtes tous témoins — j'ai été amené à parler avant la lecture de l'ordre du jour.

Il ne m'appartient pas, il n'appartient pas au Gouvernement d'intervenir dans un problème d'ordre réglementaire...

Sur divers bancs au centre. Et constitutionnel.

M. le président du conseil ...qui concerne le fonctionnement de l'Assemblée nationale.

M. Etienne Fajon. La Constitution aurait donc été violée il y a deux mois ? Certains collègues font preuve d'une mauvaise foi odieuse. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche. — Mouvements divers.*)

M. le président du conseil. Je ne puis que laisser à l'Assemblée le soin de régler ce débat, en exprimant le désir que soient respectés à la fois la Constitution et les droits de tous les groupes de l'Assemblée.

M. le président. La parole est à M. Noguères.

M. Noguères. Mes chers collègues, il convient de se reporter à l'article 49 du règlement :

« Lorsque, par application de l'article 49 de la Constitution, le président du conseil pose la question de confiance, le vote sur ladite question ne peut intervenir qu'un jour franc après qu'elle a été posée. . »

Il s'agit là du vote. Par conséquent, la discussion doit être ouverte. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche, à droite et sur certains bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Bétolaud.

M. Bétolaud. M. Noguères vient de confirmer ce que j'allais dire, à savoir que la Constitution n'autorise en aucune manière qui que ce soit à étouffer un débat de l'Assemblée sur une question aussi importante.

Il est entendu que nous devons voter dans un délai d'un jour franc, mais nous avons également le droit de nous expliquer. Ce n'est pas la position d'une aiguille sur un cadran d'horloge qui peut nous priver de notre droit de parole. Ce ne peut être non plus, monsieur Lecourt, le fait que vous avez le sentiment que je vous dirai peut-être tout à l'heure quelques vérités sévères. (*Applaudissements à droite. — Exclamations au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Pleven.

M. René Pleven. Je rappelle que la discussion soulevée par M. Duclos l'a déjà été après que la question de confiance fût posée pour la première fois. Au nom du rassemblement des gauches, nous avions soutenu qu'il était tout à fait dans l'esprit de la Constitution que l'on puisse parler après le président du conseil et lorsque la question de confiance avait été posée.

La demande de M. Duclos nous paraît donc tout à fait justifiée et j'avoue que nous sommes particulièrement heureux d'enregistrer la déclaration de M. Noguères puisqu'à l'époque s'était un article du *Populaire* qui avait posé la question de la légalité du geste de M. le président Herriot donnant la parole à un membre de l'Assemblée après que la question de confiance avait été posée. La position du rassemblement des gauches n'a jamais varié (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et droite.*)

M. Defos du Rau. Alors ne parlons plus de délai.

M. le président. Je vais donc consulter l'Assemblée sur le point de savoir si elle entend continuer le débat ou si elle désire l'interrompre jusqu'à la date de vendredi après-midi qu'elle a fixée hier, sur la proposition de la conférence des présidents, pour la fin du présent débat.

Personne ne demande plus la parole sur ce point ?...

Je consulte l'Assemblée sur le renvoi à vendredi proposé par M. Lecourt.

(*L'Assemblée, consultée, se prononce contre le renvoi.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Duclos. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jacques Duclos. Mesdames, messieurs, l'ordre du jour qui nous a été présenté, ordre du jour pur et simple...

M. Charles Lussy. Non, l'ordre du jour de confiance.

M. Alfred Coste-Floret. C'est un ordre du jour de confiance.

M. Jacques Duclos. ... est bien différent des deux textes qui nous avaient été précédemment soumis.

J'ai sous les yeux les textes n° 1 et n° 1 rectifié. On sent dans ce dernier le cheminement de la pensée et l'assouplissement des formules.

Remarquez bien que les deux ordres du jour — l'original et le rectifié — ont été déposés par les mêmes personnes, c'est-à-dire MM. Lussy, Gazier et Leenhardt.

Le deuxième ordre du jour a été amputé d'un alinéa...

M. Charles Lussy. Deux alinéas !

M. Jacques Duclos. Je vais y venir.

...Un alinéa qui exprimait qu'au fond, les mesures de réglementation avaient été insuffisantes et non pas excessives.

A également disparu un second alinéa qui déclarait que les mesures de collecte et de répartition avaient fait l'objet d'abandons successifs par les divers gouvernements depuis la libération.

On note enfin des assouplissements de formules, *in fine* sur lesquels je reviendrai tout à l'heure.

Avant d'examiner plus au fond l'ordre du jour qui nous est soumis, je veux me permettre de rappeler quelques étapes de la discussion des interpellations, au terme de laquelle nous arrivons.

Lorsque M. Gazier déposa sa demande d'interpellation qui fut accueillie d'ailleurs avec beaucoup d'empressement par le Gouvernement, il débuta par un certain nombre de reproches adressés aux divers partis de la majorité gouvernementale.

Se tournant d'abord vers le rassemblement des gauches, il lui reprocha l'attitude un peu hésitante, pour ne pas dire davantage, dont il fit preuve le 20 février.

Il voulut bien rappeler que je m'étais fait alors le défenseur du Gouvernement et que j'avais adjuré nos collègues du rassemblement des gauches de voter avec nous et de ne pas faire bande à part lors du vote qui allait mettre un terme à une discussion qui portait déjà sur des problèmes économiques.

Mais M. Gazier n'entendit point se borner à un rappel d'un passé déjà un peu lointain. Il tenait à prendre le rassemblement des gauches en défaut en se plaçant davantage sur le plan de l'actualité.

C'est dans ces conditions qu'il mit en cause M. le ministre de l'air à propos d'un discours sur le libéralisme économique qu'il avait prononcé quelque part dans une de nos provinces de l'Est, en Haute-Saône, je crois.

M. Gazier comprit très bien que ces deux coups allaient appeler sans aucun doute

une riposte de la part du rassemblement des gauches.

Et — tout arrive — cette riposte fut faite à ce moment-là par l'un de nos collègues qui est signataire ce soir de l'ordre du jour de confiance. Si mes souvenirs sont bien précis, c'est en effet l'honorable M. Claudius-Petit qui se dressa véhément à son banc et reprocha à M. Gazier de n'avoir pas tenu un très grand compte de la solidarité ministérielle lors de la discussion des crédits militaires. (*Rires à l'extrême gauche.*)

Mais ce sont là des querelles de famille sur lesquelles je n'insisterai pas davantage. (*Nouveaux rires à l'extrême gauche.*)

Après ces attaques dirigées contre le rassemblement des gauches, M. Gazier reprocha à nos collègues du mouvement républicain populaire de n'avoir pas tenté l'opération générale de baisse des prix en juin 1946, alors que, ajoutait-il, les conditions techniques de la réussite se trouvaient plus efficacement réunies qu'à aucun autre moment de notre histoire économique.

M. Gazier rappela ensuite les projets proposés par le gouvernement Blum sur les professions commerciales, sur le marché de la viande, projets repris par l'actuel gouvernement. Après avoir souligné que M. le président du conseil engagerait la responsabilité gouvernementale dans le vote de ses projets, M. Gazier s'écria, aux applaudissements de ses amis: « On ne peut accepter que subsiste à l'occasion de chaque débat sur chacun de ces projets un doute sur le résultat du vote. Il est nécessaire que vous vous engagiez tout de suite afin que nous sachions, dès maintenant si ces projets essentiels seront ou non adopté par la majorité de l'Assemblée nationale. »

Je rappelle ces passages du discours de M. Gazier parce qu'ils donnent au vote qui aura lieu vendredi un sens très précis et bien particulier.

Chacun de nous se souvient aussi que l'orateur socialiste, dans un beau mouvement d'éloquence, transportant le débat sur le plan politique, déclarait:

« Depuis janvier 1946, dans trois gouvernements sur quatre, c'est un des nôtres qui a été appelé à la présidence du conseil. Nous voulons bien prendre des responsabilités, mais nous ne voulons pas faire la politique des autres. »

M. Gazier n'avait pas dissimulé certains points de ses conceptions économiques, qu'il sait bien ne pas avoir l'approbation unanime de la majorité gouvernementale. Avec beaucoup d'honnêteté et beaucoup de courage, ayant, semble-t-il, moins le souci de plaire que celui de différencier, M. Gazier déclara, en ce qui concerne les deux projets sur la viande, celui qui tend à la création de mutuelles obligatoires dans les départements rattachés à la région parisienne et celui qui est relatif à la réalisation du plan de congélation de la viande: « M. le président du conseil a indiqué qu'il poserait, à l'occasion de leur vote, la question de confiance. Le projet concernant le plan de congélation comporte la faculté de réquisition. Il est nécessaire que cette faculté soit inscrite dans la loi comme moyen ultime d'exécution des autres dispositions qui s'y trouvent contenues. »

Et, en réponse au discours prononcé par M. Gazier, un de nos collègues du rassemblement des gauches répondit en disant ceci: « Croyez-vous que le paysan français acceptera volontiers le retour aux comités d'organisation venant réquisitionner chez lui le bétail? » Le *Journal officiel* fait foi de ces déclarations.

Ici, mes chers collègues, nous sommes au cœur du débat. Si nous sommes maintenant en présence d'un ordre du jour très simple, en trois ou quatre lignes, nous avons eu auparavant deux ordres du jour infiniment plus « volumineux ».

Dans l'ordre du jour numéro un, il est question d'approuver les déclarations par lesquelles M. le président du conseil doit annoncer « l'élaboration d'un plan de congélation de la viande, avec faculté de réquisitionner le bétail ».

Dans l'ordre du jour numéro un rectifié, il y a les deux suppressions dont j'ai parlé au début de mon exposé.

Un nouvel alinéa est ajouté, relatif aux engrais, au matériel agricole, et au développement de la production agricole en général. Et cette fois, on parle « d'un plan de congélation de la viande, avec les mesures de contrainte réclamées par le Gouvernement pour assurer son exécution ». Mais M. Lussy craignait de ne pas être allé assez loin dans la voie des concessions.

La formule « mesures de contrainte » ne lui plaisait plus.

Il a donc remplacé les mots: « mesures de contrainte », par « mesures d'exécution ». C'était plus doux, plus souple n'est-ce pas?

M. Charles Lussy. Il fallait le trouver

M. Jacques Duclos. Et puis, des mesures d'exécution réclamées par le Gouvernement pour assurer sa réalisation.

Le mot « exécution » a fait peur.

M. Charles Lussy l'a abandonné, et il a modestement parlé de la « réalisation des mesures ».

M. Charles Lussy. C'était plus français, monsieur Duclos, pour éviter la répétition des mêmes mots.

M. Jacques Duclos. En outre, maintenant, le texte est plus clair, puisqu'on ne nous parle plus de la congélation de la viande.

Mais, monsieur le président du conseil, que dites-vous de tout cela? Vous qui avez fait un discours consacré pour les trois quarts à la congélation de la viande, comment pouvez-vous accepter un ordre du jour où l'on n'en parle pas? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Voyez-vous, monsieur le président du conseil, vous venez de faire beaucoup de concessions, car nous avons compris que ce projet de congélation de la viande vous tient beaucoup à cœur.

Mais nous sommes dans l'équivoque. Nous allons, en effet, discuter mardi prochain du projet de congélation de la viande. Et si vous aviez voulu que la question de confiance fût posée en pleine connaissance de cause, vous auriez dû attendre le vote de ce projet. Les choses auraient été plus claires.

Seulement, j'ai l'impression que vous avez voulu poser la question de confiance, sans la poser, tout en la posant.

Et, ma foi, vous avez trouvé une formule: vous êtes parti d'ordres du jour très précis, où il était question de tout, pour arriver à un ordre du jour où il n'est plus question de rien. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. André Le Troquer. Comment! Il se réfère aux déclarations du Gouvernement.

M. Jacques Duclos. Il est question de la confiance, tout simplement.

M. Max Lejeune. Non, des déclarations du Gouvernement.

M. Jacques Duclos. Allons jusqu'au bout alors! Si nos collègues du rassemblement des gauches approuvent les déclarations du Gouvernement sans arrière-pensée, ils voteront cet ordre du jour. Mais c'est parce qu'ils ne les approuvent pas que vous êtes obligé de faire des concessions verbales. Voilà le fond du problème. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur certains bancs à gauche.*)

M. le président du conseil. Monsieur Duclos, pouvez-vous supposer une seconde qu'il y ait ici quelqu'un qui ait une arrière-pensée?

M. Jacques Duclos. Je n'en sais rien.

M. le président du conseil. Je croyais que personne ici n'avait d'arrière-pensée, ni vous, ni nous, ni les autres.

M. Jacques Duclos. En tout cas, monsieur le président du conseil, si vos deux ordres du jour — dont je veux croire que vous les aviez inspirés quelque peu — ont dû être abandonnés, c'est parce qu'ils n'étaient pas acceptés par certains membres de votre majorité gouvernementale.

Vous vous êtes dit: On ne va parler de rien. On ne sera pas d'accord, mais on ne le montrera pas. (*Sourires.*)

M. Charles Lussy. Il y a eu, entre temps, des déclarations du Gouvernement.

M. Jacques Duclos. Nous savons ce que sont les déclarations. (*Interruptions à gauche et au centre.*)

M. Alfred Coste-Floret. Si vous en parliez un peu.

M. Charles Lussy. Vous pouvez ne pas en tenir compte. Nous, nous en tenons compte.

M. Jacques Duclos. Je ne veux pas me fâcher avec vous. (*Rires.*)

M. le président du conseil. Comment pourrait-on se fâcher avec vous?

M. Jacques Duclos. Mais je suis bien sûr que mes collègues du rassemblement des gauches républicaines m'approuveront lorsque je dirai qu'ils ont accepté un texte sans précision aucune, parce qu'ils ne voulaient pas voter sur un texte précis.

Vous aviez été trop précis dans les deux premières rédactions. Vous ne l'avez pas été dans la troisième.

Ma foi! c'est de bonne guerre. Vous voulez vivre, monsieur le président du conseil. (*Rires et applaudissements à l'extrême gauche.*)

Un roi de France disait: « Paris vaut bien une messe ».

Un gouvernement vaut bien deux ordres du jour qu'on abandonne, n'est-ce pas? (*Rires et applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le président du conseil. Voulez-vous me permettre de vous interrompre?

M. Jacques Duclos. Je vous en prie

M. le président du conseil. J'ai fait, à la tribune, des déclarations aussi précises et aussi nettes que les dispositions qu'aurait pu comporter n'importe quel ordre du jour et peut-être même un peu plus.

M. Jacques Duclos. Ce n'est pas la même chose.

M. le président du conseil. Je pense tout de même que les déclarations d'un président du conseil parlant au nom du Gouvernement et posant la question de confiance sont de quelque importance pour définir la ligne politique de ce pays. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Jacques Duclos. Monsieur le président du conseil, je veux bien croire que ce procédé a une certaine importance puisqu'il vous a permis de recueillir des adhé-

sions que vous n'auriez peut-être pas recueillies dans d'autres circonstances.

Par conséquent, je ne me battrai pas sur ce point.

M. le président du conseil. Est-ce que par hasard vous voteriez l'ordre du jour ?

M. Jacques Duclos. Vous allez le voir tout à l'heure.

D'ailleurs, ce n'est pas aujourd'hui que l'on prend position, c'est vendredi. (*Sourires.*)

Aujourd'hui, je parle sur l'ordre du jour.

Je dois dire qu'au cours de ce débat, on fait preuve de beaucoup de souplesse.

Ce n'est pas moi qui reprocherai à mes collègues d'avoir de la souplesse. (*Rires.*)

M. le ministre de l'économie nationale nous a paru, cette fois, infiniment plus nuancé que d'habitude. Il a été moins véhément qu'à l'ordinaire dans sa défense du dirigisme intégral. On sentait que la mode était à la souplesse, n'est-ce-pas ? (*Sourires.*)

A certains moments, lorsqu'il s'expliquait, on ne pouvait pas ne pas penser au vers célèbre :

Chassez le naturel, il revient au galop.

On sentait, malgré tout, le dirigiste impénitent qui revenait derrière les formules d'un libéralisme qu'il voulait rendre bonhomme et sympathique à tous.

En tout cas, je me rappelle que, dans son intervention, notre collègue M. Gaillard a posé le problème avec une certaine aigreur. Il n'a pas été très aimable pour vous, monsieur le président du conseil. Il vous a dit : « Avant de diriger le pays, le Gouvernement doit se diriger lui-même ».

M. le président du conseil. Vous cherchez à me consoler.

M. Jacques Duclos. Il résulte de tout cela, monsieur le président du conseil, que, dans les partis de la majorité gouvernementale, l'accord sur les problèmes fondamentaux de votre politique n'est peut-être pas aussi complet que semblent vouloir le suggérer vos explications.

Mais ce que nous retenons de tout ceci, c'est que, aujourd'hui, le problème des prix et des salaires, qu'on se refusa à voir sous son véritable aspect en mai dernier, lors du débat qui précéda l'élimination des communistes du Gouvernement, se pose aujourd'hui avec une force telle que personne ne peut en sous-estimer l'importance et la portée. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Si l'on avait vu tout cela dès le début, si l'on avait pris les mesures nécessaires, on aurait évité beaucoup de difficultés d'ordre social et les choses auraient mieux marché tant sur le plan économique que sur le plan politique.

Il y a des vérités que, maintenant, on est amené à proclamer un peu partout, et l'on accorde aujourd'hui, sous la contrainte inexorable des événements, ce qu'on aurait pu donner hier de bonne grâce et avec plus d'efficacité. Tant il est vrai que la façon de donner vaut autant que ce que l'on donne.

On reconnaît maintenant que le pouvoir d'achat des masses laborieuses a diminué de moitié par rapport à l'avant guerre.

Hier matin, M. Bouxom a déclaré à cette tribune que le minimum vital devait être assuré. On en parle tant, a-t-il dit, qu'on oublie sa définition exacte.

Le minimum vital est la quantité incompressible d'argent nécessaire pour acheter ce qui est indispensable à la vie.

Il a été fixé récemment à 7.000 francs, mais ce chiffre est dépassé et le minimum vital devrait s'approcher maintenant de 9.000 francs.

Vous avez dit cela hier, monsieur Bouxom.

M. Bouxom. Parfaitement.

M. Jacques Duclos. Si M. le vice-président du conseil, M. Pierre-Henri Teitgen, tenait aux travailleurs de la fonction publique le même langage qu'a tenu hier à cette tribune M. Bouxom, il recevrait, j'en suis sûr, des félicitations de ces travailleurs qui sont, comme nous le savons tous, particulièrement mécontents.

Chacun sait aussi que les dirigeants des organisations syndicales de la fonction publique sont, dans leur grande majorité, des camarades socialistes et que, par conséquent, ils ne peuvent pas être suspectés a priori.

En tout cas, ce qui est certain, c'est que le problème à résoudre est celui d'assurer aux travailleurs des moyens d'existence convenables. Et il ne faut pas que la misère des uns soit la rançon des superprofits des autres. (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.*)

C'est tout cela qui a déterminé les mouvements de grève, même dans des professions où la grève n'est pas chose fréquente.

Demandez-donc, monsieur le président du conseil, au camarade Capocci, qui a été le dirigeant du comité de grève des banques, s'il y a eu un chef d'orchestre clandestin ? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Alfred Coste-Floret. Il y a, en tout cas, l'orchestre.

M. Jacques Duclos. Vous savez bien que si vous lui posiez cette question, monsieur le président du conseil, une réponse sévère vous serait sans doute faite. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Monsieur le président du conseil, nous sommes restés de glace quand vous avez procédé à votre petit jeu d'équilibre assez désagréable. Pas pour nous... pour vous ! Vous vous êtes retourné de ce côté-là (*l'orateur désigne la droite*), vous avez fait une petite opération.

M. Joseph Laniel. Une grosse !

M. Jacques Duclos. Cette opération faite, vous vous êtes retourné de ce côté-ci (*l'orateur désigne l'extrême gauche*) pour en faire une autre.

Cela nous rappelait une certaine politique définie en 1944, au lendemain de la libération, par certain très grand personnage, qui déclarait à ce moment qu'il faudrait créer en France une sorte de travaillisme qui engloberait tout, à l'exception des communistes et d'une petite poignée d'hommes de droite.

C'est cette politique-là que vous sembliez vouloir définir aujourd'hui.

Et vous avez osé ensuite mettre sur le même plan les « cagoulards » et les grévistes. Vous n'avez pas le droit de faire cela ! (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mme Lempereur. C'est une honte de donner une telle interprétation aux déclarations de M. le président du conseil. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Ramette. C'est l'interprétation officielle.

M. le président du conseil. Voulez-vous me permettre quelques mots ?

M. Jacques Duclos. Je vous en prie.

M. le président du conseil. Je n'assimile pas les « cagoulards » et les grévistes.

Il y a les cagoulards, et la police et la justice établissent en ce moment ce qu'ils ont fait et dans quelle mesure ils ont organisé un complot contre la République.

Et puis, il y a des hommes qui ont provoqué des grèves. Il y a eu les trotskystes ou les anarchistes de l'usine Renault, que nous avons vu apparaître au grand jour.

Ces grèves qui sont nées sans qu'aucune organisation syndicale prenne la responsabilité d'en avoir donné l'ordre, d'où sont-elles venues ? De quelle profondeur sont-elles sorties ? (*Très bien ! très bien ! à gauche, au centre et sur divers bancs.*)

A l'extrême gauche. Du mécontentement !

M. le président du conseil. Lorsque les mots d'ordre arrivaient dans les gares, de qui venaient-ils ? (*Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs.*)

La fédération des cheminots déclarait au Gouvernement : Nous n'avons pas donné le mot d'ordre de grève.

D'où venait ce mot d'ordre ? Personne ne l'a dit, personne ne l'a su. Et, cependant, le long des voies ferrées, le mot d'ordre de grève a circulé d'un bout à l'autre de la France.

C'était à ce moment-là que les cagoulards préparaient leur coup. (*Mouvements divers.*) C'était à ce moment-là que l'on donnait l'assaut contre le franc.

Il y a des responsabilités qui s'accumulent. Elles viennent de points divergents. Sans doute, ceux qui agissent, agissent-ils dans des buts qui ne sont pas les mêmes. Mais les efforts convergent vers la destruction.

Cela nous ne l'accepterons pas et nous engagerons toute notre force et toute notre responsabilité pour barrer la route à ceux qui, par le désordre ou par les tentatives insurrectionnelles, essaieront de détruire la République ! (*Vifs applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Jacques Duclos. J'ai dit qu'il est injuste et impolitique de placer sur le même plan les « cagoulards » et les grévistes.

M. Charles Lussy. On ne les met pas sur le même plan.

M. Jacques Duclos. Je dis qu'il est injuste et impolitique de parler en même temps de ces deux choses qui n'ont rien à voir ensemble. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Les grévistes, ce sont des gens qui crèvent de faim, vous devez comprendre cela ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ce sont des gens dont les moyens d'existence ont diminué de 50 p. 100 par rapport à l'avant-guerre et vous ne voulez pas le comprendre. Mais allez donc passer quelque temps au régime de ces ouvriers ! (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je dis que, si les cagoulards sont des traîtres, les ouvriers ont fait leurs preuves et n'ont de leçon de républicanisme et de patriotisme à recevoir de personne. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

D'ailleurs, quand on parle d'assaut contre la monnaie, monsieur le président du conseil, je ne suis pas sûr que les projets financiers que vous avez fait voter ne soient pas de nature à porter assez rapidement atteinte à la monnaie française parce que vous n'avez pas osé frapper là où il le fallait. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Vous avez adopté une politique qui ne peut pas ne pas avoir comme conséquence la hausse des prix, et la hausse des prix, vous savez où cela nous conduira dans le domaine de la sécurité monétaire.

L'autre jour, je disais que ces gens parlaient déjà de dévaluation. Nous verrons ce que vont donner vos plans financiers. Il faut prendre rendez-vous, il faudra un jour situer les responsabilités des uns et des autres sur ce problème de la sécurité monétaire. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

A la vérité, le grand problème qui est posé devant nous et devant la France, c'est celui de l'accroissement de la production.

A cet effet, si l'on veut accroître la production — car tout tient à cela — il faut d'abord tenir compte des besoins des masses et, ensuite, créer un climat favorable au développement des efforts créateurs.

Pour développer la production au maximum, il nous faut du charbon, du charbon allemand, comme l'expliquait l'autre jour à cette tribune M. Pflimlin.

Sur plusieurs bancs à droite. De la Sarre!

M. Jacques Duclos. Oui, de la Sarre et de la Ruhr aussi.

Je ne suis pas sûr que nous soyons engagés dans une voie au bout de laquelle nous trouverons ce charbon allemand. Mais c'est là une autre question. D'ailleurs, il a été entendu qu'une interpellation sur les problèmes d'ordre extérieur serait développée dans un temps assez proche.

Pour me résumer, il faut donc des solutions d'ordre économique et le bon sens doit se substituer à l'esprit de système.

Il faut rétablir la liberté là où cela est possible et il faut maintenir la réglementation là où cela est nécessaire. (*Mouvements divers*), une réglementation qu'il faut débarrasser de tout esprit bureaucratique. (*Très bien! très bien!*)

Sur le plan politique, il faut donner l'impression et la garantie qu'on n'entend pas faire une politique d'exclusive contre le parti le plus représentatif de la classe ouvrière. (*Applaudissements à l'extrême-gauche.*)

Car si cela se fait, les travailleurs qui comprennent les choses, qui ne sont pas plus bêtes que d'autres, ne peuvent pas ne pas tirer des conclusions politiques d'une telle situation. Et à un moment où des forces obscures complotent contre la République, comment pourrait-on défendre les institutions républicaines sans le rassemblement de toutes les forces ouvrières et démocratiques? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je dis que le Gouvernement actuel, tel qu'il est, ne peut pas assurer avec le maximum d'efficacité cette défense des institutions républicaines, en raison de son déséquilibre interne et en raison du glissement vers la droite qu'il a effectué. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions à gauche.*)

Quand je parle de glissement à droite, ne croyez pas qu'il s'agisse d'une notion propre aux communistes. Dans le numéro de juin de la *Pensée socialiste*, l'ancien secrétaire général adjoint du parti socialiste écrit:

« Si la politique actuelle était maintenue, elle aurait pour résultat d'accentuer les déviations doctrinales et le glissement vers la droite que la majorité du parti a condamnés lors de son dernier congrès national. »

Dans ce même numéro de la *Pensée socialiste*, on peut lire un éditorial fort intéressant qui est intitulé « Mobilisation des militants pour sauver le socialisme ».

En voici un passage:

« Dans toute l'Europe, la bourgeoisie un moment contrainte à un partage instable et menacé essaie de reconquérir la totalité du pouvoir. Dans cette opération, elle a le cynisme de tabler ouvertement sur certains socialistes en collaboration avec les chrétiens sociaux. Mais comme cela est classique, elle rejettera, le moment venu, comme des citrons pressés, des alliés nécessairement instables au profit de combinaisons plus homogènes. Tout le problème est de savoir si le socialisme acceptera d'être la dupe et la victime de la grande manœuvre internationale du capitalisme et du Vatican. Nous avons le devoir de dire que les militants sont vivement inquiets de constater que l'on s'engage dans la voie anti-ouvrière — menaces de réquisition, etc. — et antipopulaire — répression à Madagascar, guerre en Indochine, etc. »

L'éditorial continue ainsi:

« Il s'agit de sauver la France et la République, nous dit-on. Sans doute, mais on ne les sauvera pas aujourd'hui plus qu'hier sans la classe ouvrière. Ces méthodes de sauvetage, qui liquident progressivement le parti socialiste, ne sauvent guère que le régime capitaliste. Il est temps de réagir et, comme le disait Guy Mollet, il faut d'abord sauver notre parti pour mieux sauver la liberté grâce à une action résolue de la classe ouvrière. »

Comme vous le voyez, mes chers collègues, lorsque je parle de glissement à droite, il ne s'agit pas d'une formule qui est l'apanage exclusif du parti communiste et nous sommes donc d'accord avec de nombreux militants socialistes quand nous déclarons ne pouvoir approuver la politique du Gouvernement et voter l'ordre du jour présenté.

Ce serait vous encourager, monsieur le président du conseil, à suivre une voie que nous considérons comme mauvaise et dangereuse.

Il est impossible de faire face aux tâches du moment sans l'union des forces ouvrières, en dehors de laquelle il ne peut y avoir de rassemblement des forces de démocratie. Pour répondre au vœu du pays et aux exigences de la situation, il faut à la France un gouvernement composé sans exclusive, mais en tenant compte des différentes forces sociales du pays, en tenant compte du rôle que joue la classe ouvrière dans la vie de la nation et du rôle qu'elle a le droit de jouer dans le gouvernement du pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous demandez que l'on vous suive, monsieur le président du conseil, sur la route que vous prenez.

M. Bichet. Oui, mais c'est un piège occidental!

M. Jacques Duclos. Vous nous le demandez au nom de la France et de la République. Nous ne vous suivrons pas, nous ne pouvons pas vous suivre, et cela parce que nous avons conscience que, si nous vous suivions, nous vous encouragerions à persévérer dans une direction au bout de laquelle il ne peut y avoir que de graves mécomptes aussi bien pour la France que pour la République.

Voilà pourquoi nous n'aurions pas voté les deux ordres ordres du jour motivés que vous nous avez présentés.

M. Charles Lussy. C'est pour cela que nous les avons retirés. (*Rires.*)

M. Jacques Duclos. Nous ne voterons pas non plus l'ordre du jour plus bref qui nous est proposé et que vous avez accepté, monsieur le président du conseil. Nous nous expliquerons à nouveau vendredi prochain lorsque le moment du vote sera venu. Nous ajouterons d'autres arguments à ceux que nous venons d'apporter aujourd'hui.

Monsieur le président du conseil, je vous le répète, vous vous engagez dans une voie où vous prétendez défendre la République. Mais je crois que ce que vous êtes en train de faire, en vous employant à diviser les masses ouvrières et les forces démocratiques, ne sert nullement la République et c'est parce que nous voulons, nous, servir avant tout la République et l'intérêt national que nous ne vous suivrons pas. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Trois orateurs encore sont inscrits.

Mme Germaine Peyroles. Il est anticonstitutionnel de prendre position dès aujourd'hui sur la question de confiance.

M. le président. L'Assemblée en a décidé autrement.

M. Bouxom. Je signale, en effet, que lors du dernier vote de confiance, qui est intervenu au cours de la séance du 3 mai que j'avais l'honneur de présider, en vertu de l'article 49 que vous avez tout à l'heure vous-même cité, les débats ont été purement et simplement renvoyés sans qu'aucun orateur n'intervienne à la tribune pour expliquer quoi que ce soit.

Mme Germaine Peyroles. Et l'Assemblée avait accepté.

M. Alfred Coste-Floret. Autrement, le délai ne signifie plus rien.

M. le président. J'indique à l'Assemblée que la discussion a été portée devant elle, que le problème a été renvoyé devant la commission du règlement qui a donné, par l'organe de son président, un avis contraire.

J'ai consulté tout à l'heure l'Assemblée qui a décidé de continuer le débat. Il n'est donc pas possible de ne pas exécuter la décision qui a été prise par l'Assemblée elle-même.

M. Bétolaud. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Bétolaud.

M. Bétolaud. M. le président du conseil a prononcé tout à l'heure certaines paroles dont j'ai le devoir de dire qu'elles ont cruellement offensé la minorité.

Sans doute, monsieur le président du conseil, vos paroles ont-elles dépassé votre pensée et vous vous en êtes expliqué à la reprise de la séance. J'ai néanmoins le devoir de dire qu'il nous a été pénible de nous voir assimiler à je ne sais quels factieux ou cagoulards. Aucun de nous n'avait mérité ce reproche.

M. le président. La parole est à M. le président du conseil.

M. le président du conseil. Monsieur Bétolaud, je tiens à dire que ce n'est ni à vous, ni à des hommes comme M. Laniel, ni à ceux qui partagent votre opinion que j'ai fait allusion.

Mais sous savez bien qu'un certain nombre d'hommes sont, à l'heure actuelle, démasqués par une instruction, qu'ils ont conspiré contre la République et que j'ai le droit et le devoir de les clouer au pilori.

M. Bruyneel. Ils n'appartiennent pas à notre parti.

M. le président du conseil. Je n'ai jamais dit cela.

M. Bruyneel. C'est ainsi que nous l'avions compris.

M. Bétolaud. Je voulais simplement souligner qu'il avait pu se produire sur vos propos un malentendu et j'exprime le regret que, sur l'équivoque créée par vos paroles, un certain nombre de membres de l'Assemblée n'aient pas hésité à applaudir à la pensée que les membres de la minorité étaient assimilés à des cagou-

lards, oubliant qu'il y a parmi eux des membres du C. N. R. et des déportés politiques et que nous n'avons de leçons de patriotisme à recevoir de personne.

M. Francisque Gay. On a applaudi M. le président du conseil parce qu'on l'avait parfaitement compris.

M. Bruyneel. Nous avons défendu la République aussi bien que vous.

M. Bétolaud. Cela étant, monsieur le président du conseil, je voudrais simplement vous dire ceci: Je comprends la situation dans laquelle vous êtes, situation infiniment difficile, comme est difficile la situation du pays.

Je comprends l'opération politique que vous êtes obligé d'essayer de faire Je comprends que vous tentiez aux deux ailes de l'Assemblée, de vous former deux oppositions qui se fassent contrepoids.

Permettez-moi de vous dire que ces considérations ne dicteront jamais nos votes et que, le jour où vous nous présenterez un programme qui nous paraîtra conforme à l'intérêt du pays, que vous le vouliez ou non et quelles que soient les paroles que vous prononcerez ce jour-là, malgré vous s'il le faut, nous le voterons. (*Applaudissements à droite.*)

Sur plusieurs bancs. La clôture!

M. le président. J'entends demander la clôture de la discussion.

La parole est à M. Triboulet, contre la clôture.

M. Henri Queuille. J'étais inscrit, monsieur le président.

M. le président. Le règlement prévoit que, lorsque la clôture est demandée, c'est le premier orateur inscrit qui a la parole contre la clôture.

La parole est à M. Triboulet.

M. Triboulet. Mesdames, messieurs, je ne pense pas qu'il soit dans les intentions de l'Assemblée d'empêcher un des groupes de la minorité d'exprimer son opinion sur le grave débat qui est engagé devant elle et le groupe des républicains indépendants entend se prononcer en toute franchise et en toute clarté.

Si j'en juge d'après l'ordre du jour qu'on nous demande de voter, il s'agit d'approuver les déclarations de M. le président du conseil. M. Ramadier lui-même, dans sa discussion avec M. Jacques Duclos, a précisé qu'elles constituaient l'élément essentiel du débat. Or, nous ne pouvons pas dire que ces déclarations nous aient pleinement satisfaits et surtout éclairés.

Ne voyez là aucune allusion à un pénible incident que, pour la dignité des débats parlementaires, nous nous efforcerons d'oublier. (*Très bien! très bien! sur divers bancs à droite.*)

Non! Ce qui justifie notre réserve, c'est que le chef du Gouvernement n'a pas déclaré tout simplement et clairement: L'expérience de M. Léon Blum, en laquelle tant de Français avaient mis tous leurs espoirs, a échoué. Certaines lignes que nous avions juré de défendre n'ont pu être tenues. Il n'est que trop évident qu'aujourd'hui ces lignes sont enfoncées. Nous voici retombés dans le cycle infernal des salaires et des prix.

Ce langage sans détour aurait aussitôt créé entre M. le président du conseil et l'Assemblée un climat de confiance, inquiète peut-être, mais de confiance tout de même, et nous aurions attendu l'exposé d'une politique d'avenir.

Nous pensions que, n'ayant pu se battre aux avant-postes, on allait fixer une ligne de résistance, en disant: C'est à ce niveau que nous voulons harmoniser les salaires et les prix.

Je crains que le discours de M. le président du conseil n'ait déçu bien d'autres membres de l'Assemblée que les républicains indépendants. Je parlais, au début de ce débat, dans une métaphore un peu hardie, du violon d'Ingres de M. le président du conseil, qui est le ravitaillement et, plus spécialement, le marché de la viande. C'est le son que nous avons entendu pendant les trois quarts des déclarations du chef du Gouvernement; c'est l'écho qui remplissait encore presque totalement les deux premiers ordres du jour que M. Jacques Duclos commentait tout à l'heure. Bien mieux, nous retrouvions, proposés à l'Assemblée sous le couvert d'un débat de politique générale, deux projets sur le marché de la viande que, sur le plan technique, la commission du ravitaillement avait repoussés à la presque unanimité.

Bref, comme en matière de ravitaillement, pour le pain, le vin, la viande, le dirigisme a fait une faillite totale, le seul programme du Gouvernement semblerait être de doubler la dose.

Non, monsieur le président du conseil, nous ne pouvons croire que votre politique économique se borne là. Nous voulons espérer que la rédaction de l'ordre du jour qui nous est proposé, en dernier ressort, marque un premier pas vers la sagesse et que, dans vos déclarations de vendredi prochain, vous saurez élever le débat jusqu'à la définition d'une politique économique courageuse et claire des salaires et des prix.

C'est alors, mais alors seulement, que les républicains indépendants pourront fixer leur position. (*Applaudissements à droite.*)

M. le président. Je consulte l'Assemblée sur la clôture de la discussion.

(*L'Assemblée, consultée, prononce la clôture.*)

M. le président. Conformément à l'article 49 de la Constitution et à la décision prise hier par l'Assemblée, il sera procédé, dans la séance de vendredi après-midi à quinze heures, au vote sur la question de confiance.

— 7 —

RENVOI POUR AVIS

M. le président. La commission de l'éducation nationale demande à être appelée à donner son avis sur la proposition de loi (n° 1724) de M. Doucoure, conseiller de la République et plusieurs de ses collègues, tendant à rendre obligatoire la fréquentation des établissements scolaires dans tous les territoires d'outre-mer de la République française dont l'examen pour le fond a été renvoyé à la commission des territoires d'outre-mer.

Conformément à l'article 27 du règlement, l'Assemblée voudra sans doute prononcer ce renvoi pour avis. (*Assentiment.*)

— 8 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Il était prévu pour aujourd'hui jeudi trois séances: la première à neuf heures et demie, la seconde à quinze heures et la troisième à vingt et une heures, pour la suite de la discussion du budget des dépenses.

M. Christian Pineau, *président de la commission des finances.* Pour le repos de nos collègues, je propose que la première séance ne commence qu'à dix heures.

M. le président. M. le président de la commission des finances propose que la première séance d'aujourd'hui commence à dix heures.

Il n'y a pas d'opposition?...

Il en est ainsi décidé.

En conséquence, aujourd'hui jeudi 3 juillet 1947, à dix heures, première séance publique:

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1947 (dépenses civiles) (n°s 1180, 1556. — M. Charles Barangé, rapporteur général).

A quinze heures, 2e séance publique:

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1947 (dépenses civiles) (n°s 1180, 1556. — M. Charles Barangé, rapporteur général).

A vingt et une heures, 3e séance publique:

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1947 (dépenses civiles) (n°s 1180, 1556. — M. Charles Barangé, rapporteur général).

Il n'y a pas d'observation?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

— 9 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Devinat et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à fixer le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence des conseils généraux des territoires de l'Afrique française (A. O. F., A. E. F., Cameroun, Togo).

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 1882, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer. (*Assentiment.*)

— 10 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI DEPOSEE AU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

M. le président. J'ai reçu, transmise par M. le président du Conseil de la République, une proposition de loi formulée par M. Jacques Chaumel et plusieurs de ses collègues relative à l'application de l'article 33 (droit de reprise) du statut des baux ruraux conformément à l'interprétation formulée par la loi du 9 avril 1947.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 1879, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'agriculture. (*Assentiment.*)

— 11 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Jacques Gresa et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à hâter la publication du tableau spécial prévu par la loi du 22 mai 1946 et fixant les conditions de prise de rang des aspirants de l'armée de l'air en vue de leur nomination au grade de sous-lieutenant.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 1885, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la défense nationale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Félix Garcia et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux cultivateurs victimes de la grêle dans le département des Landes.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 1889, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

— 12 —

DEPOT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. Pouyet un avis présenté au nom de la commission de l'agriculture sur le projet de loi visant à la réalisation d'un plan de congélation de la viande (n°s 1542-1792).

L'avis sera imprimé sous le n° 1884 et distribué.

— 13 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Courant un rapport fait au nom de la commission de la marine marchande et des pêches, sur la proposition de loi de MM. Courant et Gavini, tendant à reviser l'article 5 de la loi du 2 avril 1936 relative au transport des marchandises par mer. (n° 1228).

Le rapport sera imprimé sous le n° 1881 et distribué.

J'ai reçu de M. Valay un rapport fait au nom de la commission de l'agriculture sur la proposition de loi de M. Simard, conseiller de la République, tendant à organiser l'agriculture par la création de fermes-témoins départementales en vue de rechercher les divers prix de revient des principaux produits agricoles pendant la période de pénurie (n° 932).

Le rapport sera imprimé sous le n° 1883 et distribué.

J'ai reçu de M. Finet un rapport fait au nom de la commission de l'éducation nationale sur le projet de loi autorisant la cession de l'école centrale lyonnaise à l'Etat (n° 1167).

Le rapport sera imprimé sous le n° 1886 et distribué.

J'ai reçu de M. Schauffler un rapport fait au nom de la commission du ravitaillement sur la proposition de résolution de M. Pierre André et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à maintenir les contingents de farine attribués aux biscuiteries (n° 1159).

Le rapport sera imprimé sous le n° 1887 et distribué.

J'ai reçu de Mlle Weber un rapport fait au nom de la commission des pensions, sur la proposition de résolution de M. Joseph Denais et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à exonérer les veuves de guerre de tous impôts et taxes frappant spécialement les célibataires (n° 267).

Le rapport sera imprimé sous le n° 1888 et distribué.

J'ai reçu de M. Mondon un rapport fait au nom de la commission de la justice et de législation sur le projet de loi portant suppression de l'inspection générale des services judiciaires (n° 795).

Le rapport sera imprimé sous le n° 1890 et distribué.

— 14 —

DEPOT D'UN AVIS DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le président du Conseil de la République un avis sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à certaines dispositions d'ordre financier.

L'avis sera imprimé sous le n° 1880, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances. (*Assentiment.*)

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à minuit cinquante minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
PAUL LAISSY.

Erratum

au compte rendu in extenso *de la séance du 23 juin* 1947.

Page 2400, 15, Dépôt de projets de loi, **rétablir** ainsi le deuxième alinéa:

« J'ai reçu de M. le ministre des finances un projet de loi tendant à approuver deux conventions conclues entre le ministre des finances et le gouverneur de la Banque de France. »

Erratum

au compte rendu in extenso *de la 2e séance du 25 juin* 1947.

APPROBATION DE DEUX CONVENTIONS AVEC LA BANQUE DE FRANCE (1. 203)

Page 2454, 2e colonne, dans l'annonce de cette discussion, **rétablir** comme suit le titre du projet:

« ...projet de loi tendant à approuver deux conventions conclues entre le ministre des finances et le gouverneur de la Banque de France. »

Erratum

au compte rendu in extenso *de la 2e séance du 25 juin* 1947.

Page 2466, 1re colonne, **supprimer** les deux premiers alinéas.

Erratum

au compte rendu in extenso *de la séance du 30 juin* 1947.

Page 2557, 1re colonne, 5e ligne:

Au lieu de: « délai de quinze mois... »,

Lire: « délai de quatre mois ».

QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE LE 2 JUILLET 1947

Application des articles 94 à 97 du règlement, ainsi conçus:

« *Art. 94. — Les questions, écrites ou orales, ne peuvent être posées que par un seul député.*

« *Tout député qui désire poser au Gouvernement des questions, orales ou écrites, doit les remettre au président de l'Assemblée, qui les communique au Gouvernement.*

« *Les questions doivent être très sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.*

« *Les questions orales sont inscrites sur un rôle spécial au fur et à mesure de leur dépôt.*

« *Les questions écrites auxquelles il n'a pas été répondu dans le délai prévu par l'article 97 ci-après sont, sauf indication contraire de leurs auteurs, automatiquement converties en questions orales et prennent rang au rôle, à compter de leur insertion au* Journal officiel. »

« *Art. 97. — Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.* »

PRESIDENCE DU CONSEIL

2730. — 2 juillet 1947. — **M. Pierre-Crouès** informe **M. le président du Conseil** qu'il a été saisi, par les agents des contributions indirectes, de leur véhémente indignation contre les incidents survenus à Grenouilly (Saône-et-Loire), le 13 mai dernier, au cours desquels deux agents des contributions indirectes ont été victimes d'une violente agression dans l'exercice de leurs fonctions; et demande quelles sanctions ont été prises contre les auteurs de cet attentat, afin de sauvegarder le respect et la protection dus aux agents de la fonction publique dans l'accomplissement de leur tâche.

AFFAIRES ETRANGERES

2731. — 2 juillet 1947. — **M. Jacques Augarde** demande à **M. le ministre des affaires étrangères** s'il ne serait pas possible d'intégrer, dans les ministères correspondant à leur activité, les fonctionnaires français du gouvernement chérifien, ceux-ci étant alors simplement détachés auprès dudit gouvernement.

AGRICULTURE

2732. — 2 juillet 1947. — **M. Joseph Delachenal** demande à **M. le ministre de l'agriculture** s'il est exact que le blé ait été payé aux agriculteurs 936 F le quintal net, alors que le son est payé chez le minotier 110 F le quintal, de telle sorte que les agriculteurs ont un intérêt évident à donner du blé à manger aux animaux plutôt que du son.

2733. — 2 juillet 1947. — **M. Joseph Delachenal** demande à **M. le ministre de l'agriculture** comment il se fait qu'à la date du 26 juin, les entrepreneurs de la Savoie n'aient encore reçu ni matériel de réparation, ni indications sur les prix, alors que les battages doivent commencer incessamment.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

2734. — 2 juillet 1947. — **M. Jacques Augarde** expose à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre** que la liquidation de pensions, d'une façon générale et tout spécialement en Afrique du Nord, subit des retards préjudiciables aux intéressés, anciens militaires surtout; et demande s'il ne serait pas possible de confier cette tâche aux organismes territoriaux divisionnaires, puisqu'il pourrait en résulter un règlement rapide demandé par tous.

EDUCATION NATIONALE

2735. — 2 juillet 1947. — **M. Jean Biondi** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** qu'une institutrice publique, se rendant à pied de son domicile à son école, le 14 février 1947, a été victime d'une chute provoquée par le verglas qui lui a occasionné une double fracture de l'humérus; qu'à la suite de cet accident, elle a été immobilisée pendant quatre mois et que, pendant la durée de son absence, on lui a appliqué les règles habituelles en matière de congés de maladie, c'est-à-dire trois mois à traitement complet et un mois à demi traitement; et demande si l'intéressée se trouve en mesure de bénéficier des textes suivants, réglant les congés des fonctionnaires victimes d'accidents durant leur fonction ou à cause de leur fonction: 1° l'article 16 du décret du 9 novembre 1853 qui prévoit qu'en cas d'accident grave résultant de la fonction, l'intégalité du traitement est maintenue jusqu'à complet rétablissement ou mise à la retraite; 2° l'article 92 du statut des fonctionnaires, 2e alinéa, qui prévoit qu'en cas d'accident survenu dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions le fonctionnaire conserve l'intégralité de son traitement jusqu'à ce qu'il soit en état de reprendre son service ou jusqu'à la mise à la retraite et a droit, en outre, au remboursement des honoraires médicaux et des frais directement entraînés par l'accident jusqu'à son rétablissement; 3° la loi du 31 octobre 1946 relative aux accidents du travail qui stipule qu'un accident survenu en se rendant à son travail aux heures habituelles du trajet est défini « accident du travail ».

FINANCES

2736. — 2 juillet 1947. — **M. Robert Bruyneel** expose à **M. le ministre des finances** qu'un Français, domicilié en France, a souscrit, auprès de l'office des changes, conformément à l'ordonnance n° 45-86 du 16 janvier 1945 et à l'arrêté d'application du même jour, une déclaration d'avoirs à l'étranger; qu'il a payé, ensuite, le droit de légitimation prévu à l'article 2 de l'ordonnance précitée et acquitté la totalité de ses échéances de l'impôt de solidarité; que, depuis, il a quitté la France sans y conserver de domicile et a été s'établir pour travailler à l'étranger; et demande comment il se fait que l'office des changes émette la prétention de ne pas lui rendre la libre disposition de ses avoirs à l'étranger en se basant sur l'article 6 de l'ordonnance du 16 janvier 1945 comme s'il continuait à être domicilié en France.

2737. — 2 juillet 1947. — **M. Joseph Dixmier** expose à **M. le ministre des finances** que, dans certains bureaux d'enregistrement, les receveurs perçoivent des droits au vu des jugements rendus par les tribunaux paritaires cantonaux et par les tribunaux paritaires d'arrondissement, institués par l'ordonnance du 4 décembre 1944, modifiée par la loi du 13 avril 1946, et exigent que les décisions soient couchées sur timbre, alors que dans d'autres tribunaux les décisions sont transcrites sur papier libre et enregistrées gratis; et demande s'il envisage de supprimer cette anomalie et si l'administration de l'enregistrement ne pourrait faire connaître d'une façon précise sa manière de voir.

2738. — 2 juillet 1947. — **M. Hubert Lefèvre-Pontalis** signale à **M. le ministre des finances** qu'un usage, qui peut paraître un abus, impose le timbre aux cartes des retraites du combattant et de la médaille militaire; et demande, alors que les réclamations des anciens combattants se font de plus en plus pressantes et nombreuses, si l'on ne pourrait dispenser du timbre la carte de titulaire qui leur est nécessaire pour toucher leur pension.

2739. — 2 juillet 1947. — **M. René Pleven** demande à **M. le ministre des finances** s'il n'a pas l'intention d'assurer le maintien à jour de l'inventaire de la situation financière de la France, établi par ses soins en 1946, par la publication de suppléments semestriels, contenant les renseignements statistiques se référant à chaque semestre écoulé depuis la publication de l'inventaire.

2740. — 2 juillet 1947. — **M. Maurice Schumann** attire l'attention de **M. le ministre des finances** sur l'injustice dont ont été victimes les ouvrières des manufactures de tabacs et allumettes, licenciées en vertu de l'acte dit loi du 12 mai 1941 et sur les nécessités de réparer d'urgence les préjudices qu'elle ont subis; signale que, comme suite à l'argumentation développée dans la question écrite n° 1146 du 17 septembre 1946, les ouvrières licenciées pour manque d'assiduité ont été réembauchées après le 1er mai 1945 et ont perçu les indemnités correspondant aux quatre années perdues qui entreront en compte pour le calcul de leur retraite, tandis que les ouvrières licenciées en vertu de l'acte dit loi du 12 mai 1941 n'ont perçu aucune indemnité et que — si elles n'ont pas été réintégrées dans leur emploi parce qu'elles avaient atteint leur soixantième année pendant le temps de licenciement — les années perdues n'entrent pas en ligne de compte dans le calcul de leur retraite; appelle son attention sur cette injustice; et demande quelles mesures il est possible de prendre d'urgence pour remédier à cette situation.

GUERRE

2741. — 2 juillet 1947. — **M. Jacques Augarde** demande à **M. le ministre de la guerre** si un officier, qui a obtenu, sur sa demande, le bénéfice de l'article 2 de l'ordonnance n° 25-2606 du 2 novembre 1945 sur le dégagement des cadres de l'armée de terre, peut espérer obtenir que sa solde de dégagement, fixée par rapport à la solde budgétaire soumise à la retenue pour la retraite, soit élevée au taux corespondant aux sommes actuellement soumises à la retenue pour la retraite des officiers du même grade restés en activité de service; signale que la solde, dite d'activité, servie actuellement aux officiers dégagés conformément à l'article 2 susmentionné, est très inférieure à la retraite acquise par ces officiers, quoique cette solde ait été présentée par les circulaires ministérielles de janvier et février 1946 comme devant présenter, pour les intéressés, un avantage certain; et demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à cette situation.

INTERIEUR

2742. — 2 juillet 1947. — **M. Maurice Fredet** demande à **M. le ministre de l'intérieur** si une personne qui s'est rendue acquéreur d'une maison libre de réquisition et qui y avait déjà transporté la plus grande partie de son mobilier en attendant de s'y installer, peut, sans avertissement préalable, se voir priver de ses droits d'occupation au profit d'une tierce personne en vertu d'un nouvel ordre de réquisition.

2743. — 2 juillet 1947. — **M. Charles Viatte** demande à **M. le ministre de l'intérieur** combien de cambriolages ont été commis: 1° dans le département de la Seine; 2° dans le département de Seine-et-Oise, pendant les six premiers mois de 1947; et, pour chacun de ces départements, quelle est la proportion des auteurs de ces cambriolages découverts par les services de son ministère.

JUSTICE

2744. — 2 juillet 1947. — **M. Joseph Dixmier** expose à **M. le ministre de la justice** que la loi n° 46-744 du 18 avril 1946 s'applique aux instances qui n'ont pas encore fait l'objet d'une décision déjà exécutée, mais qu'il n'est pas dit qu'elle a, dans les rapports entre bailleurs et preneurs, un effet rétroactif; que ce serait d'ailleurs contraire aux dispositions de l'article 2 du code civil, alors qu'aucune dérogation expresse n'a été apportée à la règle posée par l'article 1134 dudit code; et demande si un loyer convenu dans un acte contenant bail d'un immeuble à usage commercial, signé en mai 1940, peut être actuellement revisé, alors qu'aucune clause de revision triennale ne figure dans le contrat, lequel constate cependant que le bail consenti l'a été amiablement à la suite d'une demande de renouvellement judiciaire et que le prix convenu à l'origine de 2.000 francs a été porté à 2.400 francs à partir du jour de la loi ayant fixé la date légale de la cessation des hostilités, en vertu d'une clause de l'acte.

2745. — 2 juillet 1947. — **M. Maurice Petsche** demande à **M. le ministre de la justice** si, lorsque dans un contrat, l'échéance est prévue comme étant un certain délai après la signature du traité de paix avec l'Allemagne, cette échéance peut être considérée comme acquise, dès lors que ce délai s'est écoulé depuis la date de la cessation des hostilités.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

2746. — 2 juillet 1947. — **M. Paul Bastid** expose à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** que, dans les entreprises comportant un seul établissement et occupant plus de cinq cents salariés, le comité d'entreprise composé d'au moins six délégués titulaires et six délégués suppléants comprend, légalement, au moins un délégué titulaire ingénieur ou chef de service; que, dans les entreprises comportant des établissements distincts occupant ensemble plus de cinq cents salariés et dont le comité central d'entreprise comprendrait au moins six délégués titulaires et six délégués suppléants élus dans les conditions de l'article 21 de l'ordonnance du 22 février 1945, les ingénieurs et chefs de service ont droit d'avoir, au comité central d'entreprise, au moins un délégué titulaire; et dans l'affirmative, demande dans quelles conditions doit être élu le délégué titulaire ou les délégués des ingénieurs et chefs de service, et particulièrement dans le cas où ceux-ci n'auraient pas d'élu dans les comités d'établissement.

2747. — 2 juillet 1947. — **Mme Andrée Pierre Viennot** expose à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** que, dans l'état actuel de la loi, une femme vivant maritalement avec un assuré social ne peut bénéficier de l'assurance maternité même si l'assuré reconnaît ses enfants, et lui demande s'il n'envisage pas de demander la modification de l'article 23, paragraphe 2, de l'ordonnance du 19 octobre 1945, de manière à faire bénéficier des prestations la concubine qui se consacre exclusivement aux travaux du ménage et à l'éducation des enfants de l'assuré.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS

2743. — 2 juillet 1947. — **M. Jacques Augarde** expose à **M. le ministre des travaux publics et des transports** qu'en raison des difficultés de transport existant dans certaines régions de l'Algérie, et tout spécialement dans les territoires du Sud, il serait urgent d'établir un service d'avions sanitaires; signale que l'éloignement des postes dans la région saharienne et la pénurie de médecins rendent indispensable la création d'un réseau complet, demande s'il ne serait pas possible d'installer dès à présent une base aérienne outillée dans ce but à Ouargla, en tenant compte des aménagements existants

RÉPONSES DES MINISTRES
AUX QUESTIONS ECRITES

AFFAIRES ETRANGERES

2475. — **M. Jacques Vendroux** expose à **M. le ministre des affaires étrangères** que des cultivateurs du Pas-de-Calais ont été avisés par l'office des biens et intérêts privés que du matériel agricole leur appartenant avait été retrouvé en Belgique, où il était à leur disposition aux fins d'enlèvement par leurs propres moyens; que, pendant le temps nécessaire à l'obtention du passeport des intéressés, ledit matériel a été purement et simplement aliéné par les autorités françaises au profit d'exploitants belges; et demande, en conséquence, quelles mesures sont envisagées pour prévenir le retour de pareils incidents et s'il pourrait indiquer, dès maintenant, de quel recours est susceptible la vente arbitraire qui vient d'être évoquée. (*Question du 13 juin 1947.*)

Réponse. — Le service de l'office des biens et intérêts privés à Bruxelles ne fait vendre sur place que les biens qui se détériorent, dont la conservation ne peut être assurée et dont le propriétaire n'a pas été retrouvé. L'administration belge des domaines s'est engagée, en suite de l'accord diplomatique du 23 février 1945, à ne plus mettre en vente les biens français identifiés. Certaines ventes ont cependant eu lieu, par erreur, mais l'annulation peut en être demandée par application des textes relatifs à la restitution des biens spoliés. L'indication d'un cas concret permettrait à l'office des biens et intérêts privés de répondre, après enquête, avec toute la précision désirable.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

2380. — **M. Patrice Bougrain** demande à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre** quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour assurer le retour des corps des militaires morts pour la France en terre étrangère et notamment en terre italienne. (*Question du 6 juin 1947.*)

Réponse. — Un projet de décret déterminant les modalités d'application de la loi n° 46-2243 du 16 octobre 1946 relative au trans-

fert à titre gratuit et à la restitution aux familles des corps des anciens combattants et victimes de la guerre est actuellement soumis pour avis aux différents ministères intéressés. D'autre part, le ministère des anciens combattants et victimes de la guerre a établi un plan de transfert d'après lequel le retour des corps des militaires « morts pour la France » reposant en terre étrangère s'effectuera en deux périodes. Pendant la première, les dépouilles mortelles des victimes de la guerre dont la restitution a été demandée par les familles en exécution de la loi du 16 octobre 1946, seront transférées en France aux frais de l'Etat et remises aux familles dans les cimetières choisis par elles. Les transferts commenceront simultanément en France et en Allemagne; ils se poursuivront en 1948 dans les autres pays et notamment en Italie. Pendant la deuxième période, qui commencera vraisemblablement quand seront terminées les restitutions aux familles, s'effectuera le transfert en France, dans des cimetières nationaux, des corps non réclamés par les parents. En Italie, des cimetières militaires ont été créés à Rome, Naples et Venafro; tous les morts de la campagne d'Italie y seront regroupés dans un cadre digne de leur sacrifice, si les familles n'en demandent pas le retour en France pour y être inhumés dans une sépulture familiale.

COMMERCE, RECONSTRUCTION ET URBANISME

1571. — M. Pierre July demande à **M. le ministre du commerce, de la reconstruction et de l'urbanisme** si, en cas de destruction de la chose louée par faits de guerre, la législation actuelle sur les dommages de guerre fait obstacle à l'application des clauses conventionnelles qui mettent à la charge du locataire les conséquences des cas fortuits ou de force majeure ou les risques de guerre. (*Question du 29 avril 1947.*)

Réponse. — Sous réserve de l'appréciation souveraine des tribunaux de dommages de guerre, la législation sur les dommages de guerre ne paraît faire aucunement obstacle à l'application des clauses conventionnelles qui mettent à la charge d'un locataire les conséquences des cas fortuits ou de force majeure ou les risques de guerre. Cette interprétation est conforme à l'avis formulé par le conseil d'Etat, récemment consulté sur ce point.

1714. — M. Louis Bour demande à **M. le ministre du commerce, de la reconstruction et de l'urbanisme** quel est le nombre des logements neufs qui ont été construits depuis 1939, en vue d'essayer de préciser la cause principale de la crise du logement à Paris. (*Question du 29 avril 1947.*)

Réponse. — Il résulte des renseignements fournis par le président de la commission des contributions directes de la ville de Paris qu'il a été construit à Paris, du 1er janvier 1939 au 1er janvier 1947: 5.950 locaux d'habitation dont: 1.891 pour la période allant du 1er janvier 1939 au 1er janvier 1940, et 4.059 pour la période du 1er janvier 1940 au 1er janvier 1947.

2341. — M. Louis Christiaens demande à **M. le ministre du commerce, de la reconstruction et de l'urbanisme** si l'ordonnance du 22 juin 1944 relative à l'artisanat a bien remis en vigueur la loi du 27 mars 1934 et, de ce fait, donné pouvoir aux organisations artisanales de délivrer le certificat nécessaire pour l'inscription au registre des métiers. (*Question du 5 juin 1947.*)

Réponse. — Les ordonnances du 22 juin 1944 et du 9 août 1944 ayant expressément constaté la nullité de l'acte dit loi du 24 août 1943, portant statut de l'artisanat, l'article 6 de la loi du 27 mars 1934 instituant un registre spécial pour l'inscription des artisans, qui avait été abrogé par l'article 68 dudit statut, a retrouvé de nouveau application. L'article 6 de la loi du 27 mars 1934 rétabli dispose: « Pour requérir leur immatriculation au registre des métiers, les artisans devront présenter, avec une pièce d'identité, un certificat justifiant de leur qualité d'artisan, délivré soit par la chambre des métiers établie dans le ressort, soit par un syndicat professionnel d'artisans, soit par une association d'artisans régulièrement déclarée, conformément à la loi du 1er juillet 1901. Si, dans la commune où est exploité le fonds artisanal, il n'existe ni syndicat professionnel, ni association artisanale pouvant délivrer ce certificat, celui-ci sera délivré par le maire de la commune et, à Paris, par le commissaire de police du quartier ». En conséquence, les organisations syndicales et les associations artisanales sont toujours habilitées à délivrer le certificat artisanal requis pour l'inscription au registre des métiers.

2342. — M. Jean Minjoz expose à **M. le ministre du commerce, de la reconstruction et l'urbanisme** que, bien que la loi ait prévu la réparation de tous les dommages de guerre, les héritiers de la propriétaire d'une pension de famille, pillée par les Allemands en 1940, n'ont pu obtenir du service départemental de la reconstruction une indemnisation au titre des dégâts subis par l'entreprise, sous prétexte que le fonds de commerce avait disparu, alors précisément que la continuation de l'exploitation ou la cession du fonds étaient rendus impossibles du fait même du pillage et de la disparition du matériel; et demande quelles démarches les intéressés devront entreprendre pour que leur demande soit prise en considération. (*Question du 5 juin 1947.*)

Réponse. — Il semble que les intéressés aient mal interprété la réponse donnée par le délégué départemental. La loi du 28 octobre 1946 dispose, dans son article 15, que: « le droit à indemnité de reconstitution n'est attribué qu'au sinistré qui reconstitue effectivement son bien ». Si donc les intéresés reconstituent la pension de famille et à condition qu'ils aient bien été victimes d'un dommage certain, matériel et direct causé par faits de guerre, ils pourront obtenir le règlement de l'indemnité de dommages de guerre, dans le cadre des dispositions de l'ordre de priorité institué par l'article 4 de la loi du 28 octobre 1946. Il leur est en outre, conformément aux termes de l'article 31 de loi susvisée et sous réserve de l'autorisation du ministre de la reconstruction, ouvert la possibilité de reconstituer un bien d'une nature ou d'une affectation différente de celles du bien sinistré. A défaut de reconstitution, la loi susvisée (article 19) ne permet que le versement d'une indemnité d'éviction égale à 30 p. 100 de l'indemnité à laquelle aurait pu prétendre le sinistré si la reconstitution avait eu lieu.

EDUCATION NATIONALE

2168. — M. Charles Viatte demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** quels sont les établissements du second degré (lycées et collèges) dans lesquels il existait, au 1er janvier 1947, des classes de mathématiques élémentaires et de philosophie comportant: *a*) moins de cinq élèves; *b*) moins de dix élèves, ainsi que les effectifs de ces classes. (*Question du 23 mai 1947.*)

Réponse. — Les établissements du second degré (lycées et collèges) dans lesquels il existait au 1er janvier 1947 des classes de mathématiques élémentaires, de sciences expérimentales et de philosophie comportant: *a*) moins de cinq élèves; *b*) moins de dix élèves, sont les suivants:

ÉTABLISSEMENTS	EFFECTIF	
	Moins de 5.	Moins de 10.
Académie de Besançon.		
Lycée de garçons de Lons-le-Saunier:		
Sciences expérimentales..	»	5
Lycée de Vesoul:		
Sciences expérimentales..	»	9
Lycée de filles de Besançon:		
Mathématiques	»	8
Lycée de Lons-le-Saunier:		
Philosophie	»	8
Collège de garçons d'Arbois:		
Mathématiques	3	»
Philosophie	4	»
Collège de Dole:		
Mathématiques	»	7
Philosophie	»	7
Collège de Gray:		
Mathématiques	4	»
Collège de Lure:		
Mathématiques	»	6
Philosophie	»	9
Collège de Luxeuil:		
Philosophie	»	8
Collège de Montbéliard:		
Mathématiques	»	9
Philosophie	»	8
Collège de Poligny:		
Mathématiques	»	4
Philosophie	»	9
Collège de Pontarlier:		
Mathématiques	4	»
Collège de Saint-Claude:		
Philosophie	»	9
Collège de Salins:		
Mathématiques	3	»
Philosophie	3	»
Collège de filles de Dole:		
Mathématiques	»	9
Académie de Dijon.		
Lycée de garçons d'Auxerre:		
Mathématiques	»	9
Sciences expérimentales..	»	9
Lycée de Nevers:		
Sciences expérimentales..	»	6
Lycée de Sens:		
Mathématiques	4	»
Lycée de filles de Dijon:		
Mathématiques	»	5
Collège de garçons d'Auxonne:		
Mathématiques	»	5
Philosophie	»	5
Collège d'Avallon:		
Sciences expérimentales..	3	»
Philosophie	4	»
Collège de Beaune:		
Mathématiques	»	7
Collège de Châtillon-sur-Seine:		
Philosophie	4	»
Collège de Clamecy:		
Mathématiques	4	»
Collège de Cosne:		
Mathématiques	4	»
Collège de Joigny:		
Mathématiques	1	»
Sciences expérimentales..	2	»
Philosophie	»	9
Collège de Langres:		
Mathématiques	»	7
Philosophie	»	7
Collège de Semur:		
Philosophie	3	»
Collège de Tonnerre:		
Sciences expérimentales..	»	6
Collège de Wassy:		
Mathématiques	4	»
Philosophie	4	»
Académie de Caen.		
Lycée de garçons d'Alençon:		
Mathématiques	»	8
Sciences expérimentales..	»	9
Lycée de Cherbourg:		
Sciences expérimentales..	2	»
Lycée de Caen (annexe de Deauville):		
Mathématiques	»	5
Sciences expérimentales..	»	5
Philosophie	»	5
Lycée d'Elbeuf (annexe de Rouen):		
Mathématiques	4	»
Sciences expérimentales..	4	»
Philosophie	4	»
Lycée d'Evreux:		
Sciences expérimentales..	3	»
Philosophie	»	8

ÉTABLISSEMENTS	EFFECTIF Moins de 5.	EFFECTIF Moins de 10.
Lycée de filles de Caen:		
Mathématiques	»	5
Sciences expérimentales	»	8
Lycée du Mans:		
Mathématiques	»	7
Lycée de Rouen:		
Mathématiques	»	8
Collège de garçons d'Argentan:		
Mathématiques	2	»
Philosophie	3	»
Collège d'Avranches:		
Sciences expérimentales	»	6
Philosophie	»	7
Collège de Bernay:		
Mathématiques	»	5
Philosophie	»	5
Collège de Dieppe:		
Mathématiques	»	5
Collège de Domfront:		
Mathématiques	3	»
Philosophie	»	7
Collège d'Eu:		
Mathématiques	»	8
Philosophie	»	9
Collège de Falaise:		
Philosophie	1	»
Collège de Fécamp:		
Mathématiques	»	9
Collège de Flers:		
Mathématiques	2	»
Philosophie	»	7
Collège d'Honfleur:		
Mathématiques	2	»
Philosophie	4	»
Collège de Lisieux:		
Mathématiques	4	»
Collège de Saint-Lô:		
Mathématiques	»	9
Philosophie	»	6
Collège de Valognes:		
Mathématiques	2	»
Philosophie	»	5
Collège de Verneuil:		
Mathématiques	4	»
Collège de Vire:		
Mathématiques	»	5
Philosophie	3	»
Collège de jeunes filles de Coutances:		
Sciences expérimentales	2	»
Philosophie	»	7
Collège moderne de filles de Vernon:		
Philosophie	3	»
Collège de Vire:		
Sciences expérimentales	»	6
Académie de Clermont.		
Lycée de garçons de Guéret:		
Mathématiques	»	6
Sciences expérimentales	»	8
Lycée du Puy.		
Sciences expérimentales	»	9
Lycée de Moulins:		
Sciences expérimentales	»	5
Lycée de jeunes filles d'Aurillac:		
Mathématiques	»	9
Lycée de Guéret:		
Mathématiques	»	6
Lycée de Moulins:		
Sciences expérimentales	4	»
Lycée de Vichy:		
Mathématiques	»	5
Sciences expérimentales	»	5
Lycée du Puy:		
Sciences expérimentales	4	»
Collège de garçons d'Ambert:		
Mathématiques	»	6
Philosophie	»	6
Lycée d'Aubusson:		
Mathématiques	»	7
Lycée de Brioude:		
Mathématiques	»	7
Lycée d'Issoire:		
Mathématiques	»	7
Philosophie	»	6
Lycée de Mauriac:		
Philosophie	»	8

ÉTABLISSEMENTS	EFFECTIF Moins de 5.	EFFECTIF Moins de 10.
Lycée de Saint-Flour:		
Mathématiques	4	»
Lycée de Treignac:		
Mathématiques	»	6
Collège moderne de garçons d'Ussel:		
Mathématiques	»	5
Collège moderne de filles de Tulle:		
Mathématiques	3	»
Sciences expérimentales	2	»
Académie de Grenoble.		
Lycée de garçons d'Annecy:		
Sciences expérimentales	»	9
Lycée de Briançon:		
Mathématiques	3	»
Sciences expérimentales	3	»
Philosophie	4	»
Lycée de Gap:		
Sciences expérimentales	»	8
Lycée de filles de Chambéry:		
Mathématiques	3	»
Collège de garçons d'Aix-les-Bains:		
Mathématiques	3	»
Collège de Bonneville:		
Mathématiques	»	6
Philosophie	4	»
Collège de Bourgoin:		
Mathématiques	»	7
Philosophie	»	5
Collège de la Mure:		
Mathématiques	»	8
Collège de Montélimar:		
Mathématiques	»	5
Collège de Nyons:		
Mathématiques	4	»
Philosophie	»	8
Collège de Saint-Marcellin:		
Mathématiques	2	»
Philosophie	4	»
Collège de Thonon-les-Bains:		
Sciences expérimentales	»	8
Collège de filles de Gap:		
Sciences expérimentales	»	6
Collège de Valence:		
Sciences expérimentales	»	5
Académie de Lille.		
Lycée de garçons de Laon:		
Philosophie	3	»
Lycée de Saint-Omer:		
Sciences expérimentales	»	7
Lycée de Saint-Quentin:		
Philosophie	»	9
Lycée de Valenciennes:		
Sciences expérimentales	»	8
Lycée de filles d'Amiens:		
Mathématiques	4	»
Lycée de Charleville:		
Sciences expérimentales	»	8
Lycée de Douai:		
Mathématiques	»	8
Sciences expérimentales	»	7
Lycée de Roubaix:		
Sciences expérimentales	4	»
Collège de garçons d'Abbeville:		
Mathématiques	»	9
Philosophie	»	9
Collège d'Avesnes-sur-Helpe:		
Mathématiques	3	»
Sciences expérimentales	»	9
Mathématiques	»	6
Collège de Béthune:		
Sciences expérimentales	»	7
Collège de Boulogne:		
Sciences expérimentales	»	8
Philosophie	»	8
Collège de Calais:		
Philosophie	»	8
Collège de Cambrai:		
Philosophie	»	6
Collège de Château-Thierry:		
Mathématiques	»	7
Philosophie	»	9
Collège d'Hazebrouck:		
Mathématiques	»	8
Sciences expérimentales	»	7
Philosophie	3	»

ÉTABLISSEMENTS	EFFECTIF Moins de 5.	EFFECTIF Moins de 10.
Colelège de la Fère:		
Mathématiques	»	5
Philosophie	»	6
Collège du Cateau:		
Mathématiques	»	7
Sciences expérimentales	»	8
Philosophie	»	7
Collège du Quesnoy:		
Mathématiques	»	6
Philosophie	1	»
Collège de Saint-Pol-sur-Ternoise:		
Mathématiques	3	»
Philosophie	1	»
Collège de Saint-Amand-les-Eaux:		
Mathématiques	»	9
Collège de Sedan:		
Mathématiques	»	8
Sciences expérimentales	»	6
Philosophie	4	»
Collège de Soissons:		
Mathématiques	»	6
Collège de filles d'Armentières:		
Mathématiques	2	»
Philosophie	»	5
Collège d'Arras:		
Mathématiques	»	6
Collège de Cambrai:		
Sciences expérimentales	»	9
Philosophie	»	9
Collège de Laon:		
Philosophie	»	5
Collège de Sedan:		
Sciences expérimentales	1	»
Philosophie	»	5
Collège de Soissons:		
Mathématiques	1	»
Collège moderne de garçons de Bruay-en-Artois:		
Sciences expérimentales	»	6
Collège d'Hirson:		
Mathématiques	»	9
Philosophie	1	»
Collège de Lillers:		
Mathématiques	»	6
Philosophie	3	»
Collège de Roubaix:		
Mathématiques	»	9
Collège moderne de filles d'Hirson:		
Mathématiques	3	»
Philosophie	»	6
Académie de Lyon.		
Lycée de garçons de Bourg:		
Sciences expérimentales	4	»
Lycée de garçons du Parc, à Lyon:		
Sciences expérimentales	»	8
Lycée de filles de Bourg:		
Mathématiques	1	»
Lycée de Saint-Just, à Lyon:		
Sciences expérimentales	»	8
Lycée de Mâcon:		
Sciences expérimentales	»	7
Lycée de Saint-Etienne:		
Mathématiques	»	9
Sciences expérimentales	»	8
Collège de garçons d'Autun:		
Mathématiques	4	»
Collège de Chalon-sur-Saône:		
Philosophie	»	9
Collège de Charolles:		
Mathématiques	1	»
Collège de Louhans:		
Mathématiques	4	»
Philosophie	4	»
Collège de Nantua:		
Philosophie	2	»
Collège de Pont-de-Vaux:		
Philosophie	4	»
Collège de Villefranche-sur-Saône:		
Sciences expérimentales	2	»
Collège moderne de garçons de Tarare:		
Mathématiques	»	9
Collège moderne de filles du Creusot:		
Philosophie	»	7

ÉTABLISSEMENTS	EFFECTIF Moins de 5.	EFFECTIF Moins de 10.
Académie de Montpellier.		
Lycée de garçons d'Alès:		
Sciences expérimentales..	4	»
Lycée de filles de Montpellier.		
Mathématiques	»	5
Collège de garçons d'Agde:		
Mathématiques	2	»
Philosophie	3	»
Collège de garçons de Bédarieux:		
Mathématiques	»	5
Collège de Castelnaudary:		
Mathématiques	»	7
Collège de Clermont-l'Hérault:		
Mathématiques	4	»
Philosophie	»	8
Collège de Lodève:		
Mathématiques	»	5
Philosophie	»	6
Collège de Lunel:		
Mathématiques	»	7
Collège de Mende:		
Sciences expérimentales..	»	6
Collège de Pérenas:		
Mathématiques	4	»
Philosophie	»	8
Collège de Sète:		
Mathématiques	»	5
Sciences expérimentales..	»	9
Philosophie	»	9
Collège de jeunes filles d'Alès:		
Sciences expérimentales..	»	8
Collège de Narbonne:		
Mathématiques	3	»
Philosophie	»	8
Collège de jeunes filles de Béziers:		
Philosophie	»	8
Collège de Prades:		
Philosophie	»	9
Académie de Nancy.		
Collège de garçons de Commercy:		
Mathématiques	4	»
Philosophie	»	6
Collège de Neufchâteau:		
Mathématiques	»	5
Collège de Pont-à-Mousson:		
Mathématiques	4	»
Collège de Remiremont:		
Sciences expérimentales..	3	»
Collège de Saint-Dié:		
Mathématiques	»	6
Sciences expérimentales..	4	»
Philosophie	»	8
Collège de Saint-Mihiel:		
Sciences expérimentales..	»	6
Philosophie	»	5
Collège de Toul:		
Mathématiques	4	»
Collège de Verdun:		
Philosophie	»	9
Collège de filles de Mirecourt:		
Mathématiques	2	»
Collège de Saint-Dié:		
Sciences expérimentales..	2	»
Philosophie	»	6
Académie de Poitiers.		
Lycée de garçons de la Roche-sur-Yon:		
Philosophie	»	9
Lycée de Rochefort:		
Sciences expérimentales..	4	»
Lycée de la Rochelle (annexe des Sables-d'Olonne):		
Mathématiques	2	»
Philosophie	»	7
Lycée de Tours (annexe de Loches):		
Philosophie	»	8
Lycée de filles de Limoges:		
Sciences expérimentales..	»	6
Lycée de filles de Niort:		
Mathématiques	2	»
Sciences expérimentales..	2	»

ÉTABLISSEMENTS	EFFECTIF Moins de 5.	EFFECTIF Moins de 10.
Lycée de filles de Poitiers:		
Mathématiques	1	»
Sciences expérimentales..	3	»
Lycée de filles de Tours:		
Mathématiques	»	8
Sciences expérimentales..	»	5
Collège de jeunes filles d'Angoulême:		
Sciences expérimentales..	»	9
Collège de garçons de Barbezieux.		
Mathématiques	4	»
Philosophie	»	9
Collège de Châtellerault:		
Mathématiques	»	6
Philosophie	4	»
Collège de Chinon:		
Mathématiques	»	5
Philosophie	»	6
Collège de Civray:		
Philosophie	4	»
Collège de Cognac:		
Mathématiques	»	7
Sciences expérimentales..	3	»
Philosophie	»	7
Collège de Confolens:		
Mathématiques	3	»
Philosophie	»	7
Collège de Fontenay-le-Comte:		
Mathématiques	»	6
Sciences expérimentales..	3	»
Philosophie	»	8
Collège d'Issoudun:		
Mathématiques	»	6
Philosophie	»	9
Collège de le Blanc:		
Mathématiques	»	7
Philosophie	»	7
Collège de la Châtre:		
Mathématiques	4	»
Philosophie	»	6
Collège de Loudun:		
Philosophie	»	7
Mathématiques	»	6
Collège de Luçon:		
Mathématiques	»	6
Philosophie	»	5
Collège de Parthenay:		
Mathématiques	»	7
Philosophie	»	8
Collège de Royan:		
Mathématiques	4	»
Philosophie	»	7
Collège de Saintes:		
Sciences expérimentales..	»	5
Collège de Saint-Jean-d'Angely:		
Mathématiques	»	6
Collège de Saint-Maixent:		
Mathématiques	»	7
Collège de Saint-Yrieix:		
Mathématiques	2	»
Philosophie	»	6
Collège moderne de garçons de Chasseneuil:		
Sciences expérimentales..	3	»
Collège moderne de filles d'Angoulême:		
Sciences expérimentales..	4	»
Philosophie	»	7
Collège de Chasseneuil:		
Sciences expérimentales..	»	8
Collège de Pons:		
Philosophie	»	7
Collège moderne de filles de Saint-Gaultier:		
Philosophie	»	8
Académie de Rennes.		
Lycée de garçons de Laval:		
Philosophie	»	9
Lycée de filles de Quimper:		
Mathématiques	4	»
Collège de garçons de Saint-Nazaire:		
Mathématiques	»	9
Philosophie	»	5
Collège de Château-Gontier:		
Philosophie	4	»
Collège de Cholet:		
Mathématiques	4	»
Philosophie	»	8

ÉTABLISSEMENTS	EFFECTIF Moins de 5.	EFFECTIF Moins de 10.
Collège de Fougères:		
Mathématiques	3	»
Collège de Lannion:		
Mathématiques	»	9
Collège de Saint-Servan:		
Sciences expérimentales..	»	5
Collège de Vannes.		
Philosophie	»	9
Collège de Vitré:		
Mathématiques	»	8
Philosophie	»	6
Collège de jeunes filles de Saint-Nazaire:		
Sciences expérimentales..	»	5
Philosophie	»	8
Collège de Dinan:		
Philosophie	»	5.
Collège de Saint-Brieuc:		
Sciences expérimentales..	»	7
Collège moderne de garçons de Lamballe:		
Philosophie	»	5
Collège de Quimperlé:		
Philosophie	»	9
Collège moderne de filles de Quimperlé:		
Mathématiques	4	»
Sciences expérimentales..	»	8
Philosophie	»	5
Académie de Strasbourg.		
Lycée de garçons d'Haguenau.		
Sciences expérimentales..	4	»
Lycée de Colmar:		
Sciences expérimentales..	»	7
Lycée de filles de Mulhouse:		
Mathématiques	»	9
Collège de garçons de Saverne:		
Sciences expérimentales..	»	5
Collège de Sélestat:		
Sciences expérimentales..	»	6
Collège de Barr:		
Sciences expérimentales..	3	»
Philosophie	»	8
Collège de Bischwiller:		
Mathématiques	»	5
Philosophie	»	5
Collège d'Obernai:		
Mathématiques	3	»
Collège de Wissembourg:		
Philosophie	»	8
Collège de Guebwiller:		
Mathématiques	3	»
Sciences expérimentales..	2	»
Collège de garçons de Ribeauvillé:		
Mathématiques	4	»
Philosophie	4	»
Collège de Sainte-Marie-aux-Mines:		
Mathématiques	3	»
Philosophie	»	8
Collège de Saint-Louis:		
Sciences expérimentales..	»	5
Collège de Thann:		
Mathématiques	»	8
Collège de Dieuze:		
Mathématiques	3	»
Philosophie	4	»
Collège de Forbach:		
Sciences expérimentales.	4	»
Collège de Rombas:		
Mathématiques	»	7
Collège de Sarrebourg:		
Mathématiques	»	7
Collège moderne de garçons de Phalsbourg:		
Sciences expérimentales..	3	»
Philosophie	»	6
Académie de Paris.		
Lycée mixte de Beauvais:		
Philosophie	»	8
Lycée de garçons de Chartres:		
Sciences expérimentales..	»	7
Lycée de Vendôme:		
Philosophie	4	»

ÉTABLISSEMENTS	EFFECTIF Moins de 5.	EFFECTIF Moins de 10.
Sciences expérimentales	»	8
Lycée de filles Victor-Hugo:		
Sciences expérimentales	»	9
Lycée Marie-Curie, à Sceaux:		
Sciences expérimentales	»	8
Lycée de Bourges:		
Mathématiques	»	5
Lycée de Reims:		
Mathématiques	»	8
Cours secondaires de Vierzon (annexe du lycée de jeunes filles de Bourges):		
Mathématiques	»	8
Philosophie	»	8
Collège de garçons de Vierzon:		
Mathématiques	»	6
Philosophie	»	5
Collège de Clermont:		
Mathématiques	»	5
Collège de Compiègne:		
Sciences expérimentales	»	9
Collège de Coulommiers:		
Mathématiques	1	»
Philosophie	»	5
Collège de Dreux:		
Philosophie	»	8
Collège d'Epernay:		
Mathématiques	4	»
Sciences expérimentales	3	»
Philosophie	»	8
Collège d'Etampes:		
Mathématiques	»	5
Philosophie	»	6
Collège de Fontainebleu:		
Mathématiques	»	7
Sciences expérimentales	»	7
Collège de Meaux:		
Mathématiques	»	9
Sciences expérimentales	2	»
Philosophie	2	»
Collège de Melun:		
Sciences expérimentales	»	9
Collège de Montargis:		
Mathématiques	»	9
Sciences expérimentales	»	5
Collège de Nogent-le-Rotrou:		
Mathématiques	3	»
Sciences expérimentales	2	»
Philosophie	»	7
Collège de Pontoise:		
Mathématiques	»	6
Sciences expérimentales	»	5
Philosophie	»	9
Collège de Provins:		
Mathématiques	3	»
Philosophie	»	5
Collège de garçons de Romorantin:		
Mathématiques	2	»
Philosophie	4	»
Collège de Saint-Amand-Montrond:		
Philosophie	»	9
Collège de Sainte-Menehould:		
Philosophie	4	»
Collège de Sézanne:		
Mathématiques	2	»
Philosophie	»	7
Collège de Vitry-le-François:		
Mathématiques	»	6
Philosophie	4	»
Collège de filles de Coulommiers:		
Mathématiques	1	»
Philosophie	5	5
Collège de Dreux:		
Sciences expérimentales	3	»
Philosophie	»	7
Collège de Meaux:		
Philosophie	»	6
Collège de Pontoise:		
Philosophie	2	»
Collège de Vendôme:		
Sciences expérimentales	»	6
Collège moderne de garçons de Suresnes:		
Philosophie	»	6
Collège moderne de filles de Saint-Maur-la-Varenne:		
Philosophie	»	7
Collège de Suresnes:		
Mathématiques	»	5
Collège de Melun:		
Philosophie	»	5
Collège de Mouy:		
Philosophie	»	5
Collège de Versailles:		
Philosophie	»	8
Académie d'Aix.		
Lycée de garçons de Digne:		
Mathématiques	»	9
Lycée de filles d'Avignon:		
Sciences expérimentales	»	6
Lycée de Marseille - Montgrand:		
Mathématiques	»	8
Lycée de Nice:		
Sciences expérimentales	»	9
Collège de garçons d'Antibes:		
Sciences expérimentales	3	»
Philosophie	»	8
Collège d'Apt:		
Mathématiques	4	»
Philosophie	»	6
Collège de Barcelonnette:		
Mathématiques	4	»
Philosophie	»	7
Collège de Carpentras:		
Mathématiques	»	7
Philosophie	»	9
Collège de Corte:		
Mathématiques	»	7
Collège de Draguignan:		
Philosophie	»	8
Collège de Grasse:		
Mathématiques	»	6
Philosophie	»	6
Collège de Manosque:		
Mathématiques	3	»
Philosophie	4	»
Collège de Menton:		
Mathématiques	4	»
Collège d'Orange:		
Mathématiques	»	5
Collège de Tarascon:		
Mathématiques	4	»
Collège de jeunes filles d'Antibes:		
Philosophie	»	8
Collège moderne de filles de Carpentras:		
Philosophie	»	5
Académie de Bordeaux.		
Lycée de garçons de Bordeaux (annexe d'Arcachon):		
Mathématiques	4	»
Lycée de Mont-de-Marsan:		
Mathématiques	»	6
Lycée de Périgueux:		
Sciences expérimentales	»	9
Lycée de filles d'Agen:		
Mathématiques	»	6
Collège de garçons de Bergerac:		
Mathématiques	»	9
Philosophie	2	»
Collège de Blaye:		
Mathématiques	»	9
Collège de la Réole:		
Mathématiques	»	5
Philosophie	»	6
Collège de Libourne:		
Mathématiques	»	9
Sciences expérimentales	»	8
Philosophie	»	9
Collège d'Oloron:		
Mathématiques	»	7
Philosophie	»	5
Collège de Sarlat:		
Mathématiques	3	»
Philosophie	»	7
Collège de Villeneuve-sur-Lot:		
Mathématiques	»	6
Collège de filles de Dax:		
Sciences expérimentale	»	6
Collège moderne de garçons de Dax:		
Philosophie	2	»
Collège d'Orthez:		
Mathématiques	»	8
Philosophie	»	7
Collège moderne de filles de Bazas:		
Philosophie	4	»
Collège de Nérac:		
Philosophie	»	9
Collège de Talence:		
Philosophie	»	6
Académie de Toulouse.		
Lycée de garçons de Cahors:		
Sciences expérimentales	4	»
Lycée de garçons de Foix:		
Mathématiques	»	7
Lycée de Rodez:		
Sciences expérimentales	»	5
Lycée de Tarbes:		
Sciences expérimentales	»	6
Lycée de filles de Cahors:		
Mathématiques	»	6
Sciences expérimentales	»	7
Lycée de Montauban:		
Mathématiques	»	5
Collège de garçons de Bagnères-de-Bigorre:		
Mathématiques	»	8
Sciences expérimentales	3	»
Collège de Castelsarrasin:		
Mathématiques	»	8
Philosophie	»	8
Collège de Castres:		
Mathématiques	»	7
Collège de Condom:		
Mathématiques	»	7
Collège de Figeac:		
Mathématiques	1	»
Collège de Gailiac:		
Mathématiques	4	»
Philosophie	»	9
Collège de Lectoure:		
Mathématiques	2	»
Philosophie	4	»
Collège de Millau:		
Mathématiques	»	6
Collège de Moissac:		
Mathématiques	»	5
Collège de Pamiers:		
Mathématiques	»	9
Collège de Revel:		
Mathématiques	»	5
Collège de Saint-Gaudens:		
Sciences expérimentales	2	»
Collège de Saint-Girons:		
Mathématiques	»	8
Philosophie	»	9
Collège de Vic-en-Bigorre:		
Mathématiques	»	9
Collège de Villefranche-de-Rouergue:		
Mathématiques	4	»
Philosophie	»	6
Collège de filles de Tarbes:		
Sciences expérimentales	»	9
Collège de Tarbes:		
Philosophie	4	»
Collège d'Albi:		
Sciences expérimentales	»	9
Collège moderne de garçons de Toulouse:		
Philosophie	»	6
Collège moderne de filles de Toulouse:		
Sciences expérimentales	»	8

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.